

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**  
**pour le territoire de la**  
**Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique**

ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique**

Représentée par son Président Monsieur Luc CLEMENTE, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du conseil communautaire n°04.00065/2022 en date du 20 avril 2022

Ci-après désigné par CACEM,

D'une part,

ET

**L'État,**

Représenté par le préfet de la Martinique, Monsieur Stanislas CAZELLES

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ainsi, conformément à la circulaire ministérielle du 20 novembre 2020, **un contrat territorial de relance et de transition écologique est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus.**

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats répondent à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes.

À l'échelle du territoire de la CACEM, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper : le programme Action Cœur de Ville et l'Opération de Revitalisation Territoriale Multi-sites en cours d'élaboration, les Contrats locaux de Santé, la démarche Territoires d'industrie, le contrat de baie de la baie de Fort de France ...

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat aurait vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

## Article 1 - Objet du contrat

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le contrat de convergence et de transformation et l'accord territorial de relance se déclinent concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs définis au préalable.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le contrat pourront être adaptés par voie d'avenants à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance et des enveloppes de crédits mobilisables.

**A noter :** Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu est constitué de prestations sociales n'est pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du présent CRTE, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture pour l'ensemble du territoire de Martinique sont en cours de définition ou de lancement par la Collectivité Territoriale de Martinique et pourront être intégrés ultérieurement dans le CRTE de la CACEM.

## Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le diagnostic complet du territoire est joint en [annexe 8](#).

**Avant-propos :** La présentation du territoire de la CACEM s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en janvier 2022, soit les données INSEE de 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas toujours pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et des différentes crises sociales de 2021. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

Les sources utilisées pour le diagnostic sont principalement celles de la statistique nationale, consultées début 2022 : les dossiers complets de l'INSEE sur la CACEM et les quatre communes ; les données des observatoires publics (observatoire des territoires de l'ANCT, site « statistiques locales » de l'INSEE). Les éléments qualitatifs proviennent : d'un diagnostic rédigé par le Cabinet FORS en janvier-février 2022, des documents de planification et de programmation de la CACEM ; des entretiens réalisés avec les directions et élus de la CACEM et des communes en janvier et février 2022.

## Un processus de décroissance démographique qui se poursuit, un phénomène marqué de vieillissement

La CACEM occupe un rôle particulier au sein du territoire martiniquais où elle concentre historiquement les fonctions de centralité : économiques, administratives, culturelles...

Territoire caractérisé par une très forte densité urbaine, elle est composée de quatre communes dont trois (Fort-de-France, Le Lamentin, Schœlcher) sont côtières et partagent une bande littorale. Fort-de-France en est la ville principale.

En 2018, la population de la CACEM était de 154 706 habitants pour un total en Martinique de 368 783 habitants, soit 42 % de la population du département. La moitié de la population de la CACEM vit à Fort-de-France. Ses quatre communes affichent une importante densité - 904,8 habitants / km<sup>2</sup> en moyenne, 2,7 fois supérieure à la densité moyenne sur l'île, avec cependant des différences notables entre les communes.

Chacune des quatre communes a ses spécificités :

- Fort-de-France : la plus grande ville de l'agglomération, concentre la majorité des emplois, les fonctions administratives et culturelles.
- Le Lamentin : deuxième ville de l'agglomération, accueille l'aéroport et concentre les principales zones d'activités industrielles et commerciales.
- Schœlcher : la ville est marquée par la présence de l'université.
- Saint-Joseph : la commune la plus rurale, est qualifiée de « poumon vert » de l'agglomération<sup>1</sup>

La CACEM a démarré un mouvement de déprise démographique dans les années 2000, d'abord avec une progression mesurée de la population en comparaison du dynamisme du reste du territoire martiniquais, puis avec une décroissance nette, démarrée en 2008, et qui se poursuit : 167 113 habitants en 2008, 161 021 en 2018, soit une perte annuelle moyenne de 0,8% sur entre 2013 et 2018.

## Desserrement des ménages et vieillissement de la population

Le départ d'une partie des jeunes entraîne un **vieillissement de la population**. En 10 ans (de 2008 à 2018), la part des 60 ans et plus est passée de 19,3% à 26,7%. Les projections de l'Insee annoncent un renforcement marqué du phénomène de vieillissement en Martinique, qui risque d'être plus important dans la CACEM.

L'indice de vieillissement n'est cependant pas le même selon les communes : Le Lamentin est la commune la plus jeune, avec une présence plus marquée de familles avec enfants (même si leur proportion a tendance à baisser), suivie de la ville de Fort-de-France.

Pour autant, malgré la **baisse du nombre d'habitants**, il est à noter une augmentation du nombre de **ménages**. Entre 2008 et 2018, la CACEM a perdu environ 12 400 habitants ; en revanche, elle a gagné près de 3 400 ménages.

## Des revenus plutôt supérieurs à ceux de la Martinique dans son ensemble, mais un niveau de pauvreté important

Le revenu médian de la population de la CACEM est de 19 690 euros, légèrement supérieur au revenu médian de la Martinique dans son ensemble (18 570 euros), mais inférieur au revenu médian national (21 930 euros).

<sup>1</sup> Source : Programme Local de l'Habitat de la CACEM – Diagnostic mai 2017

**Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion des ménages dont le revenu est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian, est de 24,7 %, contre 27,4 % pour la Martinique et 14,7 % pour la France entière.** Au sein de la CACEM, ces indicateurs sont les plus favorables dans la ville de Schœlcher et les plus défavorables dans la ville de Fort-de-France. Les autres indicateurs de précarité en termes de revenus illustrent également la surexposition de la population de Fort-de-France à la pauvreté, avec des taux supérieurs aux autres communes d'allocataires du RSA et d'AAH, et d'allocataires de la CAF à bas revenus.

### **Un bon niveau de qualification, mais une fuite de talents**

La CACEM dispose d'un maillage d'enseignement supérieur important notamment avec l'Université des Antilles, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles de formation des enseignants (ESPE) et les écoles paramédicales et sociales.

La CACEM détient la plus grande part de diplômés d'études supérieures, notamment grâce au campus de Schœlcher et le plus faible pourcentage de non diplômés de la Martinique. La part des diplômés est toutefois inférieure à la moyenne nationale.

### **Un taux d'activité supérieur au reste de la Martinique, mais un taux de chômage des jeunes très important**

En 2018, la CACEM comprenait de 98 177 habitants 15 à 64 ans, répartis entre 73,1% d'actifs (dont 15,9% de chômeurs) et 26,9% d'inactifs.

La population active de la CACEM est composée essentiellement d'employés, de professions intermédiaires et d'ouvriers. La part d'employés et d'artisans commerçants est supérieure à la moyenne nationale tandis que la proportion de professions intermédiaires et d'ouvriers est inférieure.

Globalement, on constate entre 2008 et 2018 une baisse de la part de la population de 15 ans ou plus ayant un emploi (de 60 133 à 57 651) - une baisse observée sur l'ensemble du territoire martiniquais (de 134 557 à 131 018). Le nombre de salariés a tendance à diminuer (passant de 52 623 à 49 290) et la part des non-salariés augmente sensiblement (de 7 511 à 8 361).

Le taux de chômage des 15-64 ans, au sens du recensement, était de 21,7% avant la crise sanitaire dont 22,5% pour les femmes et 20,8% pour les hommes (Insee, 2018). Ce taux est inférieur à la moyenne martiniquaise mais nettement supérieur à la moyenne nationale (14,2%). **Les jeunes de 15 à 24 ans sont très fortement touchés par le chômage (43,1%)**, même si ce taux avait fortement baissé entre les deux derniers recensements (56,5% au recensement de 2013).

#### **• Quel impact de la crise sanitaire sur le chômage ?**

Les données récentes donnent à voir une situation d'emploi qui a pu être impactée conjoncturellement par la crise sanitaire, mais sans effet durable sur le chômage, ou plus exactement sur les chômeurs inscrits à Pôle Emploi.

En effet, selon les données de Pôle Emploi, le nombre de chômeurs de catégorie A inscrits avait commencé à baisser de manière importante en 2019. Après une remontée en 2020, ce nombre a recommencé à baisser, affichant une baisse de 5% entre les derniers trimestres de 2020 et 2021 : la baisse atteint toutes les catégories de demandeurs, concerne également les chômeurs de longue durée et toutes les classes d'âge à l'**exception des jeunes (+3,7%)**.

Pour autant, ces données sont à prendre avec précaution dans l'attente d'une observation sur une plus longue période, dans la mesure où il semble que les mesures de restriction liées à la crise sanitaire aient poussé un certain nombre de personnes à ne pas effectuer les démarches d'inscription à Pôle Emploi.

## Axe I - Développement économique et numérique

### La CACEM, pôle économique de la Martinique

**Historiquement, la CACEM concentre l'activité économique de l'île :** l'agglomération accueille 59% des emplois de l'île (pour 42% des habitants), et 60% des offres d'emploi, dont 56% à Fort-de-France et 32% au Lamentin.

En 2016, la CACEM regroupait 80% des activités économiques de la Martinique, ce qui s'explique notamment par l'implantation de nombreuses zones d'activités économiques, en particulier au Lamentin (70% des ZAE de l'île se trouvent sur le territoire CACEM).

De ce fait, le taux de concentration d'emploi<sup>2</sup> est bien supérieur à la moyenne du territoire martiniquais puisqu'il est de 134,5 à la CACEM (134 emplois pour 100 personnes en emploi résidentes dans la zone) contre 99,7 pour la Martinique.

#### *Structuration du tissu économique local*

A l'instar de l'ensemble de la Martinique, l'activité économique de la CACEM repose essentiellement sur le secteur tertiaire (87% des emplois). Les activités sont concentrées à Fort-de-France et au Lamentin, notamment pour les fonctions productives. Depuis 2016, la part des emplois non marchands tend cependant à se réduire au profit d'un secteur marchand très diversifié : services aux entreprises et aux particuliers, activités immobilières et financières. Les commerces sont très représentés et 80 % des achats de la Martinique sont faits dans l'agglomération. L'emploi public (y compris la fonction publique hospitalière) représente un tiers des emplois recensés.

Plus de la moitié des établissements industriels du territoire martiniquais et des emplois qu'ils génèrent sont implantés dans l'agglomération du Centre. Pourtant, ce secteur ne représente que 20% des établissements et des salariés recensés, car il y a peu d'industries manufacturières et il s'agit surtout d'entreprises artisanales (95 % ont moins de 10 salariés) et d'industrie agro-alimentaire. La SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) située au Lamentin est un moteur d'activité dans la région irriguant tout le marché antillo-guyanais. Le tissu économique est fortement structuré autour de très petites entreprises, qui représentent 80% du tissu économique.

Ces activités permettent à la CACEM de concentrer un important pôle de Recherche et Développement, où l'innovation et la recherche forment un secteur stratégique et dynamique.

### La stratégie de développement économique de la CACEM

La CACEM a élaboré une Stratégie de développement économique 2011 – 2021. Celle-ci proposait un scénario reposant sur :

---

<sup>2</sup> L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprecier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi, et le territoire occupe une fonction de pôle d'emploi.

- L'objectif de façonner un environnement attractif pour les entreprises (volets foncier et immobilier, reconquêtes des centres bourgs...)
- Un soutien volontariste à deux filières d'activité - agro-transformation et éco-matériaux / activités nautiques – jugées motrices pour les autres activités économiques existantes.
- Un appui ciblé pour aider au renforcement du tissu économique (services aux entreprises et à la personne, santé, transports, construction)

#### *La revitalisation commerciale des centres-villes et centres-bourgs*

Les deux programmes Action Cœur de Ville 2018 – 2023 de Fort de France et du Lamentin ont pour objectif, entre autres, de mettre en place les conditions de revitalisation économique des centres villes. Le projet d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) adossée à Action Cœur de Ville et élargie aux deux autres communes, montre la volonté d'actionner l'ensemble des leviers existants pour cette redynamisation des coeurs de ville, aujourd'hui en grande difficulté. Sur le volet économique et commercial tout particulièrement, les centres villes pâtissent classiquement de la concurrence des offres de périphérie, comme de la perte de population.

- La ville de Fort de France a lancé en 2015 le programme de revitalisation du centre-ville « Fort de France Cœur Battant ».
- La Ville du Lamentin s'est également engagée dans le Plan Action Cœur de ville.
- La ville de Saint-Joseph a signé une convention de partenariat avec la CACEM pour la revitalisation de son centre bourg.
- La ville de Schoelcher a également signé une convention de partenariat avec la CACEM pour la revitalisation de son centre bourg et élaboré son schéma d'aménagement du Centre-bourg.

Pour s'assurer d'une cohérence de l'ensemble de ces projets communaux, la CACEM s'engage, concomitamment à l'élaboration du CRTE, dans l'écriture d'une **convention Opération de Revitalisation Territoriale<sup>3</sup> « chapeau »**, prenant en compte les quatre projets de revitalisation des centralités, afin de construire une stratégie commune de revitalisation des centralités.

#### *Le développement des activités nautiques*

L'inauguration en 2014 du port de plaisance de l'Etang Z'Abricots à Fort-de-France, avec 340 anneaux et 150 places à terre, offre un levier structurant au développement de la filière nautique. L'extension et l'aménagement du port et de ses services font partie des projets de la Ville et de la CACEM, et sont inscrits dans la programmation pluriannuelle. Le plan de mandat prévoit notamment des aménagements spécifiques comme l'installation de bouées de mouillages, d'un ponton flottant et de balises pour les zones de baignade et de mouillage, et envisage, d'ici à 2024 l'organisation d'événements phares (Salon du Nautisme...). L'obtention du label « station nautique » à Fort-de-France et Schoelcher est également un objectif de la stratégie touristique de la CACEM, manifestant la volonté de la collectivité de faire du nautisme un vecteur important du développement.

#### *Une participation de la CACEM à la transition agricole à travers l'agro-transformation et la volonté de renouer avec le patrimoine local.*

Face au triple constat d'une autonomie alimentaire nécessaire, d'une exigence de performance et des effets parfois négatifs de l'agriculture intensive sur l'environnement, la Collectivité Territoriale de

---

<sup>3</sup> Crée en 2018 par la loi ELAN, l'ORT est un outil juridiques et fiscal en matière de commerce (lutte contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux), de réhabilitation de l'habitat (habitat indigne, vacance...), d'aménagement (valorisation du patrimoine bâti, réhabilitation des friches urbaines...) au service des collectivités locales dans leur projet de consolidation des centralités. La convention d'ORT donne des droits

Martinique et l'Etat se sont engagés dans une démarche de transformation agricole, une protection plus large et efficace des agriculteurs tout en garantissant une revalorisation salariale.

Globalement, la Martinique poursuit le développement de ses productions pour satisfaire la demande locale en produits frais et transformés en visant l'autonomie alimentaire.

Sur le territoire de la CACEM, l'agriculture est en recul, essentiellement présente sur la commune de Saint-Joseph et la plaine du Lamentin. Malgré le recul du nombre d'exploitations, la surface agricole utile (SAU) augmente.

Le choix de la CACEM de soutenir plus particulièrement l'agro-transformation part d'un double constat : la technologie d'agro-transformation est bien maîtrisée, et il s'agit d'un secteur très dynamique de l'économie martiniquaise. Pourtant, de nombreux projets n'aboutissent pas, car l'immobilier et l'environnement d'accueil ne permettent pas de répondre aux contraintes règlementaires et économiques.

### **D'autres volets contribuent à la valorisation du territoire comme la structuration du secteur touristique et la dynamisation du tissu industriel.**

#### *Le tourisme, un facteur de développement économique et de promotion du territoire*

Avec l'aéroport, le port et le terminal de la Pointe Simon, la CACEM constitue la porte d'entrée de la Martinique pour les visiteurs, comme pour les marchandises. En revanche, elle n'est pas vraiment un lieu de séjour touristique, en dehors du tourisme d'affaire : elle accueille plus de la moitié des lits dévolus au tourisme d'affaire, des salles de séminaires et de congrès et environ 20% de la capacité hôtelière de Martinique<sup>4</sup>.

Le tourisme est inscrit comme un des leviers de la politique de développement et de diversification économique dans la stratégie de la CACEM. Le SCOT en faisait également une orientation forte, autour de la promotion de la destination « Territoire Centre », son animation, de la communication<sup>5</sup>.

**La CACEM a validé en 2017 une stratégie touristique, avec un plan d'actions composé de 36 actions, dont 10 prioritaires, autour du double volet culture/patrimoine et nautisme/plaisance/croisière.** Sur ce dernier point, Fort de France et Schoelcher ont des labellisations stations nautiques (avec 10 autres communes de l'île) et le territoire fait vivre également le label des « Plus belles baies du monde », l'Office de Tourisme du Centre Martinique créé en 2018, est chargée de la mise en œuvre de la stratégie intercommunale.

#### *Le territoire de la CACEM, un acteur de la relance industrielle de la Martinique*

La CACEM fonde son développement industriel sur l'innovation, avec un focus particulier sur la décarbonation des activités productives et l'émergence d'un bâti durable. Le secteur de l'industrie, bien que fragilisé par la crise sanitaire est un élément moteur de la transformation écologique et du renforcement de la souveraineté économique.

Les industriels ultramarins font face à plusieurs freins d'ordres géographiques et socio-économiques (éloignement vis-à-vis des marchés européens et faiblesse des marchés intérieurs des territoires), tant naturels que construits, limitant le développement de leurs activités<sup>6</sup>.

La CACEM a été labellisée « Territoire d'industrie » en 2019. L'Association Martiniquaise de Promotion de l'Industrie (AMPI) est chargée du déploiement du programme sur l'ensemble de l'île, avec des

<sup>4</sup> Source INSEE 2021.

<sup>5</sup> Convention d'objectifs de la CACEM et de la SPL du tourisme

<sup>6</sup> ADCF, *Apports, priorités et devenir des territoires d'industrie*, septembre 2021

financements gérés par la DEAL. La CACEM a lancé une étude fin 2021 auprès des entreprises afin d'apprécier leurs stratégies et leurs éventuels besoins d'appui dans la période post-Covid.

#### *Le numérique, un levier du développement économique du territoire et d'amélioration de l'accès aux services publics*

Le numérique est aujourd'hui un support incontournable du développement économique. La couverture 4G de la CACEM est réalisée quasi entièrement. La part des locaux raccordables sur le territoire de la CACEM est en augmentation continue pour atteindre près de 57% en 2021, soit près du double de la moyenne territoriale de la Martinique (26%).

Les enjeux relèvent aujourd'hui davantage de l'appropriation des ressources du numérique, en matière d'accès aux droits comme de développement entrepreneurial.

Quatre structures France services sont labellisées sur le territoire de la CACEM et 10 conseillers numériques France services interviennent pour lutter contre la fracture numérique et accompagner les usagers dans la prise en main des dispositifs.

#### **Axe II - Transition écologique : aménagement, environnement, développement durable**

La CACEM se caractérise par un modèle de développement diffus, avec une pression foncière importante sur les espaces péri-urbains. L'offre commerciale, économique et d'équipement, se concentre sur le bandeau littoral. Ce développement s'est traduit par une perte d'attractivité résidentielle (et commerciale) des centralités et une saturation des grands axes routiers, qui impactent sur le cadre urbain d'ensemble, pèsent sur la qualité de vie comme sur les milieux et les paysages. A partir de ces constats globaux inscrits dans le diagnostic du SCOT, les orientations d'aménagement durable s'organisent principalement autour des enjeux suivants :

- La restructuration de l'urbanisation, avec la revitalisation des centralités et l'organisation de la mobilité
- La protection de l'environnement, autour de la préservation de la trame verte et bleue, de la baisse de l'empreinte carbone et de la sécurisation face aux risques naturels et du territoire.

Dans la déclinaison organisationnelle du projet de territoire, la CACEM a privilégié une approche transversale du développement durable, intégrée dans toutes politiques publiques.

#### **Restructurer l'urbanisation et renouer avec l'attractivité résidentielle**

##### *La qualité de l'habitat, un enjeu majeur du retour de l'attractivité des centralités*

Du fait de sa forte densité, la CACEM se distingue du reste de la Martinique par une proportion moindre de l'habitat individuel (50,6% du parc), forme de logement prépondérante en Martinique (64%). Il y a cependant des disparités entre Fort-de-France, avec 56% de logements collectifs et Saint-Joseph où domine le logement individuel (72,4%). Le logement collectif domine légèrement à Schoelcher (52,4%), et le logement individuel est plus présent au Lamentin (52,3%). 45,5% des résidences principales sont habitées par leur propriétaire, ce qui est moindre qu'à l'échelle de la Martinique (54,6%).

**Le parc de logement se caractérise notamment par un très important taux de vacance : 15,4% en 2018 et en forte hausse depuis 2007. Il concerne particulièrement la ville de Fort-de-France (18,2% des logements) et notamment son centre (situations d'indivisions complexes, malgré une politique de requalification du centre). A l'échelle des autres villes, la vacance est également concentrée dans les centres bourgs.**

**Sur le territoire de la CACEM, plusieurs programmes et dispositifs portent des projets structurants : stratégie globale de lutte contre la vacance, de renouvellement urbain, d'adaptation des logements à l'évolution des ménages et d'amélioration des conditions d'habitat du parc privé :**

- **Politique volontariste de réhabilitation du parc privé** : PILHI, PIG renouvellement urbain du Lamentin, OPAH RU de Fort de France, opérations RHI sur les quartiers dégradés de Trénelle, Fond Batelière, la Jambette et Texaco,
- **Parc social** : Réforme des attributions des logements sociaux, projet NPNRU de Fort-de-France
- **Dispositif d'aide à l'habitat CACEM** : 6 dispositifs d'aide, dont un fonds d'aide à la sortie de l'indivision
- **Revitalisation des centres bourgs** : Plans Actions Cœur de Ville de Fort-de-France et du Lamentin, avec une homologation des PACV en Opération de Revitalisation Territoriale (ORT). Une ORT chapeau, permettant de déployer à l'échelle des deux autres communes les dispositifs juridiques de l'ORT, est élaborée et signée concomitamment au CRTE.

### **Transports urbains et promotion de mobilités douces et durables**

L'emploi en Martinique est fortement concentré sur le territoire de la CACEM, notamment Fort-de-France et le Lamentin qui concentrent plus de la moitié des emplois. Or, environ 50 % des actifs ne résident pas dans ces zones. A elles seules, les communes de Fort-de-France et du Lamentin captent 60% des migrations pendulaires, soit en moyenne 4 500 navetteurs par jour.

**C'est le véhicule individuel motorisé qui est le premier mode de transport** pour aller travailler : il représente plus de 80% des déplacements, contre 70% dans l'hexagone. Le recours au véhicule individuel représente 74 % des déplacements à l'échelle de la Martinique et 67 % à l'échelle de la CACEM, territoire le plus structuré en matière de transports collectifs.

La mise en service du transport collectif en site propre (TCSP) en août 2018, est une première réponse pour faire diminuer le poids du transport individuel. Le réseau de TCSP est encore en cours de développement, mais la fréquentation reste assez faible : 8 à 10% des trajets entre la maison et le travail se font en transports en commun. Par ailleurs, le télétravail est peu développé, bien qu'en augmentation depuis la crise sanitaire. Selon l'enquête déplacements de 2014, seuls 15% des déplacements sont réalisés principalement à pied et 0,3% principalement en vélo. Il faut noter que le linéaire de pistes cyclables n'était que de 10 kilomètres en 2018.

Le transport maritime s'est amélioré et développé depuis 2015 avec la création de la société des Vedettes Tropicales qui assure des liaisons Fort-de-France – Les Trois-Îlets et Fort-de-France – Case-Pilote.

Le port de Fort de France est le 4<sup>ème</sup> port à conteneurs de France et le premier bassin d'emplois de l'Outre-mer français.

L'objectif est de repenser le maillage des transports à partir du carrefour multimodal (Le Lamentin) et développer les moyens de l'intermodalité en parallèle des projets « Action cœur de ville ». L'enjeu est de penser ce schéma de mobilité pour le Grand Cœur de ville.

### **L'amélioration de l'accès et l'entretien de l'eau et de l'assainissement : un enjeu central pour les années à venir**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est le document planificateur de la gestion équilibrée des ressources en eau de Martinique. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre pour l'ensemble des milieux aquatiques. Ses orientations reposent sur le constat que la

Martinique ne souffre pas de manque d'eau, ses précipitations annuelles étant suffisantes pour assurer aussi bien l'alimentation en eau potable que pour les usages économiques. Mais le développement de l'île fait peser de très fortes pressions sur la ressource : forte présence des exploitations intensives de bananes et cannes, très consommatrices de produits phytosanitaires, densité de population et urbanisation avec leurs corollaires en matière d'artificialisation des sols, rejets d'eau usées, sur-exploitation des eaux de surface pour l'alimentation en eau potable... Le changement climatique, avec ses épisodes de précipitations plus courts et intenses, impacte également fortement la gestion de la ressource : risques de pénurie plus tôt dans la saison, glissements de terrain...

Les enjeux de l'eau concernent donc aussi bien l'approvisionnement domestique et économique que l'attention à la qualité des milieux aquatiques et la prévention des risques face aux catastrophes naturelles.

Le SCOT rappelle les principaux défis auxquels la CACEM doit faire face :

- Une eau potable principalement issue des eaux de surface, ne permettant pas de sécuriser l'approvisionnement en période de carême et un rendement insuffisant des réseaux ;
- Un mode d'assainissement très impactant pour les milieux naturels : seuls 53% des foyers de la CACEM sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, et les systèmes individuels d'assainissement ne sont pas aux normes ;
- La gestion des eaux pluviales n'est pas maîtrisée et l'artificialisation des sols amplifie les impacts liés au ruissellement des eaux.

La CACEM exerce les compétences assainissement et distribution en eau potable. De nouvelles compétences ont été adoptées récemment : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), transférée aux EPCI par la loi MAPTAM, et la gestion des eaux pluviales.

La gestion des eaux et de l'assainissement est un enjeu majeur pour la CACEM, qui déploie une action importante, à travers notamment deux documents stratégiques et programmatiques :

- Le **Contrat de progrès des services de l'eau potable et de l'assainissement 2018-2023 entre la CACEM et la régie ODYSSI** prévoit les améliorations nécessaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (collectif et non-collectif). Ce contrat s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau (CRE). Il préconise la diversification de la ressource en se tournant vers les eaux souterraines, la sécurisation des usines de traitement, la création d'interconnexions, le stockage d'eau et l'amélioration des rendements des réseaux. De manière plus spécifique, ce contrat traite tant de la gouvernance des deux compétences (Eau et Assainissement), que des améliorations nécessaires en termes de production, d'accès, d'entretien des réseaux. Il pose également la base du transfert de compétence des eaux pluviales urbaines qui relève désormais des EPCI.
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019 – 2025** (voir partie risques naturels et technologiques)

Le Plan Urgence Eau et le Plan de relance apportent des moyens importants aux chantiers en cours.

### **Des paysages, milieux naturels et une biodiversité fragilisée par le changement climatique, les risques naturels et technologiques et l'artificialisation des sols**

L'agglomération de la CACEM s'est développée entre les Pitons du Carbet au Nord et la baie de Fort-de-France au Sud.

La richesse des conditions physiques (géomorphologie, hydrographie, climat, sol...) entraîne un étagement très serré des différents types d'habitat, du trait de côte (exemple, les mangroves) aux versants puis aux sommets des volcans (les formations de basse altitude...), constituant autant de niches variées qui contribuent à une biodiversité exceptionnelle sur ce petit territoire.

#### *Les effets de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols*

L'urbanisation s'est étendue à partir de Fort-de-France et a été influencée par les contraintes géographiques. Les quartiers résidentiels se trouvent sur les hauteurs et les lignes de crêtes (Didier, Clairière, etc.). Les quartiers défavorisés (habitats précaires) datent de l'exode rural des années 1950 - 1960 (crises de l'économie sucrière) avec des installations dans des secteurs délaissés : pentes abruptes des mornes (Trénelle -Citron), 50 pas géométriques (Texaco) ou zones inondables (Volga Plage). Enfin, les années 1960 ont vu l'émergence de grands ensembles de logement sociaux (Dillon, OZANAM / Batelière...).

L'espace situé entre les villes de Fort-de-France et du Lamentin est maintenant totalement occupé par un ruban constitué des zones d'activités économiques.

Les espaces urbanisés en Martinique continuent d'augmenter (+2,9% entre 2008 et 2018) plus fortement qu'à l'échelle nationale (+1,3% en moyenne) ou qu'en Guadeloupe (+1,7%), bien qu'il y ait de moins en moins de zones constructibles dans les Plans Locaux d'Urbanisme (en lien avec une prise en compte plus stricte des risques naturels et un alignement sur les prescriptions du SCOT).

L'occupation du sol sur l'agglomération peut se résumer de la façon suivante :

- Le taux d'artificialisation est élevé : **36,5%**, contre 13 % pour la Martinique et 5 % à l'échelle de la France.
- Les espaces boisés et milieux naturels représentent 34 % de la superficie du territoire. Leur répartition est inégale sur le territoire : ils sont principalement situés au nord de l'agglomération (Schœlcher et Saint-Joseph), et il faut aussi signaler l'importance des mangroves au fond de la baie de Fort-de-France.
- Les espaces agricoles occupent 41% de la Martinique, mais seulement **28 %** du territoire de la CACEM.

#### *Les risques naturels et technologiques*

Couplé au risque d'inondation (la zone TRI<sup>7</sup> de Martinique est située sur le Lamentin et Fort-de-France), le littoral de la CACEM est fortement soumis au risque de submersion. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit une augmentation du niveau de la mer de 50cm à l'horizon 2050 et de 80cm en 2100. Les populations et activités (résidences, industries, tertiaires, etc.) du littoral seront donc directement impactées par des phénomènes de montée des eaux marines ou d'érosion.

**Des moyens sont mis en œuvre par la CACEM pour répondre à ces diverses problématiques, principalement à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2019 - 2025).** 18 actions sont identifiées, autour de 4 axes :

- Les études permettant d'anticiper les impacts du changement climatique (par exemple, identification des lieux vulnérables à la montée des eaux) ;
- La réalisation de projets d'aménagement pour « verdir » des espaces,
- La réduction de la consommation énergétique des équipements, etc. ;
- La maîtrise de l'énergie et des déplacements, l'accompagnement des entreprises.

<sup>7</sup> Territoire à Risque d'Inondation Importante

### *Protection et attractivité du littoral : le Contrat de baie*

L'atlas des paysages de Martinique distingue six grands types de paysages naturels et ruraux sur l'île parmi lesquels la baie de Fort-de-France.

Cette baie détient le label « Plus belles baies du monde » depuis 2011. C'est une baie dans laquelle plus de 30 cours d'eau se déversent, parcourant 14 communes de l'île, où vivent près de 70% de la population. Elle représente une biodiversité et un écosystème uniques ainsi qu'une zone touristique importante. Elle concentre une grande partie de l'activité maritime et commerciale.

La prise en compte de l'impact des activités humaines, économiques sur l'écosystème de la Grande Baie de Martinique est un enjeu important, qui fait l'objet d'un Contrat pour la protection de la qualité des eaux et des écosystèmes. La CACEM a signé en 2021 son deuxième Contrat de la Grande Baie Martinique d'une durée de 5 ans avec 42 signataires. Son plan d'action s'organise autour de 4 axes :

- La qualité de l'offre balnéaire
- La filière nautique éco-responsable
- Maîtrise des impacts de la terre vers la mer
- Sensibilisation et animation du contrat.

### Promouvoir les énergies renouvelables

La Martinique dispose d'un système énergétique encore fortement basé sur les énergies fossiles qui représentent un peu plus de 93 % des ressources. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de 2012 reprenait les objectifs des lois dites Grenelle I et II, qui prévoyait l'introduction de 50% d'énergie renouvelable en 2020, et l'autonomie énergétique en 2030.

La Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de 2015 – 2018/ 2019 – 2023 constitue le volet énergie du SRCAE : elle a positionné un objectif de 58% d'énergies renouvelables d'ici 2023, et prévoit pour cela d'ici 2023 un fort développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien et biomasse).

Les énergies renouvelables présentes sur le territoire CACEM sont la biomasse et le solaire photovoltaïque (5 centrales photovoltaïques sur le territoire). Dans le cadre du PCAET de la CACEM, le potentiel des énergies renouvelables a été évalué à l'échelle de l'intercommunalité d'où il ressort que le solaire photovoltaïque représente le plus fort potentiel de développement. Il est à noter un fort potentiel d'énergie géothermique dans la plaine du Lamentin.

### Favoriser une gestion responsable des déchets

La collecte et le traitement des déchets sont des compétences exercées par la CACEM depuis 2017, en application de la loi NOTRE. La collecte des déchets est gérée par la CACEM et leur traitement a été délégué à un syndicat unique, le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD). Celui-ci assure en régie l'exploitation des déchèteries, des quais de transfert et des principales installations de traitement et de tri dans l'île.

L'île est également équipée d'une installation de transit de déchets d'amiante, d'une installation de transit de déchets dangereux, d'un centre de tri des déchets ménagers et d'une installation de stockage de déchets inertes.

Localement, la politique déchets de la CACEM répond aux objectifs des dispositifs suivants :

- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique, adopté en 2019 par la CTM ;
- Le SCOT de la CACEM et son DOO « Promotion d'une gestion exemplaire des déchets limitant les impacts sur les ressources et les paysages » ;

- Le Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) 2020-2023 entre la CACEM et l'ADEME ;
- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PDLDMA) 2020-2025 de la CACEM ;
- Le contrat pour l'action et la performance CAP 2022 signé entre la CACEM et CITEO en avril 2020 ;
- Le Contrat collectivité papiers graphiques 2018-2022 signé entre la CACEM et CITEO en avril 2020 ;
- La Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'actions territorialisé (CACEM-CITEO) février 2022.

Par ailleurs, deux études sont actuellement en cours qui s'achèveront en fin d'année 2022 :

- Une étude est en cours en collaboration avec la CTM pour mettre en place une économie circulaire de la gestion des déchets (gestion des emballages recyclables, gravats, déchets de déconstruction...) ;
- Une étude est réalisée sur l'optimisation de la pré-collecte des déchets verts sur le territoire de la CACEM.

#### *Qualité de l'air*

Le niveau élevé de particules fines sur le territoire de la CACEM est dû en partie aux émissions anthropiques notamment liées à la circulation automobile et à la production industrielle, mais également en grande partie aux émissions naturelles liées au phénomène de « brumes de sables » en provenance du Sahara et du Sahel.

Le réseau de transports publics du territoire Centre (Mozaik) est exploité via une délégation de service public. Ce réseau comprend depuis le mois d'août 2018, une ligne de transport en commun en site propre (TCSP) complétée par un embranchement d'une longueur totale de 14 Km. Le réseau de transports en commun connaît régulièrement des perturbations.

### **Axe III - Cohésion sociale : des enjeux autour de l'accompagnement des jeunes et des personnes âgées**

#### **Une action volontariste de la CACEM en matière d'accompagnement des parcours d'insertion vers l'emploi**

De manière complémentaire aux dispositifs de droit commun portés par l'Etat et la CTM, la CACEM gère un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et a créé depuis 2006 une Mission Locale (MILCEM) qui assure l'accompagnement socio-professionnel des jeunes de 16 à 25 ans.

La CACEM a développé les clauses d'insertion dans ses marchés et dans ceux de ses maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux), en lien avec le PLIE. Elle développe également des parcours d'insertion pour les jeunes, notamment à travers des chantiers d'insertion dans le cadre de la réhabilitation des chemins de randonnée et la réhabilitation de sites patrimoniaux. Un Dispositif Local par les Acteurs Locaux (DLAL) 2021 – 2027 est en train de se déployer : un chargé de mission de la CACEM anime un groupement d'acteurs locaux, chargé de relancer un appel à projet Insertion emploi autour de projets touristiques, culturels et sportifs.

### **La problématique du vieillissement, enjeu social et levier de développement économique**

La CACEM fait également face à une problématique d'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées qui conduit à accroître les dispositifs en direction de l'autonomie/dépendance. Le vieillissement de la population amène à poser les enjeux d'accompagnement de manière globale (problématique d'accès aux services, aux soins, de soutien à l'autonomie par l'adaptation des logements...).

La volonté affichée est de ne pas concevoir le vieillissement uniquement comme un problème, mais également comme un levier de développement économique - déploiement d'une « silver économie » et de services... Les opérations de renouvellement urbain se donnent également comme objectif d'offrir en centre-ville une offre de logement attractive pour des seniors « actifs », qui peuvent apprécier la proximité de services, d'une offre culturelle et d'animation.

### **Une politique de prévention de l'insécurité déployée à l'échelle communale, avec des mutualisations possibles à l'échelle intercommunale**

Les communes de la CACEM ont toutes souligné l'importance d'actes d'incivilité et de délinquance, notamment liés à l'existence de trafics de stupéfiants, et le rôle qu'ils jouent, de leur point de vue, dans l'absence d'attractivité des centres villes. Elles souhaiteraient que la sécurité des personnes soit renforcée, notamment près des commerces de proximité.

Chacune des villes a lancé un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), avec des résultats inégaux : deux d'entre eux mènent des actions régulières, les autres peinent à se mettre en place. A ce jour, l'action principale menée au sein des collectivités en matière de lutte contre la délinquance a été le déploiement de caméras de surveillance. Outre un système de vidéoprotection, la ville de Saint-Joseph va recruter deux médiateurs de rue pour aider les services de gendarmerie.

Le déploiement généralisé de la vidéosurveillance pousse à réfléchir à un mode pertinent de surveillance de ces images, qui pourrait être mutualisé à l'échelle intercommunale.

### **Un bon maillage territorial de l'offre de santé**

Le territoire de la CACEM regroupe environ 50% des établissements de santé de la région : Centre Hospitalier Universitaire, centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, maisons médicales de garde...

En Martinique, la majorité des places en accueil médicalisé sont proposées par des structures publiques : 714 places sont disponibles en établissements publics, 544 dans des structures associatives et 175 en établissements privés commerciaux. Les lits en structures privées commerciales sont plutôt situés sur la CACEM, tandis que les lits en structures publiques et associatives sont répartis sur l'île.

A cet égard, le contrat de convergence prévoit 21,3 M€ dans des démarches innovantes de prise en charge des personnes âgées (EPHAD à domicile, baluchonnage) et la réhabilitation de l'EPHAD Emma Ventura à Fort de France.

**La CACEM et les 4 communes s'inscrivent dans une complémentarité avec la CTM et l'Etat en matière de santé :** une discussion est en cours avec l'ARS sur la pertinence de contrats locaux de santé (CLS) ou d'un contrat intercommunal de santé. Cette réflexion est menée dans le cadre du renouvellement du contrat local de santé de la ville de Fort de France et du lancement récent de travaux en vue d'un contrat local de santé mentale (CLSM) au Lamentin.

## Synthèse AFOM du diagnostic

### FORCES (ce qui existe)

- Concentration de l'activité économique, des services, des pôles d'enseignement / formation
- Economie diversifiée
- Un bon niveau d'équipement
- Des infrastructures importantes, un réseau de transports terrestres et maritimes
- L'offre de santé la plus importante du territoire
- Diversité des espaces naturels et de biodiversité
- Une couverture 4G quasi complète

### FAIBLESSES (les grands enjeux)

- Dévitalisation des centres-villes/centres-bourg
- Vétusté et vacance de l'habitat
- Etat des réseaux de l'eau et de l'assainissement
- Gestion et traitement des déchets
- Dépendance extérieure pour l'approvisionnement énergétique
- Saturation du réseau routier
- Démographie : vieillissement / fuite des jeunes
- Chômage relativement élevé et difficulté d'insertion des jeunes
- Un patrimoine touristique peu valorisé

### ATOOTS (ce qui est mis en place)

- Engagement dans de nombreux projets partenariaux / recherche de moyens pour déployer sa stratégie
- Réhabilitation des centralités
- Investissement dans la rénovation de l'habitat
- Engagement dans la transition écologique (mobilités douces, eco-exemplarité de la collectivité, rénovation énergétique), intégration transversale des enjeux de développement durable
- Accompagnement des entreprises
- Accompagnement à la transformation digitale des entreprises, e-services de la collectivité
- Une politique d'appui à l'insertion

### MENACES (ce qui peut freiner la stratégie)

- Territoire fragile du point de vue environnemental, exposé aux inondations, affaissements, pollutions
- Impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire
- Fracture numérique (particuliers et entreprises)
- La nécessaire complémentarité d'objectifs potentiellement contradictoires (aménagement versus préservation de l'environnement)

## Article 2 – Ambition du territoire de la CACEM et dispositif en cours

### Stratégie du CRTE sur le territoire de la CACEM

Les politiques relatives au cadre de vie et à l'attractivité du territoire, dans une démarche de protection de l'environnement et de transition écologique tout en garantissant une cohésion sociale et territoriale sont le fil rouge du projet stratégique de la CACEM.

Ce projet s'incarne politiquement à travers le plan de mandat 2020 – 2026, qui s'organise autour de cinq orientations :

- Améliorer le cadre de vie de tous les usagers
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Construire une relation de proximité avec le citoyen acteur
- Renforcer la solidarité et les synergies avec les communes
- Renforcer le rôle de la CACEM au sein des stratégies régionales

**Les orientations du CRTE intègrent celles du plan de mandat et l'ensemble des actions et projets qui y figurent.** En conformité avec l'objectif du contrat, ces orientations sont construites de manière à donner une visibilité aux enjeux et aux réponses aux grandes transitions - économique, socio-démographique, écologique, numérique - que connaissent aujourd'hui les territoires.

Dans une logique de développement et d'adaptation à la transition écologique, le territoire Centre est confronté à des défis majeurs :

- Construire un cadre de vie attractif pour tous les usagers, permettant de consolider la fonction de centre économique et culturel de l'île, d'améliorer la qualité de l'offre résidentielle
- Soutenir un développement économique qui favorise l'autosuffisance, afin de réduire la dépendance à l'extérieur
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité, pour s'assurer de la sécurité de tous et de la prise en compte des plus vulnérables dans les politiques publiques
- Contribuer à la transition écologique, pour mieux anticiper les impacts du changement climatique

La CACEM dispose d'importants atouts et leviers pour répondre à ces enjeux, et a déjà mis en place ou anticipé de nombreuses réponses.

Ces grandes orientations se déclinent dans un plan d'action qui intègre des fiches actions pour les projets déjà validés et les fiches projets pour ceux qui restent à consolider dans leur opérationnalité.

Le CRTE étant un contrat évolutif, les éléments de diagnostics, comme les projets et actions, sont amenés à être corrigés et enrichis pendant les années de contractualisation.

La mise en œuvre du CRTE repose sur une gouvernance et un pilotage efficace. L'organisation de la gouvernance doit favoriser la coopération entre la CACEM et les 4 communes, mais aussi assurer une meilleure participation citoyenne, en associant plus étroitement ses habitants et forces vives à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques menées. L'objectif de solidarité et de synergie avec les communes est déjà organisé dans le plan de mandat, à travers la recherche d'optimisation de moyens et la mise en place de stratégies communes sur des enjeux partagés.

Cette gouvernance doit aussi permettre de définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération inter-EPCI, territorial (CTM) et interrégionale (Caraïbes) afin de renforcer les capacités d'intervention de la CACEM.

### La transition écologique au cœur de cette vision



#### Les grands défis de la CACEM :

Le développement économique et numérique

La transition écologique : aménagement, environnement et développement durable

La cohésion sociale

La construction d'un cadre de vie attractif



#### Les 4 orientations stratégiques de la CACEM pour y répondre :

1. Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées

2. Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique

3. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale

4. Contribuer à la transition écologique



#### Dans une approche transversale et cohérente, nos politiques publiques pour y arriver :

Développement durable et résilience du territoire

Revitalisation des centres bourgs

Mobilités

Emploi, agriculture et aménagement numérique

Politiques publiques déclinées dans des documents stratégiques socles : Plan Action Cœur de Ville, SCoT, PCAET, PTMD, PLPDMA, CCT, Contrat de Progrès...

### Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat s'appuie sur quatre orientations.

#### Orientation n°1 – Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées

Cet axe s'attache à répondre aux enjeux structurels de cadre de vie auxquels le territoire a à répondre pour renforcer son attractivité dans toutes ses fonctions, résidentielles, économiques et commerciales, touristiques. La stratégie mise en place se déploie autour de quatre piliers principaux, qui structurent la stratégie d'aménagement : la revitalisation des centralités, l'amélioration de la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement, de la gestion et du traitement des déchets, de la capacité des infrastructures à faire face aux risques naturels et technologiques.

La revitalisation des centralités, à travers les plans Action Cœur de Ville et la convention chapeau porteuse des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), est un axe central de la stratégie de retour à l'attractivité, avec de nombreuses problématiques partagées par les quatre communes

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable tout au long de l'année et particulièrement lors des prochaines saisons sèches, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau autour du plan d'investissement pour la modernisation des réseaux et d'œuvrer à la qualité du traitement des eaux usées.

#### Orientation n°2 - Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)

La concentration de l'activité économique sur le territoire de la CACEM lui confère des potentialités importantes qu'il est question d'orienter et de valoriser, à travers le fil directeur que représente le soutien à l'innovation. Avec une population d'un bon niveau de qualification et des acteurs économiques porteurs de projet, le territoire est engagé dans une montée en compétence dans des secteurs d'avenir à haute valeur ajoutée comme l'agro-transformation, l'énergie et le numérique. Le soutien à l'innovation reste le fil directeur de l'action de la collectivité. Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité d'adaptation à la digitalisation de l'économie et des services, mais aussi l'intérêt de soutenir une économie de proximité, qui passe par l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'agro-transformation.

En matière de tourisme, l'attention particulière portée sur le renforcement de la filière nautique et le levier du secteur culturel à travers la rénovation du patrimoine reste le socle d'une stratégie à consolider dans ses moyens.

Les projets d'aménagement du littoral sont à partager entre l'agglomération et les trois communes concernées, afin de s'entendre sur une stratégie de développement et d'aménagement cohérente et respectueuse des milieux.

#### Orientation n°3 – Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale

La vulnérabilité économique d'une partie importante de la population, les difficultés d'insertion professionnelle voire sociale de la jeunesse qui reste sur le territoire, sont autant d'enjeux fortement pris en compte par les politiques publiques locales et le plan de mandat de la CACEM. Le CRTE peut être l'occasion de valoriser les actions menées pour s'assurer de l'adaptation des réponses aux divers besoins posés par le vieillissement de la population, et de renforcer les actions en direction de l'insertion des jeunes

et, plus largement, des populations les plus vulnérables. Il peut aussi accompagner une réflexion nouvelle autour des questions de sécurité publique, dans une approche de prévention et de cohésion sociale.

#### **Orientation n°4 - Contribuer à la transition écologique**

Cet axe regroupe particulièrement les projets structurants pour répondre aux impacts du changement climatique et accélérer la transition écologique du territoire. Ces projets sont thématiques lorsqu'il s'agit de réduire la dépendance aux énergies fossiles par le développement d'énergies alternatives, de penser la diminution de la place de la voiture et de freiner l'artificialisation des sols, qui amplifie les effets des phénomènes naturels sur les milieux et les personnes.

L'approche transversale, qui impose des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets d'aménagement, déjà inscrite dans le SCOT, peut trouver dans le CRTE un levier pour se renforcer et se systématiser davantage.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 1**. Elles feront l'objet d'une consolidation.

Des fiches-actions/projets en **annexe 2 et 3** décrivant les principales actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Les dimensions temporelles et financières y sont précisées. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention avec objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantage.

#### **Article 4 – Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Le tableau récapitulatif des actions est présent en **annexe 2**.

*La crise sanitaire de la COVID-19 a altéré un certain nombre de projets et d'actions en cours sur le territoire, la reprise de certains projets et le cadrage des besoins doivent prendre en compte les évolutions sociétales et environnementales qui ont été exacerbées par cette crise afin d'apporter des solutions adaptées.*

## Le plan d'actions du CRTE

Orientations stratégiques	Objectifs	Documents stratégiques
Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les centralités du SCOT (revitalisation des centres-bourgs, réfection des voiries, stratégie commerciale, lutte contre l'indivision et la vacance, réhabilitation de l'habitat, mixité des fonctions et des populations)</li> <li>Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement</li> <li>Structurer la gestion et le traitement des déchets</li> <li>Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma de cohérence territoriale (SCoT)</li> <li>Plans Action Cœur de Ville et ORT</li> <li>Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)</li> <li>Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)</li> <li>Contrat de progrès</li> <li>Plan territorial de maîtrise des déchets (PTMD)</li> <li>Plan Séisme Antilles 3</li> <li>Plan Chlordécone IV et Plan de lutte contre les sargasses I et II</li> </ul>
Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique</li> <li>Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme</li> <li>Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)</li> <li>Soutenir les acteurs économiques dans la transition vers le numérique (transformation digitale des entreprises)</li> <li>Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan local d'urbanisme (PLUi)</li> <li>Contrat de Baie 2</li> <li>Convention avec la SPL Tourisme du Centre</li> <li>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII)</li> <li>Contrat de convergence et de transformation (CCT) 2019-2022</li> <li>Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)</li> </ul>
Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)</li> <li>Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité</li> <li>Contribuer à la réduction de l'insécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)</li> <li>Contrats locaux de santé (CLS)</li> <li>Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) et contrats de ville</li> </ul>
Contribuer à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)</li> <li>Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)</li> <li>Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain</li> <li>Inscrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCot</li> <li>PCAET</li> </ul>

## Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le recensement des contractualisations existantes figure en annexe 6.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraînera la mise en cohérence de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers contenus dans les documents recensés sont repris dans la maquette globale disponible en [annexe 6](#).

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront être précisées.

## Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en [annexe 2 et 3](#).

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « validées » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

## Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement l'ensemble du territoire de Martinique.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

L'**annexe 7** précise les différents organismes avec lesquels le territoire de la CACEM a établi des liens de coopération.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de l'accompagnement par un bureau d'étude pendant la première année de signature. Pour les années suivantes, la CACEM sollicitera l'accompagnement de l'Etat pour le financement de l'équipe d'animation et de pilotage du CRTE.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

## Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches projet sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches projet, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### **La CACEM, territoire signataire**

En signant ce CRTE, la CACEM assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Elle s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de l'accompagnement par un bureau d'étude pendant la première année de signature.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 4.

## La CTM

La CTM en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, sera invitée à s'engager dans un partenariat pour l'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques publiques définies dans le présent CRTE.

## Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

### ADEME

L'ADEME est signataire d'un certain nombre de contrat avec la CACEM, notamment son Contrat d'objectif Déchets et Economie circulaire (CODEC) et son Programme Local de Prévention de déchets Ménagers et Assimilés (PLPDAM).

L'ADEME s'engage à faire partie du comité de pilotage du CRTE de la CACEM.

### Banque des Territoires

La Banque des Territoires est un partenaire de longue date de la CACEM et de ses communes membres, elle a notamment accompagné la commune de Schoelcher sur la définition de son schéma de revitalisation.

La Banque des territoires s'engage à faire partie du comité de pilotage du CRTE de la CACEM.

### AFD

L'AFD est partenaire de la CACEM sur l'accompagnement à la définition de sa stratégie concernant :

- Le développement économique,
- La stratégie des ZAE intercommunales
- L'adressage des communes
- Le contrat de progrès eau

## Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes :

- La participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part,
- et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, eu égard à leur impact sur l'environnement et sur l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du CRTE, la CACEM s'engage, autant que possible, avec l'appui et l'accompagnement de l'Etat et des autres partenaires sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, spécialement sur la concertation, à sensibiliser les habitants et acteurs socio-économiques (Chambre consulaire, réseaux socio-professionnels...) de la CACEM sur le CRTE.

La collectivité s'appuiera notamment sur les instances citoyennes déjà constituées et actives au sein de l'EPCI (Conseil de Développement, Conseil Citoyens, ...) pour associer étroitement les différents acteurs et faciliter la compréhension et les objectifs du CRTE ainsi que pour faire émerger des projets pertinents.

## Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Les crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- Des crédits sectoriels et territoriaux du CCT, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- Des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la CACEM et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est actualisée et jointe annuellement à l'avenant de financement. Elle peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la CACEM mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### Comité des financeurs – membres permanents du COPIL

Un comité des financeurs est mis en place à l'échelle de la CACEM. Il est coprésidé par le Préfet et le Président de la CACEM.

Emanation du comité régional des financeurs, il regroupe des membres permanents que sont : la Préfecture, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'ADEME, la banque des territoires, l'AFD. Les villes de Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher, et Saint-Joseph en sont également des membres permanents.

Il a pour mission d'accompagner à la définition des plans de financements des projets identifiés dans le cadre du CRTE.

### Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet ou son représentant, et par le Président de la CACEM ou son représentant.

Il est composé de représentants de :

- La CACEM, exécutif et services,
- Les villes membres de la CACEM
- La collectivité territoriale de Martinique (CTM)
- Les services déconcentrés et les opérateurs de l'État
- L'ADEME
- La Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- L'Agence Française de Développement (AFD)
- Autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.
- La Chambre de commerce et d'industrie de Martinique
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de Martinique
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CACEM. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il comprend les représentants :

- Des services de l'Etat, et de ses agences,
- Des services de la CACEM,
- Des services de la CTM,
- Des services des financeurs : Cellule Europe, ADEME, Banque des Territoires, AFD,
- Du comité de développement du territoire,
- Des chambres consulaires : Chambres des métiers et de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce et d'industries de Martinique,
- De tout organisme dont la participation est nécessaire au regard de l'ordre du jour du comité.

Le comité technique se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des programmes ACV de Fort-de-France et du Lamentin et de leurs comités de pilotages respectifs
- La création d'une ORT intercommunal et de son comité de pilotage.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Des référents CRTE ont été identifiés dans chaque commune pour l'identification et le pilotage des actions et des projets. La coordination entre les référents de chaque commune et la CACEM doit se pérenniser pour le pilotage du CRTE.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de la CACEM et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 2b**.

Les indicateurs de suivi sont précisés en **annexe 2b**.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Ce contrat est établi sur la durée de la mandature 2022– 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Cette évolution régulière du CRTE est d'autant plus nécessaire, que les données relatives à l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, évolution de création, fermeture d'entreprises, sur la part des ménages dont le revenu est constitué de prestations sociales ne sont pas encore connues. De même, au moment de l'écriture du CRTE de la CACEM, les modalités d'accompagnement du secteur de la culture sont en cours de définition ou de lancement.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Fort-de-France, Martinique.

### LES SIGNATAIRES

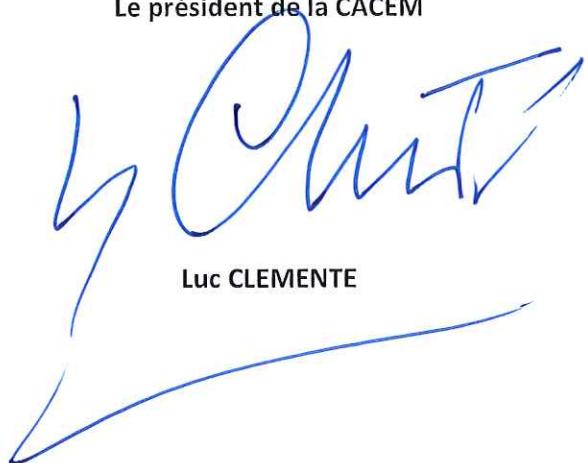
Contrat de Relance et de Transition Écologique établi le 03/06/2022 à Fort-de-France,

Le préfet de la Martinique



Stanislas CAZELLES

Le président de la CACEM



Luc CLEMENTE

# ANNEXES

**Annexe 1 - Orientations stratégiques**

**Annexe 2a - Tableau récapitulatif des actions**

**Annexe 3b -- Fiches actions**

**Annexe 3b - Tableau récapitulatif des projets**

**Annexe 3b -- Fiches projets**

**Annexe 4 - Contribution des établissements publics et opérateurs**

**Annexe 5 - Maquette financière**

**Annexe 6 - Contractualisations et programmes Etat**

**Annexe 7 - Organisme de coopération**

**Annexe 8 - Diagnostic du territoire établi par FORS et validé en conseil communautaire**

## Annexe 1 – Orientations stratégiques

### Orientation n°1 – Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées

Cet axe s'attache à répondre aux enjeux structurels de cadre de vie auxquels le territoire a à répondre pour renforcer son attractivité dans toutes ses fonctions, résidentielles, économiques et commerciales, touristiques. La stratégie mise en place se déploie autour de quatre piliers principaux, qui structurent la stratégie d'aménagement : la revitalisation des centralités, l'amélioration de la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement, de la gestion et du traitement des déchets, de la capacité des infrastructures à faire face aux risques naturels et technologiques.

La revitalisation des centralités, à travers les plans Action Coeur de Ville et la convention chapeau porteuse des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), est un axe central de la stratégie de retour à l'attractivité, avec de nombreuses problématiques partagées par les quatre communes

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable tout au long de l'année et particulièrement lors des prochaines saisons sèches, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau autour du plan d'investissement pour la modernisation des réseaux et d'œuvrer à la qualité du traitement des eaux usées

### Orientation n°2 - Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)

La concentration de l'activité économique sur le territoire de la CACEM lui confère des potentialités importantes qu'il est question d'orienter et de valoriser, à travers le fil directeur que représente le soutien à l'innovation. Avec une population d'un bon niveau de qualification et des acteurs économiques porteurs de projet, le territoire est engagé dans une montée en compétence dans des secteurs d'avenir à haute valeur ajoutée comme l'agro-transformation, l'énergie et le numérique. Le soutien à l'innovation reste le fil directeur de l'action de la collectivité. Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité d'adaptation à la digitalisation de l'économie et des services, mais aussi l'intérêt de soutenir une économie de proximité, qui passe par l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'agro-transformation.

En matière de tourisme, l'attention particulière portée sur le renforcement de la filière nautique et le levier du secteur culturel à travers la rénovation du patrimoine reste le socle d'une stratégie à consolider dans ses moyens.

Les projets d'aménagement du littoral sont à partager entre l'agglomération et les trois communes concernées, afin de s'entendre sur une stratégie de développement et d'aménagement cohérente et respectueuse des milieux.

### Orientation n°3 – Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale

La vulnérabilité économique d'une partie importante de la population, les difficultés d'insertion professionnelle voire sociale de la jeunesse qui reste sur le territoire, sont autant d'enjeux fortement pris en compte par les politiques publiques locales et le plan de mandat de la CACEM. Le CRTE peut être l'occasion de valoriser les actions menées pour s'assurer de l'adaptation des réponses aux divers besoins posés par le vieillissement de la population, et de renforcer les actions en direction de l'insertion des jeunes et, plus largement, des populations les plus vulnérables. Il peut aussi accompagner une réflexion nouvelle autour des questions de sécurité publique, dans une approche de prévention et de cohésion sociale.

#### Orientation n°4 - Contribuer à la transition écologique

Cet axe porte plus particulièrement les projets structurants pour répondre aux impacts du changement climatique et accélérer la transition écologique du territoire. Ces projets sont thématiques lorsqu'il s'agit de réduire la dépendance aux énergies fossiles par le développement d'énergies alternatives, de penser la diminution de la place de la voiture et de freiner l'artificialisation des sols, qui amplifie les effets des phénomènes naturels sur les milieux et les personnes.

L'approche transversale, qui impose des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets d'aménagement, déjà inscrite dans le SCOT, peut trouver dans le CRTE un levier pour se renforcer et se systématiser davantage.

Orientations stratégiques	Objectifs	Documents stratégiques
Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les centralités du SCOT (révolution des centres-bourgs, réfection des voiries, stratégie commerciale, lutte contre l'indivision et la vacance, réhabilitation de l'habitat, mixité des fonctions et des populations)</li> <li>Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement</li> <li>Structurer la gestion et le traitement des déchets</li> <li>Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma de cohérence territoriale (SCoT)</li> <li>Plans Action Cœur de Ville et ORT</li> <li>Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)</li> <li>Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)</li> <li>Contrat de progrès</li> <li>Plan territorial de maîtrise des déchets (PTMD)</li> <li>Plan Séisme Antilles 3</li> <li>Plan Chlordécone IV et Plan de lutte contre les sargasses I et II</li> </ul>
Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique</li> <li>Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme</li> <li>Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)</li> <li>Soutenir les acteurs économiques dans la transition vers le numérique (transformation digitale des entreprises)</li> <li>Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan local d'urbanisme (PLUi)</li> <li>Contrat de Baie 2</li> <li>Convention avec la SPL Tourisme du Centre</li> <li>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEI)</li> <li>Contrat de convergence et de transformation (CCT) 2019-2022</li> <li>Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)</li> </ul>
Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)</li> <li>Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité</li> <li>Contribuer à la réduction de l'insécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)</li> <li>Contrats locaux de santé (CLS)</li> <li>Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) et contrats de ville</li> </ul>
Contribuer à la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)</li> <li>Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)</li> <li>Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain</li> <li>Inscrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCot</li> <li>PCAET</li> </ul>

### Annexe 2a – Tableau récapitulatif des actions

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Porteur de l'action	Financeurs	Échéance	N°de fiche
OS 1 : Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble Arc Ouest	SOAME Ville de Fort-de-France	Europe ANRU Autre	2026	1
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble Cazotte	SOAME Ville de Fort-de-France	ANRU Autre	2025	2
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble écoquartier Bon Air	Ville de Fort-de-France	ANRU Autre	2030	3
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble Modock	CACEM	ANRU Autre	2026	4
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'un parcours santé autour de la Savane	Association Mairie sportive	Etat CTM Contrat de Ville		5
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Charte des enseignes du centre-ville-révision du Règlement Local de Publicité	Ville de Fort-de-France	Etat CTM		6
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Développement économique du centre-bourg par l'accessibilité des commerces	Ville du Lamentin	Etat FEI		7
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Embellissement Bd de Gaulle et rue Abbé Lecornu	Association La Martiniquaise d'Insertion	Etat CTM autre		8
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Embellissement rue Ernest Deproge	Association Fort-de-France Cœur de Martinique (FCM)	Etat Contrat de ville		9
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Equipement Maison de projet	GIP	Europe ANRU Ville de Fort-de-France	2023	10
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Equipement Manoir Bon Air	Ville de Fort-de-France	Europe ANRU	2025	11
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Equipement Marché aux poissons	CACEM	Europe ANRU	2028	12
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Etude d'aménagement centralité de proximité : Pelletier	Ville du Lamentin	Autofinancement	2023	13
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Etude d'aménagement centralité urbaine Acajou / Basse Gondeau	Ville du Lamentin	Autofinancement	2023	14
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Immobilier à vocation économique	SOAME	ANRU Autre	2027	15
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Ravalement de façades du centre ville	Propriétaires privés, Ville de Fort-de-France	Etat CTM		16
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Rénovation du bâtiment E du parc Aimé Césaire	Ville de Fort-de-France	CTM ANRU DSIL	2024	17

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Porteur de l'action	Financeurs	Échéance	N°de fiche
<b>OS 1 : Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées</b>	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Rénovation du Boulodrome de Dillon	Ville de Fort-de-France	FEDER CNDS	En cours de réalisation	18
	Objectif 1.2 : Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement	Opérations du plan d'urgence 2020-2022	CACEM - ODYSSI	ETAT OFB ODE Europe CTM	2022	
	Objectif 1.2 : Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement	Opérations du plan de relance 2022-2023	CACEM - ODYSSI	ETAT BRGM OFB ODE Europe CTM	2023	
	Objectif 1.3 : Structurer la gestion et le traitement des déchets	Contrat de d'objectifs déchets et économie circulaire	CACEM	ADEME	2023	19
	Objectif 1.3 : Structurer la gestion et le traitement des déchets	Optimisation des moyens déployés pour améliorer la propreté du territoire : renouvellement des bornes de tri et conteneurs à déchets	CACEM	Etat FEI Autofinancement	2026	20
	Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Aides aux réparations de dégâts suite aux intempéries des 09 et 10 novembre 2020	Ville du Lamentin	Etat CTM		21
	Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Construction de l'école de 1er degré de Pelletier	Ville du Lamentin	Etat CTM		22
	Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Programme global de sécurisation des établissements scolaires de la Ville du Lamentin	Ville du Lamentin	Etat DSIL CACEM fond de concours 2019		23
	Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Aménagement d'ensemble Volga Plage	Agence des 50 Pas	Ville de Fort-de-France ANRU	2025	24
<b>OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)</b>	Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Stratégie d'aménagement du littoral CACEM aux vues du changement climatique avec l'AMO du CEREMA	CACEM	CEREMA CACEM	2022	25
	Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Equipement Grand marché	SOAME Ville de Fort-de-France	Ville de Fort-de-France ANRU Europe	2025	26
	Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Equipement maison Daguin	CACEM	Europe ANRU Autre	2024	27

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Porteur de l'action	Financeurs	Échéance	N°de fiche
<b>OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (autosuffisance, secteurs clés et innovation)</b>	Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Equipement Parc Aimé Césaire	ville de Fort-de-France	Europe ANRU Autre		28
	Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Extension du bassin du Port de plaisance de l'Etang	CACEM	Europe Etat CCT CTM	2027	29
	Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Aménagement de la ZAE Case Navire	CACEM	Etat CCT et CRSD CTM	2022	30
	Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Réalisation d'une pépinière d'agro-transformation sur la zone de Choco-Choisy	CACEM	Etat FEI / CPER FEDER CTM	2022	31
	Objectif 2.4 : Soutenir les acteurs économiques dans la transition vers le numérique (transformation digitale des entreprises)	Création d'un équipement pour la gestion numérisée des archives du bloc communal	CACEM	CTM ETAT CACEM et villes	2023	32
	Objectif 2.5 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité	Action de coopération "inter GALI" dans le cadre du programme LEADER	CACEM	FEADER	2023	33
	Objectif 2.5 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité	Création d'une ferme agricole urbaine	CACEM	Etat (France relance et DETR) CTM Villes membres de la CACEM	2023	34
<b>OS 3 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale</b>	<i>Objectif 3.1 : Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)</i>	<i>Projets sur cet objectif à venir</i>				
	<i>Objectif 3.2 : Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité</i>	<i>Projets sur cet objectif à venir</i>				
	Objectif 3.3 : Contribuer à la réduction de l'insécurité	Mise aux normes et sécurisation du parking savane	SOAME	Etat CACEM ANRU SOAME Ville		35
	Objectif 3.3 : Contribuer à la réduction de l'insécurité	Plan lumière du parking Savane	SOAME	Etat Ville de Fort-de-France		36
<b>OS 4 : Contribuer à la transition écologique</b>	<i>Objectif 4.1 : Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)</i>	<i>Projets sur cet objectif à venir</i>				

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions	Porteur de l'action	Financeurs	Échéance	N°de fiche
OS 4 : Contribuer à la transition écologique	Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Modernisation du 2e accès au PPEZA par la ZIP	CACEM	Etat DSIL	2022	37
	Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Réciprocité contact	Ville du Lamentin	OFB Ville	2023	38
	Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Réciprocité Morne Cabri : Réhabilitation du parcours sportif du Morne cabri	Ville du Lamentin	ODE CTM Ville	2024	39
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage foncier du centre-ville	EPF	ANRU Autre	2026	40
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage immobilier diffus	SOAME	ANRU Autre	2026	41
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage immobilier îlots prioritaires	SOAME	ANRU Autre	2026	42
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage immobilier Sainte Thérèse	SAS Bon Air	ANRU Autre	2024	43
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Rénovation du bâtiment « Paysage et Environnement » sur la Savane	Ville de Fort-de-France	Etat CTM		44
	Objectif 4.4 : Inscrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Modernisation du cimetière	Ville du Lamentin	Etat CACEM	2023	45
	Objectif 4.4 : Inscrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Projet Z'AB : digue naturelle EZA	CACEM	OFB Europe ODE	2027	46

## Annexe 2b - Fiches actions

### Annexe 3a – Tableau récapitulatif des projets<sup>1</sup>

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Porteur de projet	Échéance
OS 1 : Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement Entrée de ville et place du calebassier Ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	2027
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement des berges du canal du Longvilliers Ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	2027
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Relance de l'activité du cœur de ville du Lamentin	DEFIA (promoteur)	2024
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Traitements paysager des places publiques - ville du Lamentin	DEFIA (promoteur)	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Confortement parasismique des établissements scolaires	Ville du Lamentin	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Stratégie d'aménagement durable	Ville du Lamentin	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Innover dans la lutte contre l'indécence pour favoriser la production de logements : accompagner et soutenir les propriétaires à la sortie de l'indivision successorale	Ville de Schœlcher	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Développer les projets d'habitat alternatifs	Ville de Schœlcher	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Désenclavement du centre bourg	Ville de Saint-Joseph	2022
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Reconstruction d'un marché couvert et d'espaces de stationnement	Ville de Saint-Joseph	2024
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Maison Aimé Césaire	Ville de Fort-de-France	2024
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Mise en accessibilité des rues du Bourg : Ernest André, Léonce Bayardin et Ernest Maugée	Ville du Lamentin	

<sup>1</sup> Liste non exhaustive

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Porteur de projet	Échéance
<b>OS 1 : Renforcer la qualité de vie et l'amélioration sociale</b>	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Connectivité piétonne de proximité à la ville du Lamentin : rue Pierre Zobda Quitman	Ville du Lamentin	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Connectivité piétonne de proximité à la ville du Lamentin : rue hardy de Saint-Omer	Ville du Lamentin	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Connectivité piétonne de proximité à la ville du Lamentin : rue Victor Lamon	Ville du Lamentin	
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Réhabilitation du stade Georges Gratian	Ville du Lamentin	2023
	Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Construction du centre administratif et d'espaces à vocation commerciale intégrée	Ville de Saint-Joseph	2025
	Objectif 1.2 : Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement	Projets sur cet objectif à venir		
	Objectif 1.3 : Structurer la gestion et le traitement des déchets	Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés	CACEM	2026
	Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Projets sur cet objectif à venir		
<b>OS 2 : Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)</b>	Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Apiculture, aquaculture et permaculture en milieu urbain - ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	2026
	Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Aménagement de la mangrove et des canaux à Vieux-Pont - Ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	2024
	Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Aménagement global du littoral de Schœlcher – Etudes pré-opérationnelles	Ville de Schœlcher	

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Porteur de projet	Échéance
	Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Construction du vidé-drome de la ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	
	Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Zone artisanale et d'agriculture urbaine - ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	
	Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Caribiotech - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	
	Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Expérimentation de froid urbain (climatisation) à partir d'un écosystème hydrogène - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	2025
	Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Réhabilitation d'un abri existant en marché agricole polyvalent	Ville de Schœlcher	
	Objectif 2.4 : Soutenir les acteurs économiques dans la transition vers le numérique (transformation digitale des entreprises)	Créer une plateforme numérique de promotion des commerçants des pôles	Ville de Schœlcher	
	Objectif 2.4 : Soutenir les acteurs économiques dans la transition vers le numérique (transformation digitale des entreprises)	Création d'un équipement pour la gestion numérisée des archives du bloc communal	CACEM	
	Objectif 2.5 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité	Fondation territoriale	DEFIA (fondateur)	2023

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Porteur de projet	Échéance
<b>OS 3 : Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale</b>	Objectif 2.5 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité	Santé et économie régionale circulaire - ville du Lamentin	DEFIA (promoteur)	2024
	Objectif 2.5 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité	Création d'une ferme agricole urbaine	CACEM	
	Objectif 3.1 : Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)	Projet addictologie Défia et CHUM Mangot Vulcin - ville du Lamentin	DEFIA (développeur)	2027
	Objectif 3.1 : Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)	Habitat services intergénération - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	2025
	Objectif 3.2 : Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité	Parc ethnobotanique du Morne Pavillon - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	
	Objectif 3.2 : Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité	Sport et formation des jeunes - ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	
<b>OS 4 : Contribuer à la transition écologique</b>	Objectif 4.1 : Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)	Décarboné pour une ville fertile verte : achat de véhicules électrique par la commune	Ville du Lamentin	
	Objectif 4.1 : Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)	Rénovation de l'éclairage public	Ville de Fort-de-France	
	Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Parking public du calebassier Ville du Lamentin	DEFIA (SEM)	
	Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Mobilités durables du déplacement intra-muros - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	2023

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Porteur de projet	Échéance
Objectif 4 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Création d'un parcours cyclable Bourg – Case Navire	Ville de Schoelcher	
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Revital-Hop : intégration urbaine de l'îlot santé - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	2027
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Plateforme d'accueil pour la Recherche Développement - ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	2024
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Foncière du petit commerce cœur de ville, Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	2022
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Centre d'interprétation des mémoires	DEFIA (Promoteur)	2027
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Modernisation du plateau sportif de Petit Manoir	Ville du Lamentin	
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Réhabilitation du palais des sports	Ville du Lamentin	
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Réhabilitation des bâtiments du service petite enfance	Ville du Lamentin	2022
	Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Construction d'un complexe culturel en lieu et place de l'ancien hôtel de ville	Ville de Saint-Joseph	2025
	Objectif 4.4 : Incrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Compagnonnage mémoriel - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	
	Objectif 4.4 : Incrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Rénovation de l'éclairage public	SOAME / Ville de Fort-de-France	2024

Orientations stratégiques	Objectifs	Projets	Porteur de projet	Échéance
	Objectif 4.4 : Incrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Parcours mémoriel - Ville du Lamentin	DEFIA (Promoteur)	
	Objectif 4.4 : Incrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Signalétique et communication urbaine	DEFIA (Promoteur)	2024

**Annexe 3b - Fiches projets**

(disponible prochainement dans la version V2 du CRTE)

**Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs**

(Disponible prochainement dans la version V2 du CRTE)

### Annexe 6 – Contractualisation et programmes Etat

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant(s) principal (aux ) du territoire de la CACEM	Co Contractant principal
Programme Action Cœur de Ville de Fort-de-France	Orientations du PACV : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville favoriser un développement économique, commercial et culturel équilibré Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Ville de Fort-de-France	ANCT
Programme Action Cœur de Ville du Lamentin	Orientations du PACV : Conforter/faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville Redonner de la force au tissu commercial et économique Favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi dans les entreprises du territoire : Améliorer la qualité de vie Soutenir la vie locale	Ville du Lamentin	ANCT
Convention cadre pluriannuelle pour la revitalisation du centre-bourg de Saint-Joseph	Réalisation d'un schéma de référence visant : - la revitalisation du centre-bourg, - à conforter efficacement et durablement son développement, - à affirmer la centralité du bourg en le positionnant en locomotive de développement urbain pour la ville	Ville de Saint-Joseph	CACEM

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant(s) principal (aux ) du territoire de la CACEM	Co Contractant principal
Convention cadre pluriannuelle pour la revitalisation du centre-bourg de Schoelcher	Réalisation d'un schéma de redynamisation ou revitalisation visant : - la revitalisation du grand bourg, - à faire du développement économique un des axes majeurs du développement de son territoire, - à affirmer la centralité du grand bourg en le positionnant en locomotive de développement urbain pour la ville, contribuer à l'affirmation de sa vocation de ville balnéaire et touristique	Ville de Schoelcher	CACEM
Le contrat de ville et de cohésion urbaine de Fort-de-France	Outil d'intervention sur les quartiers prioritaires Haut-Dillon, Ouest Sainte-Thérèse Bon-Air, Volga Plage	Ville de Fort-de-France	Etat
Le contrat de ville et de cohésion urbaine du Lamentin	Outil d'intervention sur les quartiers prioritaires de Frange Ouest du centre-ville Aggloméré : intégrant une partie des quartiers de Four-à-Chaux, Vieux-Pont et Bas-Mission, Calebassier et Centre ancien	Ville du Lamentin	Etat
Le programme de Renouvellement urbain engagé sur la ville de Fort-de-France	Outil d'intervention sur les quartiers prioritaires Haut-Dillon, Ouest Sainte-Thérèse Bon-Air, Volga Plage	Ville de Fort-de-France	ANRU
Le contrat de Progrès des services publics d'eau potable et d'assainissement de la CACEM ODYSSI	Les axes du contrat de progrès : Axe n° 1 : Clarifier la gouvernance des services d'eau et d'assainissement Axe n° 2 : Renforcer les équipes et le fonctionnement de la Régie Axe n° 3 : Maintenir les conditions d'une bonne gestion financière Axe n° 4 : Améliorer la performance technique du service d'eau potable Axe n° 5 : Développer l'accès à l'assainissement et renforcer les services Axe n° 6 : Évaluer la compétence Eaux Pluviales Urbaines	Régie ODYSSI	Etat

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant(s) principal (aux) du territoire de la CACEM	Co Contractant principal
	<p>Les axes du CODEC</p> <p>Renforcer la gestion du tri</p> <p>Réflexions sur l'import/export</p> <p>réparation, réemploi et mise en valeur des savoir-faire locaux</p> <p>Identification et analyse des flux de DAE</p> <p>Accompagnement des entreprises vers la démarche "zéro déchets"</p> <p>Prévention des déchets et sensibilisation des habitants</p> <p>Optimisation de la gestion des emballages recyclables</p> <p>réduction du gaspillage et upcyclage des matières organiques</p> <p>Développement de l'outil de recyclage des gravats</p> <p>valorisation des déchets de déconstruction</p> <p>Création des synergies entre acteurs</p> <p>Le contrat d'objectifs</p> <p>Déchets Economie Circulaire</p>	<p>CACEM</p> <p>ADEME</p>	

Contractualisation / Convention partenariale	Objectifs	Co contractant (s) principal (aux ) du territoire de la CACEM	Co Contractant principal
Convention de recherche et de développement sur l'adaptation au changement climatique de la façade littorale	Mieux caractériser les aléas littoraux dans le contexte du changement climatique pour proposer des outils d'adaptation Proposer aux collectivités territoriales les méthodes et outils pour la mise en œuvre de la GEMAPI Promouvoir une gestion intégrée de la mer Accompagner les territoires pour la transition énergétique Expertise pour une planification et un aménagement intégré, vers le développement de la résilience des territoires littoraux	CACEM	CEREMA
Programme local de l'habitat	5 principes d'interventions déclinés en 20 actions opérationnelles : - Engager une stratégie globale de lutte contre la vacance et privilégier le renouvellement urbain - Organiser un développement concerté et qualitatifs de l'habitat sur la CACEM - Améliorer les conditions d'habitat du parc privé pour les ménages de la CACEM - Accompagner plus fortement les publics présentant un besoin en logement ou hébergement spécifique - Renforcer le partenariat sur l'habitat et affirmer le rôle de la CACEM comme pilote de la politique locale de l'habitat	CACEM	DEAL
Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne	Qualifier et traiter l'habitat indigne diffus au moyen d'une MOUS Insalubrité intercommunale	CACEM	DEAL

### Annexe 7 – Organismes de coopération

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de la CACEM membre	Autres partenaires / membres publics	Objectifs
Les Groupes d'Action locale (GAL) des 3 EPCI -CACEM-CAP NORD- CAESM	Projet de coopération inter GAL entre les 3 EPCI de Martinique mené dans le cadre du programme LEADER, autour de la thématique de développement des circuits courts	4 communes	GAL Hors territoire Martinique	<p>Accompagner le développement des circuits courts ». Aboutir à une meilleure visibilité de l'offre et à une amélioration de la structuration des organisations d'agriculteurs, des agriculteurs et agro-transformateurs ayant opté pour la commercialisation en circuit court.</p> <p>Développer la coordination et la mutualisation avec les autres communautés d'agglomération</p> <p>Davantage d'efficacité et de cohérence en matière d'échelle d'intervention,</p> <p>Renforcer et créer des liens avec d'autres territoires LEADER</p> <p>Développer l'intérêt des acteurs pour les approches collectives</p> <p>Diffuser de nouvelles pratiques</p>
EDF	Le contrat de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique	4 communes	CTM, DEAL, ADEME, SMEM	<p>La CACEM attache une importance particulière à l'efficacité énergétique, autrement appelée Maîtrise de la Demande d'Energie et souhaite inciter ses sites à développer des actions visant à réduire leurs consommations énergétiques. Il s'assigne par ailleurs des objectifs de réduction globale de ses consommations énergétiques et de respect de l'environnement.</p> <p>A cet effet, Le Bénéficiaire envisage de mettre en œuvre des actions de MDE sur ses sites.</p>

Structure	Thématiques-compétences	Entité du territoire de la CACEM membre	Autres partenaires / membres publics	Objectifs
CAF	La convention territoriale globale CTG	4 communes		<p>la CTG permet de gagner en efficience et de mutualiser les moyens humains et financiers. Six axes prioritaires ont été identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parentalité</li> <li>- Petite enfance</li> <li>- Jeunesse</li> <li>- Précarité</li> <li>- Logement</li> <li>- Animation de la vie sociale</li> </ul>
Etat et CTM	Le contrat de la Grande-Baie de Martinique	4 Communes et la CACEM	CTM, Cap Nord, CA Espace Sud, Rivière Pilote, Ville de Fonds Saint-Denis, ville du françois, ville du Robert, ville des Anses d'Arlet, Ville de Saint-Esprit, ville des 3 îlets, ville du Gros-Morne, ville de Rivière Salée, ville de Ducos, ville du lamentin, ville de Fort-de-France, Ville de Schoelcher, DJSCS, DAAF, DM, DEAL, FDAAPPMA, Comité martiniquais du tourisme, CMA, chambre d'agriculture, PNMMART, GPMLM, ARS, BRGM, PNM, ONF, CLERL, IFFERMER, UA, ODE	<p>Le « Contrat de la Grande Baie » est un dispositif contractuel d'une durée de 5 ans issu d'une démarche volontaire et partenariale.</p> <p>Cet outil permet aux différents acteurs de la baie et de son bassin versant (collectivités, administrations, usagers, organismes socioprofessionnels et institutions) de définir d'une manière globale et concrète un programme d'actions pour améliorer la qualité des eaux et écosystèmes de ce territoire.</p>
UFOLEP 972	Parcours d'Education Professionnelle, sportive et Sociale (PEPSS)	4 Communes et la CACEM	MILCEM, GIP DSU, CGET, CAF, DRJSCS, GIP Fort-de-France, ARS, Ligue de l'enseignement	<p>Ce projet appelé PEPSS Parcours d'Éducation Professionnelle, Sportive et Sociale(PEPSS), porté par l'UFOLEP avec un ensemble de partenaires vise à développer un parcours d'insertion sociale et professionnelle innovant en permettant aux bénéficiaires de renouer le lien avec les dispositifs d'insertion</p> <p>Il s'agit de proposer aux bénéficiaires un engagement citoyen, un cycle d'activités sportives et des formations dans une continuité mobilisant progressivement leur capacité d'autonomie.</p> <p>L'objectif étant de permettre à ces jeunes de s'inscrire dans une démarche d'insertion en vue</p>

Structure	Thématiques- compétences	Entité du territoire de la CACEM membre	Autres partenaires / membres publics	Objectifs
				d'acquérir de nouvelles compétences, d'obtenir un diplôme et de chercher un emploi, au regard de leur projet professionnel.
IREPS	Programme écoles CARABOLE centre	CACEM	4 communes membres, ARS, Education Nationale, la DAAF, la CGSS, associations de proximité	Objectif de santé : Réduire la prévalence de l'obésité chez les enfants de 3 à 5 ans au sein de 4 écoles maternelles du territoire centre.  Objectif spécifique : Agir sur les trois facteurs protecteurs que sont : la consommation de fruits et légumes verts, la consommation d'eau, la pratique d'activités physiques. 3 années d'expérimentation : 2022-2023

## Annexe 8 – Diagnostic du territoire de la CACEM



### Annexe 5 – Maquette financière

Objectifs	Actions	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Dont Part Etat - PR	Dont Part Etat - DETR	Dont Part Etat - Dsil	Dont Part Etat - CCT	Dont Part Etat -autres ( DAC, plan pauvreté, ect)	Part Europe	Part CTM	Part ANRU	Autres financeurs	Financeurs		
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble Arc Ouest	SOAME Ville de Fort-de-France	<b>12 683 178 €</b>	380 495 €							1 268 318 €		8 244 066 €	2 790 299 €	Autre		
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble Cazotte	SOAME Ville de Fort-de-France	<b>1 684 800 €</b>	134 784 €										1 095 120 €	454 896 €	Autre	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble écoquartier Bon Air	Ville de Fort-de-France	<b>18 624 735 €</b>	458 876 €										10 204 482 €	7 961 377 €	Autre	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'ensemble Modock	CACEM	<b>1 400 750 €</b>	588 315 €										700 375 €	112 060 €	Autre	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Aménagement d'un parcours santé autour de la Savane	Association Mairie sportive	<b>150 000 €</b>		57 500 €								67 500 €		25 000 €	Contrat de ville	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Charte des enseignes du Centre Ville-révision du Règlement Local de Publicité	Ville de Fort-de-France	<b>112 106 €</b>		56 053 €								56 053 €				
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Développement économique du centre-bourg par l'accessibilité des commerces	Ville du Lamentin	<b>755 719 €</b>	113 358 €	642 361 €					FEI							
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Embellissement Bd de Gaulle et rue Abbé Lecornu	Association La Martiniquaise d'Insertion	<b>439 709 €</b>	7 600 €	147 174 €								105 334 €		179 601 €	Autre	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Embellissement rue Ernest Deproge	Association Fort-de-France Cœur de Martinique (FCM)	<b>87 079 €</b>	72 079 €											15 000 €	Contrat de ville	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Equipement Maison de projet	GIP	<b>100 300 €</b>								30 090 €		65 195 €	5 015 €	Ville de Fort de France		
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Equipement Manoir Bon Air	Ville de Fort-de-France	<b>6 178 480 €</b>	308 924 €							1 853 544 €		4 016 012 €				
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Equipement Marché aux poisson	CACEM	<b>4 010 598 €</b>	401 060 €							1 604 239 €		2 005 299 €				
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Etude d'aménagement centralité de proximité : Pelletier	Ville du Lamentin	<b>40 000 €</b>	40 000 €													
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Etude d'aménagement centralité urbaine Acajou / Basse Gondeau	Ville du Lamentin	<b>75 000 €</b>	75 000 €													
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Immobilier à vocation économique	SOAME	<b>6 735 144 €</b>											1 324 302 €	5 410 842 €	Autre	
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Ravalement de façades du centre ville	Propriétaires privés, Ville de Fort-de-France	<b>1 150 000 €</b>	20 000 €	500 000 €								630 000 €				
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Rénovation du bâtiment E du parc Aimé Césaire	Ville de Fort-de-France	<b>5 300 000 €</b>	159 000 €	647 679 €			647 679 €					3 180 000 €	1 313 321 €			
Objectif 1.1 : Renforcer les centralités du SCOT	Rénovation du Boulodrome de Dillon	Ville de Fort-de-France	<b>466 600 €</b>	93 320 €	186 640 €						186 640 €	CNDS	186 640 €				
Objectif 1.2 : Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement	Opérations du plan d'urgence 2020-222	CACEM-ODYSSI	<b>14 390 000 €</b>	1 642 750 €	5 263 000 €			2 113 000 €			3 150 000 €	OFB	2 245 000 €	3 114 250 €		2 125 000 €	ODE
Objectif 1.2 : Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement	Opérations du plan de relance 2020-222	CACEM-ODYSSI	<b>7 538 900 €</b>		1 635 000 €	585 000 €				1 050 000 €	OFB	3 000 000 €	1 164 930 €		1 711 670 €	ODE	
															27 300 €	BRGM	

Objectifs	Actions	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Dont Part Etat - PR	Dont Part Etat - DETR	Dont Part Etat - Dsil	Dont Part Etat - CCT	Dont Part Etat -autres ( DAC, plan pauvreté, ect)	Part Europe	Part CTM	Part ANRU	Autres financeurs	Financeurs
Objectif 1.3 : Structurer la gestion et le traitement des déchets	Contrat de d'objectif déchets et économie circulaire	CACEM	<b>806 851 €</b>	496 351 €										310 500 €	ADEME
Objectif 1.3 : Structurer la gestion et le traitement des déchets	Optimisation des moyens déployés pour améliorer la propreté du territoire : renouvellement des bornes de tri et conteneurs à déchets	CACEM	<b>4 028 014 €</b>	3 214 007 €	814 007 €					814 007 €	FEI				
Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Aides aux réparations de dégâts suite aux intempéries des 09 et 10 novembre 2020	Ville du Lamentin	<b>1 239 661 €</b>	61 983 €	371 898 €					371 898 €	Fond de secours	805 779 €			
Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Construction de l'école de 1er degré de Pelletier	Ville du Lamentin	<b>6 033 410 €</b>	593 084 €	1 216 939 €	1 216 939 €					2 534 032 €	1 689 355 €			
Objectif 1.4 : Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques	Programme global de sécurisation des établissements scolaires de la Ville du Lamentin	Ville du Lamentin	<b>529 530 €</b>	114 765 €	300 000 €			300 000 €						114 765 €	CACEM
Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Aménagement d'ensemble Volga Plage	Agence des 50 Pas	<b>5 327 256 €</b>										3 462 717 €	263 730 €	ville de FDF
														1 600 809 €	AUTRE
Objectif 2.1 : Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique	Stratégie d'aménagement du littoral CACEM au vu du changement climatique avec l'AMO du CEREMA	CACEM	<b>178 655 €</b>	89 327,5 €										89 327,5 €	CEREMA
Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Equipement Grand marché	SOAME Ville de Fort-de-France	<b>2 500 007 €</b>	125 000 €							750 002 €		1 625 005 €		
Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Equipement maison Danguin	CACEM	<b>461 454 €</b>	23 073 €							184 581 €		230 727 €	23 073 €	Autre
Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Equipement Parc Aimé Césaire	ville de Fort-de-France	<b>8 973 966 €</b>	101 025 €							606 148 €		2 923 502 €	5 343 292 €	Autre
Objectif 2.2 : Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme	Extension du bassin du Port de plaisance de l'Etang	CACEM	<b>7 146 491 €</b>	1 429 298 €	1 240 000 €				1 240 000 €		3 859 164 €	618 029 €			
Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Aménagement de la ZAE Case Navire	CACEM	<b>3 668 815 €</b>	2 660 479 €	660 274 €				580 104 €	80 170 €		348 062 €			
Objectif 2.3 : Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)	Réalisation d'un pépinière d'agro-transformation sur la zone de choco-choisy	CACEM	<b>7 235 952 €</b>	2 728 351 €	810 211 €					91 722 €	FEI	2 978 901 €	718 489 €		
										718 489 €	CPER				

Objectifs	Actions	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Part M0	Part Etat	Dont Part Etat - PR	Dont Part Etat - DETR	Dont Part Etat - Dsil	Dont Part Etat - CCT	Dont Part Etat -autres ( DAC, plan pauvreté, ect)	Part Europe	Part CTM	Part ANRU	Autres financeurs	Financeurs
Objectif 2.5 : Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité	Action de coopération "inter GALI" dans le cadre du programme LEADER	CACEM	<b>50 000 €</b>	11 750 €							38 250 €				
Objectif 3.1 : Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)															
Objectif 3.2 : Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité															
Objectif 3.3 : Contribuer à la réduction de l'insécurité	Mise aux normes et sécurisation du parking savane	SOAME	<b>1 117 752 €</b>	64 202 €	550 000 €									250 000 €	250 000 € CACEM
														3 550 €	ville de FDF
Objectif 3.3 : Contribuer à la réduction de l'insécurité	Plan lumière du parking Savane	SOAME	<b>156 274 €</b>		142 000 €										14 274 € ville de FDF
Objectif 4.1 : Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)															
Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Modernisation du 2e accès au PPEZA par la ZIP	CACEM	<b>1 500 500 €</b>	300 100 €	1 200 400 €				1 200 400 €						
Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Réciprocité contact	Ville du Lamentin	<b>203 000 €</b>	43 000 €											160 000 € OFB
Objectif 4.2 : Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)	Réciprocité Morne Cabrit	Ville du Lamentin	<b>500 000 €</b>	100 000 €									150 000 €	250 000 € ODE	
Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage foncier du centre ville	EPF	<b>15 102 535 €</b>											9 816 648 €	5 285 887 € Autre
Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage immobilier diffus	SOAME	<b>3 057 682 €</b>											1 542 243 €	1 515 439 € Autre
Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage immobilier îlots prioritaires	SOAME	<b>3 476 505 €</b>											1 934 410 €	1 542 095 € Autre
Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Recyclage immobilier Sainte Thérèse	SAS Bon Air	<b>1 525 808 €</b>	358 152 €										931 195 €	236 461 € Autre
Objectif 4.3 : Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain	Rénovation du bâtiment « Paysage et Environnement » sur la Savane	Ville de Fort-de-France	<b>224 744 €</b>	7 448 €	67 034 €								150 262 €		
Objectif 4.4 : Incrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Modernisation du cimetière	Ville du Lamentin	<b>2 570 061 €</b>	1 684 011 €	247 049 €										639 000 € CACEM
Objectif 4.4 : Incrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités	Projet Z'AB : digue naturelle EZA	CACEM	<b>473 375 €</b>	157 736 €								284 024 €			31 615 € ODE
<b>Total</b>			<b>160 011 396 €</b>	<b>18 858 703 €</b>	<b>16 755 220 €</b>	<b>1 801 939 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 261 079 €</b>	<b>1 820 104 €</b>	<b>6 462 926 €</b>	<b>21 422 935 €</b>	<b>12 798 043 €</b>	<b>51 684 617 €</b>	<b>38 491 878 €</b>	

# Contrat de relance et de transition écologique

## DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA CACEM MARTINIQUE

FORS-Recherche sociale – Document de travail du 10/03/2022



## Sommaire

<b>Présentation du territoire de la CACEM .....</b>	<b>3</b>
1.        Un processus de décroissance démographique qui se poursuit, un phénomène marqué de vieillissement.....	3
2.        Des revenus plutôt supérieurs à ceux de la Martinique dans son ensemble, mais un niveau de pauvreté important .....	7
3.        Un bon niveau de qualification et de formation professionnelles, combiné au constat d'une fuite de talents et d'un taux de chômage des jeunes très élevé .....	7
1.         La CACEM, pôle économique de la Martinique.....	11
2.         La stratégie de développement économique de la CACEM .....	13
3.         D'autres volets contribuent à la valorisation du territoire comme la structuration du secteur touristique et la dynamisation du tissu industriel.....	18
Le tourisme, un facteur de développement économique et de promotion du territoire .....	18
4.        Le numérique, un levier du développement économique du territoire et d'amélioration de l'accès aux services publics .....	20
1.         Restructurer l'urbanisation et renouer avec l'attractivité résidentielle .....	22
2.         Transports urbains et promotion de mobilités douces et durables.....	24
3.         L'amélioration de l'accès et l'entretien de l'eau et de l'assainissement : un enjeu central pour les années à venir .....	26
4.         Des paysages, milieux naturels et une biodiversité fragilisés par le changement climatique, les risques naturels et technologiques et l'artificialisation des sols .....	29
5.         Promouvoir les énergies renouvelables .....	32
6.         Favoriser une gestion responsable des déchets .....	33
<b>Axe III - Cohésion sociale : des enjeux autour de l'accompagnement des jeunes et des personnes âgées .....</b>	<b>37</b>
Synthèse AFOM du diagnostic.....	40
<b>Stratégie du CRTE sur le territoire de la CACEM .....</b>	<b>41</b>

## Présentation du territoire de la CACEM

**Avant-propos :** La présentation du territoire de la CCACEM s'appuie sur les dernières données disponibles et officielles en janvier 2022, soit les données INSEE de 2018. Les éléments de diagnostic de territoire présentés n'ont pas toujours pu intégrer les impacts de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et des différentes crises sociales de 2021. Ainsi, le CRTE pourra être adapté dès la mise à disposition des nouvelles données intégrant les années 2020 et 2021.

Les sources utilisées pour le diagnostic sont principalement celles de la statistique nationale, consultées début 2022 : les dossiers complets de l'INSEE sur la CACEM et les quatre communes ; les données des observatoires publics (observatoire des territoires de l'ANCT, site « statistiques locales » de l'INSEE). Les éléments qualitatifs proviennent : d'un diagnostic rédigé par le SGAR et la DEAL de Martinique en novembre 2021 ; des documents de planification et de programmation de la CACEM ; des entretiens réalisés avec les directions et élus de la CACEM et des communes en janvier et février 2022.

### 1. Un processus de décroissance démographique qui se poursuit, un phénomène marqué de vieillissement

La CACEM occupe un rôle particulier au sein du territoire martiniquais où elle concentre historiquement les fonctions de centralité : économiques, administratives, culturelles... Territoire caractérisé par une très forte densité urbaine, elle est composée de quatre communes dont trois (Fort-de-France, Le Lamentin, Schoelcher) sont côtières et partagent une bande littorale. Fort-de-France en est la ville principale.

En 2018, la population de la CACEM était de 154 706 habitants pour un total en Martinique de 368 783 habitants, soit 42 % de la population du département. La moitié de la population de la CACEM vit à Fort-de-France. Ses quatre communes affichent une importante densité - 904,8 habitants / km<sup>2</sup> en moyenne - soit 2,7 fois la densité moyenne sur l'île, avec des différences notables entre les communes cependant.

#### Les communes de la CACEM

Ville	Superficie	Population	Densité (hab/km <sup>2</sup> )
<b>Fort-de-France</b>	44,2	78 126	1 767
<b>Le Lamentin</b>	62,32	40 81	651
<b>Saint-Joseph</b>	43,29	16 152	373,1
<b>Schoelcher</b>	21,17	19 847	937,5

INSEE 2018, données issues du site « comparateur de territoire »

Chacune des quatre communes a ses spécificités :

- Fort-de-France : la plus grande ville de l'agglomération, concentre la majorité des emplois, les fonctions administratives et culturelles.
- Le Lamentin : deuxième ville de l'agglomération, elle accueille l'aéroport et concentre les principales zones d'activités industrielles et commerciales.
- Schoelcher : la ville est marquée par la présence de l'université.
- Saint-Joseph : la commune, plus rurale, est qualifiée de « poumon vert » de l'agglomération<sup>1</sup>

La CACEM a démarré un mouvement de déprise démographique dans les années 2000, d'abord avec une progression mesurée de la population en comparaison du dynamisme du reste du territoire martiniquais, puis avec une décroissance nette, démarrée en 2008, et qui se poursuit :

<sup>1</sup> Source : Programme Local de l'Habitat de la CACEM – Diagnostic mai 2017

167 113 habitants en 2008, 161 021 en 2018, soit une **perte annuelle moyenne de 0,8% sur entre 2013 et 2018**.

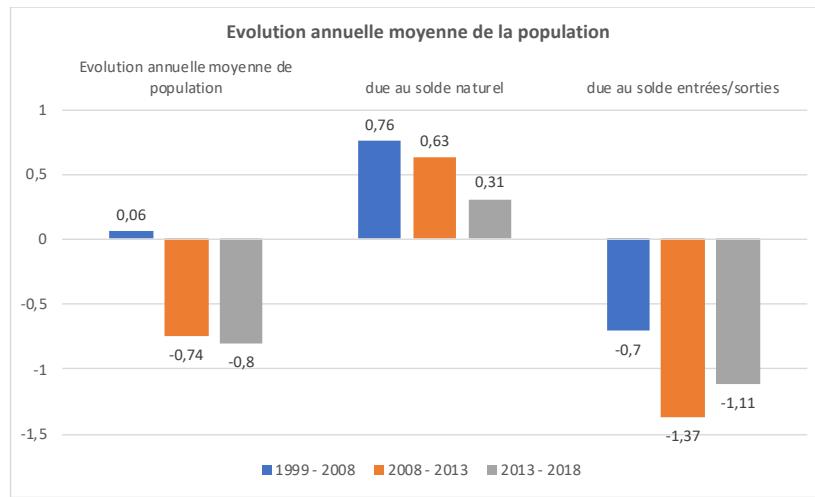
#### Evolution démographique de la CACEM

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
<b>Nombre d'habitants</b>	139 660	147 651	155 571	163 969	166 139	167 113	161 021	154 706
<b>Évolution annuelle moyenne en %</b>		0,80%	0,71%	0,66%	0,15%	0,06%	-0,74%	-0,80%

Source : INSEE, sites statistiques locales, consulté le 05/02/22

La décroissance démographique est plus particulièrement due à la détérioration du solde migratoire depuis le milieu des années 2000, sous l'effet du départ de nombreux jeunes, qui quittent le territoire pour leurs études et ne reviennent pas (la classe d'âge 18-28 ans représente 52 % des migrations hors du territoire martiniquais en 2018). Ces départs ne sont pas récents : le solde migratoire est déficitaire pour la CACEM sur toutes les périodes du recensement depuis 1968. Ce mouvement est également observable à l'échelle de toute la Martinique, bien que partiellement freiné par la crise sanitaire dans la période la plus récente.

Depuis près de 20 ans, le solde négatif des entrées comparativement aux sorties n'est plus compensé par le solde naturel, lui-même en baisse, du fait de la diminution du nombre de naissance et de l'augmentation du nombre de décès. Entre 2013 et 2018, la CACEM a perdu en moyenne 1 263 habitants par an.

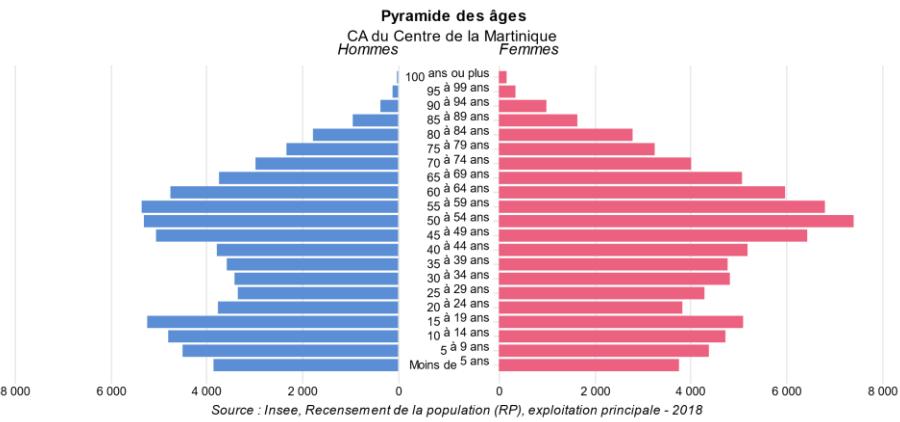


Source : INSEE. Traitement FORS

**Les dynamiques démographiques sont cependant différentes selon les communes de l'agglomération :** Fort-de-France est celle qui perd le plus d'habitants, suivie de Saint-Joseph, et Le Lamentin est la seule commune de la CACEM qui ne perd pas d'habitants<sup>2</sup>. Quant à la ville de Schoelcher, la tendance à la baisse de la population depuis les années 90 a été freinée entre 2013 et 2018, du fait d'un solde migratoire qui s'est redressé.

La pyramide des âges illustre ces classes creuses entre 20 et 40 ans, avec des départs qui concernent plus particulièrement les hommes. Les femmes et les personnes âgées de 45 à 69 ans sont les plus présentes sur le territoire de la CACEM.

<sup>2</sup> Recensement de la population en Martinique : 364 508 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, INSEE Flash Martinique, n°158, décembre 2021.



### Desserrement des ménages et vieillissement de la population

Le départ d'une partie des jeunes s'accompagne d'un **vieillissement de la population**. En 10 ans (de 2008 à 2018), la part des 60 ans et plus est passée de 19,3% à 26,7%. Les projections de l'Insee annoncent un renforcement marqué du phénomène de vieillissement en Martinique, qui risque d'être plus important dans la CACEM.

L'indice de vieillissement n'est cependant pas le même selon les communes : Le Lamentin est la commune la plus jeune, avec une présence plus marquée de familles avec enfants (même si leur proportion a tendance à baisser) suivie de Fort-de-France.

#### Evolution de la population de la CACEM par tranche d'âge (en %)

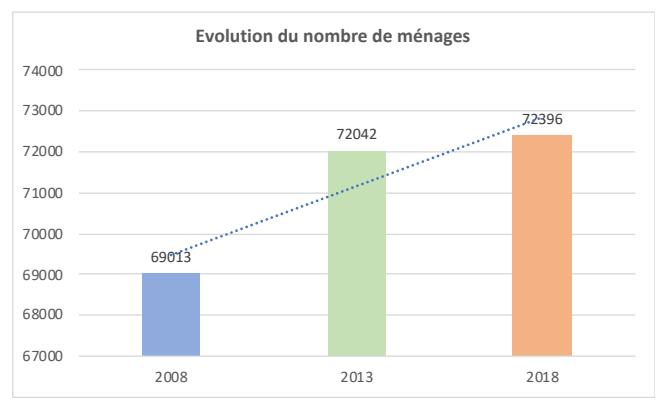
	2008	2013	2018
<b>0 à 14 ans</b>	19,9%	18,6%	16,8%
<b>15 à 29 ans</b>	19,2%	17,5%	16,5%
<b>30 à 44 ans</b>	21,6%	18,6%	16,5%
<b>45 à 59 ans</b>	20%	22,6%	23,5%
<b>60 à 74 ans</b>	12,6%	14,4%	17,2%
<b>75 ans ou plus</b>	6,7%	8,3%	9,5%
<b>Total</b>	100%	100%	100%

Source : INSEE, RP

Pour autant, la baisse du nombre d'habitants va de pair avec une augmentation du nombre de ménages.

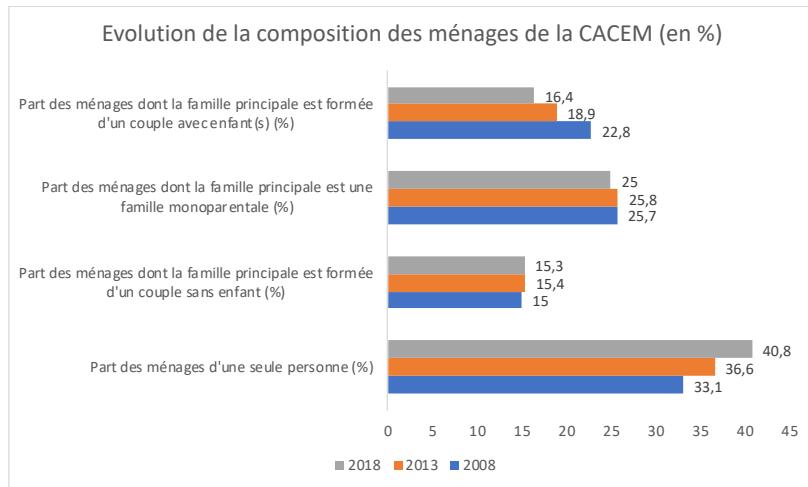
Entre 2008 et 2018, la CACEM a perdu environ 12 400 habitants ; en revanche, elle a gagné près de 3 400 ménages.

Cette progression du nombre de ménages s'explique par l'évolution de la composition des ménages, et avant tout la progression importante des ménages isolés (décohabitation des jeunes, ruptures familiales...). Les données détaillées montrent que ce sont davantage les

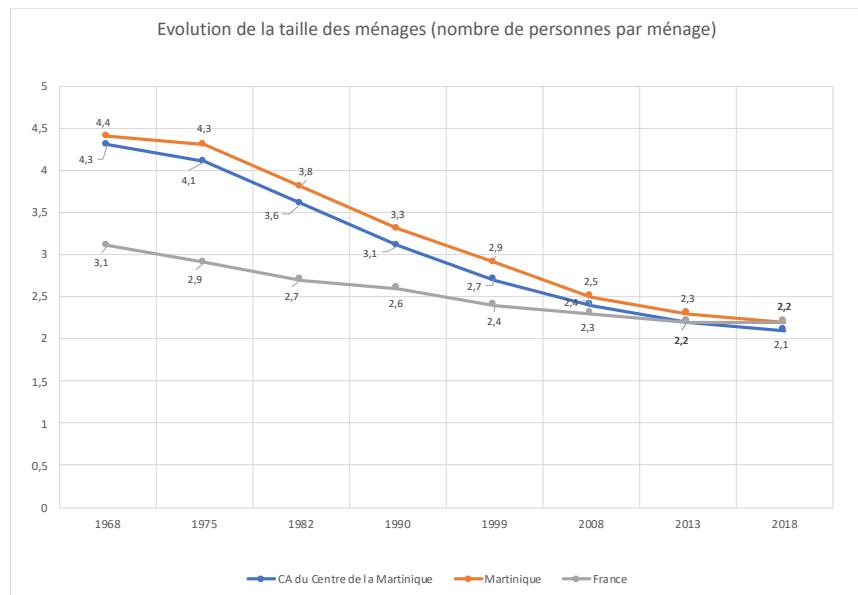


femmes qui vivent seules.

La part de ménages monoparentaux reste stable (environ un quart des ménages) à un niveau élevé si la comparaison est faite avec la France entière (9,9% des ménages en 2018). La part de couples sans enfants progresse sensiblement, avec, à l'inverse, une baisse relative de couples avec enfants.



Sans surprise, la dynamique à l'œuvre est donc celle d'une réduction tendancielle de la taille des ménages, qui est désormais la même qu'à l'échelle de la France entière.



Les évolutions démographiques ont de très forts impacts sur les politiques publiques, avec des répercussions évidentes sur l'accompagnement du vieillissement, la taille des logements répondant aux besoins, etc.

Elles posent d'emblée un défi qui ne concerne pas que la CACEM mais la Martinique tout entière, celui de l'attractivité du territoire pour des populations jeunes et actives.

## 2. Des revenus plutôt supérieurs à ceux de la Martinique dans son ensemble, mais un niveau de pauvreté important

Le revenu médian de la population de la CACEM est de 19 690 euros, légèrement supérieur au revenu médian de la Martinique dans l'ensemble (18 570 euros), mais inférieur au revenu médian national (21 930 euros).

**Revenus et pauvreté des ménages – Indicateurs clés en 2019**

	CACEM	Martinique	France	Fort de France	Le Lamentin	Saint-Joseph	Schoelcher
Médiane du revenu disponible par UC (en €)	19 690	18 570	21 930	18 680	20 040	19 110	23 730
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	43,9	39,2	57,6	41	44	42	55
Taux de pauvreté du référent fiscal (en %)	24,7	27,4	14,7	28	22	24	17

*Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) - Dossiers complets de l'INSEE*

**Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la proportion des ménages dont le revenu est inférieur au seuil de 60 % du revenu médian, est de 24,7 %, contre 27,4 % pour la Martinique et 14,7 % pour la France entière. Au sein de la CACEM, ces indicateurs sont les plus favorables dans la ville de Schoelcher et les plus défavorables dans la ville de Fort-de-France.**

Les autres indicateurs de précarité en termes de revenus illustrent également la surexposition de la population de Fort-de-France à la pauvreté, avec des taux supérieurs aux autres communes d'allocataires du RSA et d'AAH, et d'allocataires de la CAF à bas revenus.

**Nombre et part de bénéficiaires d'un revenu garanti en 2019**

	RSA		AAH		Allocataires CAF à bas revenus	
	nb	%	nb	%	Nb	%
Fort-de-France	8 976	11%	2 181	3%	13 343	17%
Le Lamentin	3 391	8%	751	2%	5 276	13%
Saint-Joseph	1 403	9%	297	2%	2 147	13%
Schoelcher	1 244	6%	362	2%	2 162	11%
<b>CACEM</b>	<b>15 014</b>	<b>10%</b>	<b>3 591</b>	<b>2%</b>	<b>22 928</b>	<b>15%</b>
Martinique	35 877	10%	8 561	2%	55 462	15%

*Source : Observatoire de l'habitat de la Martinique*

## 3. Un bon niveau de qualification, mais une fuite de talents et un taux de chômage des jeunes très élevé

La CACEM dispose d'un maillage d'enseignement supérieur important notamment avec l'Université des Antilles, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles de formation des enseignants (ESPE) et les écoles paramédicales et sociales.

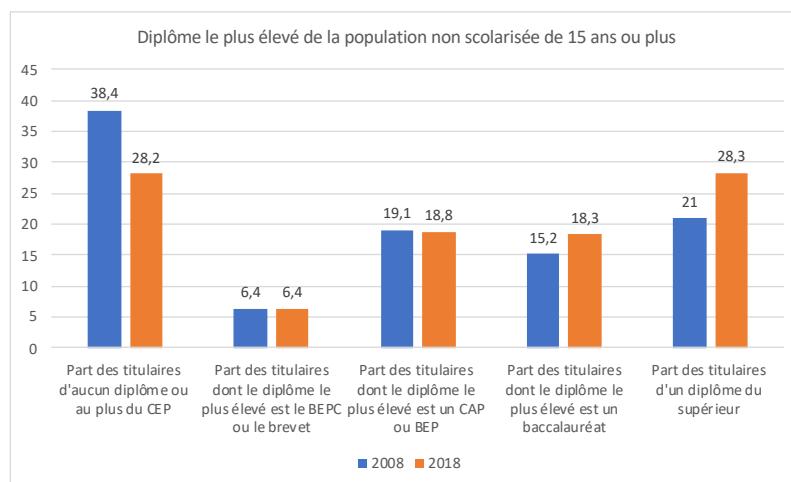
La CACEM détient la plus grande part de diplômés d'études supérieures, notamment grâce au campus de Schoelcher et détient le plus faible pourcentage de non diplômés de la Martinique. La part des diplômés est toutefois inférieure à la moyenne nationale.

#### Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)

CACEM	Martinique	France
28,3	23,2	30,7

Source : Insee, RP - 2018

La part de non diplômés reste élevée en 2018, particulièrement pour les hommes, même si elle a baissé de 10 points en 10 ans pour l'ensemble de la population, pendant que la part de diplômés a nettement progressé.



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

Si le niveau de formation des habitants est plus élevé sur le territoire de la CACEM que dans le reste de la Martinique, la part des jeunes de 15-24 ans sans emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion est élevée : 22 % au regard d'une moyenne de 17 % pour la France en 2018.

Un taux d'activité supérieur au reste de la Martinique, mais un taux de chômage des jeunes très important

En 2018, la CACEM comprenait de 98 177 habitants 15 à 64 ans, répartis entre 73,1% d'actifs (dont 15,9% de chômeurs) et 26,9% d'inactifs.

#### Population des 15-64 ans par type d'activité

	CACEM	Martinique	France
<b>Ensemble</b>	98 177	232 574	41 519 101
<b>Actifs : (%)</b>	<b>73,1</b>	<b>71,7</b>	<b>74,1</b>
- actifs en emploi (%)	57,2	55	64,2
- chômeurs (%)	15,9	16,7	10
<b>Inactifs : (%)</b>	<b>26,9</b>	<b>28,3</b>	<b>25,9</b>
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	11,5	10,9	10,7

- retraités ou préretraités (%)	4	4,7	6,4
- autres inactifs (%)	11,5	12,8	8,8

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

La population active de la CACEM est composée essentiellement d'employés, de professions intermédiaires et d'ouvriers. La part d'employés et d'artisans commerçants est supérieure à la moyenne nationale tandis que la proportion de professions intermédiaires et d'ouvriers est inférieure.

#### Emplois par catégorie socioprofessionnelle de la population active (en %)

	CACEM	Martinique	France
Agriculteurs exploitants	0,4	1,5	1,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7,2	8,5	6,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	14	11,8	18,4
Professions intermédiaires	27,2	25,2	26
Employés	34,3	34,4	27,5
Ouvriers	16,8	18,5	19,8

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2018

Globalement, on constate entre 2008 et 2018 une baisse de la part de la population de 15 ans ou plus ayant un emploi (de 60 133 à 57 651) - une baisse éprouvée par l'ensemble du territoire martiniquais (de 134 557 à 131 018). Le nombre de salariés a tendance à diminuer (passant de 52 623 à 49 290) alors que la part des non-salariés augmente sensiblement (de 7 511 à 8 361).

Le taux de chômage des 15-64 ans, au sens du recensement, était de 21,7% avant la crise sanitaire dont 22,5% pour les femmes et 20,8% pour les hommes (Insee, 2018). Ce taux est inférieur à la moyenne martiniquaise mais nettement supérieur à la moyenne nationale (14,2%). **Les jeunes de 15 à 24 ans sont très fortement touchés par le chômage** (43,1%), même si ce taux avait fortement baissé entre les deux derniers recensements (56,5% au recensement de 2013)

#### Taux de chômage des 15 - 24 ans en 2018 (en %, INSEE 20018)

	CACEM	Martinique	France
Ensemble	43,1	46,9	27,2
Femmes	45,2	48,5	27,6
Hommes	41,1	45,7	26,9

#### • Quel impact de la crise sanitaire sur le chômage ?

Les données récentes donnent à voir une situation d'emploi qui a pu être impactée conjoncturellement par la crise sanitaire, mais sans effet durable sur le chômage, ou plus exactement sur les chômeurs inscrits à Pôle Emploi.

En effet, selon les données de Pôle Emploi, le nombre de chômeurs de catégorie A inscrits avait commencé à baisser de manière importante en 2019. Après une remontée en 2020, ce nombre a

recommencé à baisser, affichant une baisse de 5% entre les derniers trimestres de 2020 et 2021 : la baisse atteint toutes les catégories de demandeurs, concerne également les chômeurs de longue durée et toutes les classes d'âge - **à l'exception des jeunes (+3,7%)**.

#### **Nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi au quatrième trimestre – Bassin d'emploi Centre Martinique**

	T4 2018	T4 2019	T4 2020	T4 2021	Variation 2020-2021
<b>Cat A</b>	17 010	15 890	15 630	14 850	-4,9%
<b>Dont moins de 25 ans</b>	/	/	810	840	+3,7%
<b>Cat A, B, C</b>	21 530	20 320	19 830	19 170	-3,3%
<b>Cat D<sup>3</sup></b>	/	/	1 430	1 330	-7,0
<b>Cat E<sup>4</sup></b>	/	/	900	800	-11,1

*Source : STMT, Pôle emploi-Dares*

Pour autant, ces données sont à prendre avec précaution dans l'attente d'une observation sur une plus longue période, dans la mesure où il semble que les mesures de restriction liées à la crise sanitaire aient poussé un certain nombre de personnes à ne pas effectuer les démarches d'inscription à Pôle Emploi.

---

<sup>3</sup> demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi

<sup>4</sup> demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

## Axe I - Développement économique et numérique

*Point de vigilance : les données chiffrées de cette partie ne prennent pas en compte les impacts potentiels de la crise sanitaire. La conjoncture économique de la Martinique a été fortement impactée par la Covid-19, avec des répercussions sectorielles sur le tissu économique local et des effets sur l'offre d'emploi de la CACEM dont il est encore difficile de prendre la pleine mesure. Pendant les premiers confinements, l'activité a reculé de 20% en Martinique, coûtant près de 3 points de croissance annuelle au territoire. La consommation des ménages a reculé de 27% en volume, et les investissements se sont contractés de 24% en 2021, bien que la baisse des revenus ait été contenue par l'augmentation des prestations sociales et le recours au chômage partiel.*

*A l'échelle de la Martinique, la crise sanitaire s'est traduite par un choc d'ampleur variable selon les secteurs. Quatre secteurs ont été particulièrement impactés : le commerce, les activités spécialisées, scientifiques et techniques administratives et de soutien, la construction et le secteur-entreposage. Les effets de la crise se sont notamment traduits par une baisse des investissements des entreprises et une détérioration du marché de l'emploi, même si celui-ci avait paru se redresser. En matière de tourisme, les secteurs de l'hébergement et de la restauration ont été particulièrement touchés avec une fréquentation touristique qui a chuté de 41% en 2020 (données IEDOM).*

*En outre, la crise sanitaire a fragilisé la santé financière de la CACEM, la baisse des recettes liées à l'octroi de mer et la taxe sur les carburants réduisant l'épargne brute des communes et leur capacité de fonctionnement.*

### 1. La CACEM, pôle économique de la Martinique

**Historiquement, la CACEM concentre l'activité économique de l'île :** l'agglomération accueille 59% des emplois de l'île (pour 42% des habitants), et 60% des offres d'emploi, dont 56% à Fort-de-France et 32% au Lamentin.

En 2016, la CACEM regroupait 80% des activités économiques de la Martinique, ce qui s'explique notamment par l'implantation de nombreuses zones d'activités économiques, en particulier au Lamentin (70% des ZAE de l'île se trouvent sur le territoire CACEM).

De ce fait, le taux de concentration d'emploi<sup>5</sup> est bien supérieur à la moyenne du territoire martiniquais puisqu'il est de 134,5 à la CACEM (134 emplois pour 100 personnes en emploi résidentes dans la zone) contre 99,7 pour la Martinique.

Emploi et activité

	CACEM	Martinique
Nombre d'emplois dans la zone	77 578	130 712
Actifs en emploi résidant dans la zone	57 678	131 073
Indice de concentration de l'emploi	134,5	99,7
Taux d'activité des 15 ans et plus (%)	57	55,2

Source : INSEE, RP, exploitation principale, lieu de travail 2018

<sup>5</sup> L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprecier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi, et le territoire occupe une fonction de pôle d'emploi.

- Structuration du tissu économique local

A l'instar de l'ensemble de la Martinique, l'activité économique de la CACEM repose essentiellement sur le secteur tertiaire (87% des emplois).

Les activités sont concentrées à Fort-de-France et au Lamentin, notamment pour les fonctions productives.

Postes dans les établissements	CACEM	Martinique	Répartition des emplois locaux en 2019	CACEM	Martinique
Postes dans les établissements actifs au 31/12/19	75 366	117 171	Emplois dans l'agriculture (%)	1,5	4,1
Part de l'agriculture (%)	1,1	3,2	Emplois dans la construction (%)	5	5,7
Part de l'industrie (%)	6,4	7,2	Emplois dans l'industrie (%)	6,5	6,9
Part de la construction (%)	4,2	4,6	Emplois dans le tertiaire (%)	87	83,3
Part du commerce, transport, services (%)	<b>44,4</b>	41,1	Source : Insee, Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2018		
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (%)	<b>43,9</b>	43,9			

Depuis 2016, la part des emplois non marchands tend cependant à se réduire au profit d'un secteur marchand très diversifié : services aux entreprises, aux particuliers, activités immobilières et financières.

Les commerces sont très représentés et 80 % des achats de la Martinique sont faits dans l'agglomération. L'emploi public (y compris la fonction publique hospitalière) représente un tiers des emplois recensés.

Plus de la moitié des établissements industriels du territoire martiniquais et des emplois qu'ils génèrent sont implantés dans l'agglomération du Centre. Pourtant, ce secteur ne représente que 20% des établissements et des salariés recensés, car il y a peu d'industries manufacturières et il s'agit surtout d'entreprises artisanales (95 % ont moins de 10 salariés) et d'industrie agro-alimentaire. La SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles) située au Lamentin est un moteur d'activité dans la région irriguant tout le marché antillo-guyanais.

L'agriculture est en recul sur le territoire, essentiellement présente sur la commune de Saint-Joseph (petites exploitations plus spécialisées dans les cultures maraîchères) et la plaine du Lamentin (grandes exploitations de banane et canne à sucre).

L'agglomération regroupe l'essentiel des lieux de spectacles et les principaux équipements culturels de l'île (palais des Congrès de Madiana, Tropiques Atrium, Grand carbet, théâtre municipal de Fort-de-France).

Les activités ont une forte spécialisation communale :

- Le Lamentin : principales zones d'activités économiques, SARA, Compagnie des eaux, sociétés de sécurité et de nettoyage, télécommunications, mais aussi services publics (Sécurité sociale, CAF).

- Fort-de-France : activités portuaires (armateur CMA-CGM, industrie du poisson) et édition (Média Antilles).
- Schoelcher : rectorat, DEAL, Université des Antilles (UA)
- Saint-Joseph : 50% des emplois dans la fonction publique (foyer départemental de l'enfance, écoles)

Le tissu économique est fortement structuré autour de très petites entreprises, qui représentent 80% du tissu économique.

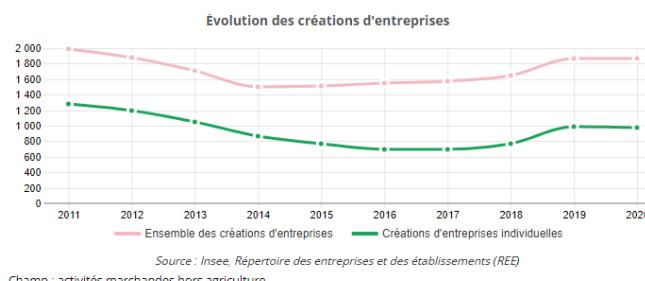
**Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)**

	En nombre	En %
Ensemble	24 536	100
0 ou inconnu	19 698	80,3
1 à 9 salariés	3 925	16
10 à 19 salariés	510	2,1
20 à 49 salariés	288	1,2
50 à 99 salariés	71	0,3
100 à 249 salariés	35	0,1
250 salariés et plus	9	0

*Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2019*

Des secteurs se développent et se transforment à l'instar du marché de l'énergie, notamment sous l'effet de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte<sup>6</sup>.

Le taux de création d'entreprises est plus faible que la moyenne nationale. La crise sanitaire a perturbé la tendance de 2018, soit un fort regain de micro-entreprises, principalement dans le secteur tertiaire, concentrés dans la CACEM.



Ces activités permettent à la CACEM de concentrer un important pôle de Recherche et Développement, où l'innovation et la recherche forment un secteur stratégique et dynamique.

## 2. La stratégie de développement économique de la CACEM

La CACEM a élaboré une Stratégie de développement économique 2011 – 2021. Celle-ci proposait un scénario reposant sur :

<sup>6</sup> Cette loi donne comme objectif une couverture à 50% du mix énergétique avec des énergies renouvelables en 2020 et de l'autonomie énergétique en 2030

- L'objectif de façonner un environnement attractif pour les entreprises (volets foncier et immobilier, reconquêtes des centres bourgs...)
- Un soutien volontariste à deux filières d'activité - agro-transformation et éco-matériaux / activités nautiques – jugées motrices pour les autres activités économiques existantes.
- Un appui ciblé pour aider au renforcement du tissu économique (services aux entreprises et à la personne, santé, transports, construction)

En 2016, cette stratégie est maintenue, en intégrant la compétence acquise sur les Zones d'Activité Economique (ZAE) au premier objectif. Un bilan technique réalisé sur les 4 ZAE dont la gestion a été transférée à la CACEM a montré des besoins de requalification et un diagnostic économique devrait être lancé, pour identifier plus précisément les besoins d'accompagnement des acteurs. Le bilan de la stratégie de développement économique doit être réalisée en 2022, mais des réalisations sont d'ores et déjà notables, décrites ci-dessous.

### La revitalisation commerciale des centres villes et centres-bourgs

Les deux programmes Action Cœur de Ville 2018 – 2023 de Fort de France et du Lamentin ont pour objectif, entre autres, de mettre en place les conditions de revitalisation économique des centres villes. Le projet d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) adossée à Action Cœur de Ville et élargie aux deux autres communes, montre la volonté d'actionner l'ensemble des leviers existants pour cette redynamisation des coeurs de ville, aujourd'hui en grande difficulté. Sur le volet économique et commercial tout particulièrement, les centres villes pâtissent classiquement de la concurrence des offres de périphérie, comme de la perte de population.

- **La ville de Fort de France a lancé en 2015 le programme de revitalisation du centre-ville « Fort de France Cœur Battant ».** Celui-ci mobilise sur son centre-ville plusieurs dispositifs de soutien qui contribuent (entre autres) à la redynamisation économique : contrat de ville, Nouveau programme de Renouvellement urbain (NPNRU), Plan Action Cœur de ville (PACV). Avec un taux de vacance des locaux commerciaux estimé entre 20 et 25%, la revitalisation d'une offre commerciale est un objectif fort de la stratégie de redynamisation entamée depuis plus d'une décennie, et qui connaît une nouvelle dynamique.

Les premières actions d'Action Cœur de Ville auprès des commerces relèvent du soutien à l'animation d'événements et à la valorisation des vitrines et façades commerciales, d'un travail sur la reprise et modernisation des marchés. La restructuration de l'îlot Marché aux poissons, dont l'étude de programmation est en cours, est une des opérations structurantes du NPNRU de centre-ville, elle prévoit également la réfection complète du marché.

Le projet commercial envisage la création de rue à thèmes, de l'artisanat aux métiers de bouche, avec des circuits piétonnises et sécurisés. La création d'une Foncière en immobilier commercial est une des pistes de réflexion étudiée pour soutenir les objectifs de revitalisation. Un manager de « Cœur de ville » est chargé de définir la stratégie commerciale et artisanale du centre-ville, d'impulser, de coordonner, de développer et de mettre en œuvre les actions d'attractivité économique.

Une mission d'appui sur la revitalisation commerciale doit également être lancée sur deux autres secteurs de Fort-de-France : Sainte-Thérèse, Cité Bon Air.

- **La Ville du Lamentin s'est également engagée dans le Plan Action Cœur de ville.** La ville a connu une expansion démographique très importante en une trentaine d'années, et les zones d'activités et de commerces en périphérie se sont fortement développées, au détriment des commerces du centre-ville. Le départ progressif des équipements générateurs de flux (hôpital, banques, services...) a également contribué à diminuer l'attractivité commerciale et économique du centre-ville. L'objectif principal est de rendre le centre élargi autour de la ville

historique (centre bourg, Calebassier, Vieux Pont, Four à Chaux, Petit Manoir, Place d'Armes) plus dynamique et attractif et de créer des conditions d'une redynamisation durable.

Une stratégie commerciale est dessinée, autour d'une vocation de commerces de proximité, et un plan d'action avec des priorités a été élaboré.

- **La ville de Saint-Joseph a signé une convention de partenariat avec la CACEM pour la revitalisation de son centre bourg.** L'Agence de Développement Durable d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique (ADDUAM) est mandatée pour accompagner la ville. La dévitalisation du centre-ville ne se réduit pas à la faiblesse de l'activité commerciale, car celui-ci a vu également péricliter son offre de services publics, faisant qu'il y a peu de raisons de s'attarder dans le bourg historique. Parmi les projets à l'étude, citons la mise en place d'un marché, permettant la valorisation de produits locaux.
- **La ville de Schoelcher finalise début 2022 l'élaboration de son schéma d'aménagement du Centre-bourg** et a mandaté un prestataire pour l'accompagner.

Pour s'assurer d'une cohérence de l'ensemble de ces projets communaux, la CACEM s'engage, concomitamment à l'élaboration du CRTE, dans l'écriture d'une **convention Opération de Revitalisation Territoriale**<sup>7</sup> « chapeau », prenant en compte les quatre projets de revitalisation des centralités, afin de construire une stratégie commune de revitalisation des centralités.

Ces opérations de revitalisation devront nécessairement prendre en compte les effets de la crise sanitaire, notamment sur l'offre commerciale, déjà très fragile dans les centres historiques des quatre communes. Un diagnostic commercial du cœur de ville (dispositif Shop'In de la Banque des Territoires) a été mené en 2021 auprès des commerçants de Fort de France et du Lamentin, afin d'apprécier l'impact de la crise sanitaire sur les commerçants. Les enquêtes auprès des commerçants, déjà très fragiles avant la crise, montrent en effet un impact très important pour la quasi-totalité des commerçants interrogés, avec des risques de fermeture pour plusieurs d'entre eux.

Pour compléter les interventions menées par la CACEM et les communes sur la revitalisation économique, notons également :

- L'axe 6 du NPNRU de Fort-de-France. Sur le centre-ville, le NPNRU porte des investissements importants pour un nouveau marché aux poissons, dans un îlot recomposé, et sur la modernisation du Grand Marché. Sur le site Sainte-Thérèse Bel Air, la convention explore plusieurs pistes : développement d'immobilier économique tertiaire, consolidation du pôle historique d'activités liées au secteur de l'automobile et la moto, soutien à une dynamique naissante autour du numérique et de l'entrepreneuriat, renouvellement de la programmation économique et commerciale de la ZAC Bon Air.
- Les contrats de ville ont défini une orientation intitulée « Réinventer un modèle de développement économique de proximité » : elle prend notamment la forme d'embellissement des friches urbaines.

---

<sup>7</sup> Crée en 2018 par la loi ELAN, l'ORT est un outil au service des collectivités locales dans leur projet de consolidation des centralités. La convention d'ORT donne des droits juridiques et fiscaux en matière de commerce (lutte contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux), de réhabilitation de l'habitat (habitat indigne, vacance...), d'aménagement (valorisation du patrimoine bâti, réhabilitation des friches urbaines...).

## Le développement des activités nautiques

L'inauguration en 2014 du port de plaisance de l'Etang Z'Abricots à Fort-de-France, avec 340 anneaux et 150 places à terre, offre un levier structurant au développement de la filière nautique. L'extension et l'aménagement du port et de ses services font partie des projets de la Ville et de la CACEM, et sont inscrits dans la programmation pluriannuelle. Le plan de mandat prévoit notamment des aménagements spécifiques comme l'installation de bouées de mouillages, d'un ponton flottant et de balises pour les zones de baignade et de mouillage, et envisage, d'ici à 2024 l'organisation d'événements phares (Salon du Nautisme...). L'obtention du label « station nautique » à Fort-de-France et Schoelcher est également un objectif de la stratégie touristique de la CACEM, manifestant la volonté de la collectivité de faire du nautisme un vecteur important du développement.

Fort de France, Schoelcher et la CACEM ont lancé des études sur l'aménagement du littoral (voir partie aménagement), qui interrogent notamment la cohérence des activités et projets d'activité économique avec les contraintes environnementales, afin de poursuivre la consolidation d'une économie autour de la filière nautique.

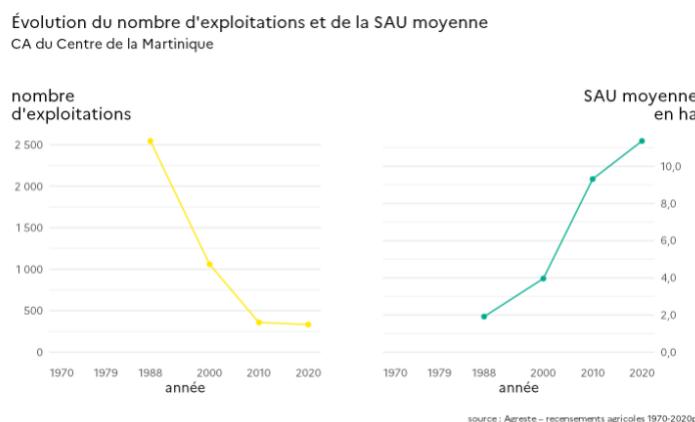
La problématique de la filière « pêche » n'est pas inscrite dans les axes stratégiques de la CACEM – même si, au titre de l'accompagnement aux entreprises, les pêcheurs peuvent bénéficier de l'aide de l'EPCI. Pour autant, les communes concernées font part de plusieurs constats : une baisse importante du nombre de pêcheurs ces dernières années, un vieillissement de la flotte et des pêcheurs, une difficulté des jeunes à se lancer dans l'activité, et un réseau de commercialisation et de transformation encore limitée. Ces constats amènent à poser un enjeu économique et environnemental : le maintien d'une activité et d'une ressource de proximité.

Une participation de la CACEM à la transition agricole à travers l'agro-transformation et la volonté de renouer avec le patrimoine local.

Face au triple constat d'une autonomie alimentaire nécessaire, d'une exigence de performance et des effets parfois négatifs de l'agriculture intensive sur l'environnement, le territoire martiniquais et l'Etat se sont engagés dans une démarche de transformation agricole, une protection plus large et efficace des agriculteurs tout en garantissant une revalorisation salariale.

Globalement, la Martinique poursuit le développement de ses productions pour satisfaire la demande locale en produits frais et transformés en visant l'autonomie alimentaire.

Sur le territoire de la CACEM, l'agriculture est en recul, essentiellement présente sur la commune de Saint-Joseph et la plaine du Lamentin. Malgré le recul du nombre d'exploitations, la surface agricole utile (SAU) augmente.



- **Le développement du secteur de l'agro-transformation, un levier dans la stratégie de soutien à l'innovation**

Le choix de la CACEM de soutenir plus particulièrement l'agro-transformation part d'un double constat : la technologie d'agro-transformation est bien maîtrisée, et il s'agit d'un secteur très dynamique de l'économie martiniquaise. Pourtant, de nombreux projets n'aboutissent pas, car l'immobilier et l'environnement d'accueil ne permettent pas de répondre aux contraintes réglementaires et économiques.

Dans la mise en œuvre de sa compétence développement économique, la CACEM a toujours marqué sa volonté d'utiliser l'innovation technologique comme levier du développement économique du territoire. Depuis 2008, le dispositif animé par la CACEM est labellisé « Technopole », et il devient en 2010 une direction de l'EPCI sous le nom de Technopole Martinique. Sa mission est de fabriquer un environnement propice à l'émergence, au développement et à l'accompagnement des projets et entreprises innovants : l'offre d'accompagnement se double d'une offre d'accueil, destinée à favoriser le démarrage des activités, aussi bien dans les pépinières d'entreprises, l'espace d'incubation « Les Titiris » et l'espace de coworking « Le Carbet ».

Environ une trentaine de porteurs de projets industriels et d'agro-transformation sont soutenus par la Technopole en 2021. L'écosystème mis en place bénéficie à l'ensemble du territoire martiniquais, grâce à l'accord de coopération avec les deux autres EPCI du Nord et du Sud (40% des clients hors de la zone).

Le **projet de pépinière de projets d'agro-transformation** s'inscrit dans ce cadre. La pépinière doit être installée au sein de la ZAE Choco Choisy à Saint-Joseph. Le bâtiment d'accueil, sur un hectare, doit permettre d'accueillir 10 « pépins » pour lancer ou développer leurs activités dans de bonnes conditions.

La pépinière se veut un outil structurant pour la filière agricole, pour consolider les activités de seconde transformation des produits agricoles et structurer une filière horizontale (boissons, fruits et légumes, plats cuisinés). La CACEM investit plus de 6 millions d'euros dans ce projet ambitieux, qui répond aux objectifs de développement et valorisation des savoir-faire et des produits locaux, comme à l'enjeu d'autonomie alimentaire. Le chantier a été ralenti en 2020 du fait de la crise sanitaire, mais est relancé : ses difficultés actuelles sont liées au renchérissement des matières premières, qui pèsent sur le coût du projet.

Actuellement, la CACEM recherche de nouveaux financements pour les volets détection, accompagnement et sensibilisation des entreprises, aide à l'implantation.

Le programme Leader est mobilisé en complémentarité de l'action de la Technopole pour soutenir des projets plus modestes (de 15 000 à 200 000 euros) de primo-transformation de la filière : valorisation de produits locaux, par le soutien à des actions innovantes de commercialisation et transformation des produits agricoles locaux.

Le soutien à l'agro-transformation va de pair avec la volonté de limiter la dépendance alimentaire (la Martinique importe 80% des denrées alimentaires consommées sur le territoire) et la volonté de valorisation du patrimoine local. Le Plan Climat prévoit ainsi de créer une base de données des espaces disponibles pour le développement d'une agriculture vivrière locale pour l'autonomie alimentaire du territoire (FA 8).

Par ailleurs, la CACEM encourage les initiatives permettant la réappropriation du patrimoine alimentaire local, notamment le développement des jardins partagés (Jaden Kreyol hors sol de Calebassier). Cet effort est soutenu par le Plan de relance et les aides européennes, également en ce qui concerne l'agriculture urbaine avec un certain nombre d'appels à projets.

Un appui ciblé pour aider au renforcement du tissu économique

La CACEM favorise l'accompagnement des entreprises à des degrés divers, depuis la création à la pérennité de leur modèle économique en passant par l'appui à la diversification d'activité. Les aides existantes concernent notamment :

- L'accompagnement à l'implantation des entreprises avec un dispositif qui comprend deux volets : un dispositif intercommunal d'aide financière à l'immobilier d'entreprise et un accompagnement à la recherche d'un local ou terrain à vocation commerciale ou professionnelle.
- L'accompagnement dans la sécurisation des activités

La CACEM offre aux entreprises du territoire un appui à la consolidation, à la relance et/ou au développement de l'activité à travers un dispositif spécifique intitulé « Prestation d'appui à l'accompagnement et au développement des entreprises ». Ce dispositif constitue une aide indirecte aux entreprises et est totalement gratuit pour les bénéficiaires. En effet, la CACEM finance après examen des dossiers, les missions de prestataires extérieurs (experts comptables, cabinets conseils, conseils juridiques...). En outre, pendant la crise sanitaire et au regard des périodes de confinement, la CACEM a mis en place une aide au paiement des loyers impayés. Afin de permettre aux entreprises de consolider et/ou de relancer leurs activités, la CACEM a également mis en place un accompagnement pour réinventer et booster son business.

Au-delà de l'aide et du soutien apporté aux chefs d'entreprise, la CACEM intervient auprès de certains secteurs d'activité pour répondre aux besoins de structuration. Ainsi, l'exploration de nouvelles niches sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Centre permet l'émergence d'actions partenariales en cohérence avec les quatre communes membres de la CACEM et les institutions intervenant auprès des secteurs d'activités concernés.

### 3. D'autres volets contribuent à la valorisation du territoire comme la structuration du secteur touristique et la dynamisation du tissu industriel.

#### Le tourisme, un facteur de développement économique et de promotion du territoire

Avec l'aéroport, le port et le terminal de la Pointe Simon, la CACEM constitue la porte d'entrée de la Martinique pour les visiteurs, comme pour les marchandises. En revanche, elle n'est pas vraiment un lieu de séjour touristique, en dehors du tourisme d'affaire : elle accueille plus de la moitié des lits dévolus au tourisme d'affaire, des salles de séminaires et de congrès et environ 20% de la capacité hôtelière de Martinique<sup>8</sup>.

Le tourisme est inscrit comme un des leviers de la politique de développement et de diversification économique dans la stratégie de la CACEM. Le SCOT en faisait également une orientation forte, autour de la promotion de la destination « Territoire Centre », son animation, de la communication<sup>9</sup>.

Ce développement s'inscrit dans la déclinaison du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Martinique (SDAT), du schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Le SDAT a permis de clarifier la stratégie touristique de chacun des trois EPCI de la Martinique : de manière synthétique, Espace Sud est centré sur le « tourisme bleu », Cap Nord sur le « tourisme vert » et le Centre Martinique sur une identité touristique « Patrimoine et culture ».

**La CACEM a validé en 2017 une stratégie touristique, avec un plan d'actions dense de 36 actions, dont 10 prioritaires, autour du double volet culture/patrimoine et nautisme/plaisance/croisière.**

---

<sup>8</sup> Source INSEE 2021.

<sup>9</sup> Convention d'objectifs de la CACEM et de la SPL du tourisme

Sur ce dernier point, Fort de France et Schœlcher ont des labellisations stations nautiques (avec 10 autres communes de l'île) et le territoire fait vivre également le label des « Plus belles baies du monde ». La société publique locale (SPL), l'Office du Tourisme du Centre créé en 2018, est chargée de la mise en œuvre de la stratégie intercommunale.

Des avancées sont notables comme la création du label « qualité tourisme » obtenu en 2019. La mise en place de l'observatoire du tourisme, site internet des infrastructures touristiques, est prévue pour mi-2022. En matière de rénovation patrimoniale, la scénographie du Fort Saint-Louis, financée par des fonds européens (ITI), a été réalisée. En outre, la mise en place de circuits touristiques autour de lieux patrimoniaux démarre avec un premier chantier, celui de la valorisation de chemins de traverse (les « chimin chien ») : l'identification des voies a été réalisée dans le cadre de chantiers d'insertion, et la réhabilitation des tracés doit être lancée.

La crise sanitaire a cependant mis en stand-by un certain nombre de projets, comme l'étude lancée pour promouvoir la gastronomie du territoire à travers des produits phares, le chantier de signalétique patrimoniale (en lien avec la CMT et les autres EPCI) ...

Pour autant, dans le cadre de la stratégie régionale, une cellule de coordination touristique avec les autres EPCI a permis d'avancer pour travailler la cohérence dans la gestion du tourisme. La première réalisation a consisté en l'harmonisation de la taxe de séjour. Une Convention tripartite avec la CTM et le Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) doit favoriser des actions communes à venir.

A l'échelle communale, certaines villes ont mis au point ou réfléchissent à des projets qui favorisent à la fois l'attractivité touristique, la préservation de la biodiversité et la liaison des espaces naturels au tissu urbain, à l'image du projet d'aménagement du site naturel « Cœur Boulik » et du futur Carbet des Sciences à Saint-Joseph ou des études lancées sur l'aménagement de la frange littorale par Schœlcher et Fort de France.

### [Le territoire de la CACEM, un acteur de la relance industrielle de la Martinique](#)

La CACEM centre son développement industriel sur l'innovation, avec un focus particulier sur la décarbonation des activités productives et l'émergence d'un bâti durable. Le secteur de l'industrie, bien que fragilisé par la crise sanitaire est un élément moteur de la transformation écologique et du renforcement de la souveraineté économique.

Les industriels ultramarins font face à plusieurs freins d'ordres géographiques et socio-économiques (éloignement vis-à-vis des marchés européens et faiblesse des marchés intérieurs des territoires), tant naturels que construits, limitant le développement de leurs activités<sup>10</sup>.

La CACEM a été labellisée « **Territoire d'industrie** » en 2019. L'Association Martiniquaise de Promotion de l'Industrie (AMPI) est chargée du déploiement du programme sur l'ensemble de l'île, avec des financements gérés par la DEAL. La CACEM a lancé une étude fin 2021 auprès des entreprises afin d'apprécier leurs stratégies et leurs éventuels besoins d'appui dans la période post-Covid.

En 2021, la SA de la Raffinerie des Antilles (SARA) au Lamentin est le nouveau projet lauréat de la Martinique pour bénéficier d'un accompagnement financier du Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

**Par ailleurs, le 4<sup>ème</sup> Programme d'Investissement d'Avenir (2021 – 2025)** est dédié à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. Plusieurs entreprises industrielles ont été sélectionnées pour être soutenues : le réseau Cap'Innovation de la CACEM et la Zone d'activité créée au quartier

---

<sup>10</sup> ADCF, *Apports, priorités et devenir des territoires d'industrie*, septembre 2021

Case Navire à Schœlcher (installation de jeunes entreprises du secteur tertiaire non polluantes et l'émergence de structures innovantes, à forte valeur ajoutée).

#### 4. Le numérique, un levier du développement économique du territoire et d'amélioration de l'accès aux services publics

Le numérique est aujourd'hui un support incontournable du développement économique. La couverture 4G de la CACEM est réalisée quasi entièrement. La part des locaux raccordables sur le territoire de la CACEM est en augmentation continue pour atteindre près de 57% en 2021, soit près du double de la moyenne territoriale de la Martinique (26%).

Les enjeux relèvent aujourd'hui davantage de l'appropriation des ressources du numérique, en matière d'accès aux droits comme de développement entrepreneurial.

La CACEM fait du numérique un levier de développement économique, de simplification et d'amélioration de la qualité d'accès aux services publics.

- Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la CACEM met en place un accompagnement à la transformation digitale des entreprises : un référent digital doit, début 2022, déployer cette action.
- Le projet e-administration de la CACEM, en cours de déploiement, fait du numérique un moyen de simplification et d'amélioration de la qualité d'accès aux services publics afin de renforcer la relation de l'administration aux citoyens : mise en place des réponses adaptées à certaines demandes via la mise en place de e-services (plateforme de Gestion Relation Usager, outils de concertation...) sur le site de l'EPCI ; installation de bornes numériques en vue de simplifier les démarches administratives et accompagnement des usagers pour leur utilisation.

Dans le même esprit, certaines communes ont en parallèle fait du numérique un levier de proximité avec les citoyens et développent des projets pour réduire la fracture numérique.

Par exemple, la ville de Schœlcher dispose d'un bus numérique et de conseillers numériques afin de rendre accessibles les services publics de la commune ; un projet est en cours de réflexion autour d'une plateforme numérique dédiée aux entrepreneurs de la ville, afin de les aider à gagner en visibilité. La commune de Saint-Joseph explore de son côté un projet ambitieux de campus numérique, porté par un acteur privé.

En parallèle, le contrat de convergence et de transformation (CTT) 2019-2022 signé entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) finance la poursuite du développement des outils numériques collectifs, dans l'objectif de moderniser, simplifier et encourager l'utilisation du numérique dans les services publics (e-administration, e-culture, e-santé, e-éducation) tout en soutenant l'offre publique de médiation numérique.

#### Enjeux en matière de développement économique

- *Le renforcement du soutien aux acteurs des filières stratégiques – nautisme, agro-transformation – et à l'innovation*
- *La cohérence et de la complémentarité des objectifs de revitalisation économique et commerciale des centres bourgs / des ZAE*
- *La professionnalisation des acteurs du tourisme, encore souvent de très petite taille et peu visibles*
- *Le soutien à la transformation digitale des entreprises*



## AXE II - Transition écologique : aménagement, environnement, développement durable

La CACEM se caractérise par un modèle de développement diffus, avec une pression foncière importante sur les espaces péri-urbains. L'offre commerciale, économique et d'équipement, se concentre sur le bandeau littoral. Ce développement s'est traduit par une perte d'attractivité résidentielle (et commerciale) des centralités et une saturation des grands axes routiers, qui impactent sur le cadre urbain d'ensemble, pèsent sur la qualité de vie comme sur les milieux et les paysages. A partir de ces constats globaux inscrits dans le diagnostic du SCOT, les orientations d'aménagement durable s'organisent principalement autour des enjeux suivants :

- La restructuration de l'urbanisation, avec la revitalisation des centralités et l'organisation de la mobilité
- La protection de l'environnement, autour de la préservation de la trame verte et bleue, de la baisse de l'empreinte carbone et de la sécurisation face aux risques naturels et du territoire.

Dans la déclinaison organisationnelle du projet de territoire, la CACEM a privilégié une approche transversale du développement durable, intégrée dans toutes politiques publiques.

### 1. Restructurer l'urbanisation et renouer avec l'attractivité résidentielle

La qualité de l'habitat, un enjeu majeur du retour de l'attractivité des centralités

Du fait de sa forte densité, la CACEM se distingue du reste de la Martinique par une proportion moindre de l'habitat individuel (50,6% du parc), forme de logement prépondérante en Martinique (64%). Il y a cependant des disparités entre Fort-de-France, avec 56% de logements collectifs et Saint-Joseph où domine le logement individuel (72,4%). Le logement collectif domine légèrement à Schoelcher (52,4%), et le logement individuel est plus présent au Lamentin (52,3%).

45,5% des résidences principales sont habités par leur propriétaire, ce qui est moindre qu'à l'échelle de la Martinique (54,6%).

**Statut d'occupation des résidences principales (INSEE, RP 2018)**

	2013		2018		
	Nombre	%	Nombre	%	Ancienneté moyenne d'emménagement
<b>Ensemble</b>	71 051	100	72 390	100	17 ans
<b>Propriétaire</b>	32 294	45,5	32 907	45,5	23,8 ans
<b>Locataire</b>	34 253	48,2	34 801	48,1	10,1 ans
<b>dont d'un logement HLM loué vide</b>	13 603	19,1	14 650	20,2	14,5 ans
<b>Logé gratuitement</b>	4 504	6,3	4 682	6,5	19,5 ans

**Le parc de logement se caractérise notamment par un très important taux de vacance : de 15,4% en 2018 et en forte hausse depuis 2007. Il concerne particulièrement la ville de Fort-de-France (18,2% des logements) et notamment son centre (situations d'indivisions complexes, malgré une**

politique de requalification du centre). A l'échelle des autres villes, la vacance est également concentrée dans les centres bourgs.

#### Répartition du parc de logements (INSEE, RP 2018)

	CACEM	en%	Martinique	en %	France	en %
<b>Résidences principales</b>	<b>72 390</b>	<b>82,2%</b>	167 251	78,3%	29 752 199	82,1%
<b>Résidences secondaires</b>	<b>1 623</b>	<b>1,8%</b>	13 480	6,3%	3 513 895	9,7%
<b>Logements vacants</b>	<b>14 008</b>	<b>15,9%</b>	32 977	15,4%	2 954 500	8,2%
<b>Total</b>	<b>88 021</b>	<b>100%</b>	213 708	100%	36 220 594	100%

Le parc de logement de l'agglomération avait fortement augmenté sur la période 1999 – 2008 (+15% dans la CACEM et +20% en Martinique), accompagnant alors une hausse importante de la population. Il a continué à progresser, à un rythme plus lent, dans les périodes ultérieures : +7,2% entre 2008 et 2013 et +4,2% entre 2013 et 2018.

17 639 logements HLM sont offerts à la location en 2020 selon le RPLS<sup>11</sup>, soit 24% des résidences principales. La CACEM concentre 54,6% de l'offre en logements sociaux de la Martinique en 2020. Le parc social est très concentré dans la ville-centre, qui accueille 63% de l'offre de l'agglomération. Contrairement au parc privé, ce parc est très peu concerné par la vacance (3,7%) ; de fait, la tension de la demande est forte (6,3 demandes pour une offre en 2020).

Le premier PLH 2019 – 2024 prenait acte de la décroissance démographique, et ses objectifs de production tablaient sur une stabilisation de la démographie durant la période du plan – qui ne s'est pas réalisée. Au regard des enjeux de lutte contre la vacance et contre l'habitat vétuste et dégradé, 60% des objectifs de production devaient provenir du renouvellement urbain.

Les communes de Fort-de-France et du Lamentin remplissent leurs obligations au regard de la loi SRU, mais il y a un déficit à Schoelcher (18%) et Saint-Joseph (11%). En matière de production de logement social, les communes ont des stratégies différencierées : la production reste très importante à Fort-de-France ; le Lamentin a ralenti la production, avec le souhait d'aller vers de nouveaux produits (accession sociale, intermédiaire) ; Schoelcher produit plutôt de l'intermédiaire et du libre. A Saint-Joseph, les contraintes liées à un foncier cher et aux risques naturels freinent les opérateurs.

**L'habitat vétuste et indigne est une réalité importante sur l'ensemble de l'agglomération** : le nombre de logements dégradés sur la CACEM en 2019 est estimé à 10 977 (12 % du parc), de logements très dégradés à 2 606 (3%) et de logements vétustes à 13 583. 4% des logements sont des logements vétustes occupés par un locataire et 5% sont des logements vétustes occupés par un propriétaire.

Pour y répondre, la CACEM s'est lancée dans une démarche de Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI 2022 – 2027). Un coordinateur PILHI doit être recruté en 2022, afin d'accompagner les communes sans les procédures liées à leurs pouvoirs de police. Les actions phares du PILHI, qui démarre, tournent principalement autour de deux axes :

- la lutte contre la vacance
- l'accompagnement à la sortie de l'indivision

---

<sup>11</sup> Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Les données de 2020 sont issues du document cadre sur les orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux, janvier 2022.

En matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre, les besoins d'accompagnement (social et technique) des ménages vulnérables dans leur projet de réhabilitation / relogement restent forts et difficiles à satisfaire, par manque d'opérateurs et de financements durables.

Par ailleurs, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a été mise en place et une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a été adoptée en décembre 2021. Le diagnostic approfondi sur le parc et la demande a favorisé une meilleure connaissance du fonctionnement du parc social, et devrait impacter la réflexion sur la production. Ces travaux ont déjà permis d'introduire la notion de logement abordable et d'identifier des besoins pour soutenir les parcours logement des jeunes et des personnes âgées.

**Sur le territoire de la CACEM, plusieurs programmes et dispositifs portent des projets structurants :** stratégie globale de lutte contre la vacance, de renouvellement urbain, d'adaptation des logements à l'évolution des ménages et d'amélioration des conditions d'habitat du parc privé :

- **Politique volontariste de réhabilitation du parc privé** : PILHI, PIG renouvellement urbain du Lamentin, OPAH RU de Fort de France, opérations RHI sur les quartiers dégradés de Trenelle, Fond Batelière, la Jambette et Texaco,
- **Parc social** : projet NPNRU de Fort-de-France
- **Dispositif d'aide à l'habitat CACEM** : 6 dispositifs d'aide, dont un fonds d'aide à la sortie de l'indivision
- **Revitalisation des centres bourgs** : Plans Actions Cœur de Ville de Fort-de-France et du Lamentin, avec une homologation des PACV en Opération de Revitalisation Territoriale. Une ORT chapeau, permettant de déployer à l'échelle des deux autres communes les dispositifs juridiques de l'ORT, est élaborée et signée concomitamment au CRTE.

#### Enjeux en matière d'habitat logement

- *L'amélioration de la qualité des logements : maintenir durablement une stratégie globale de lutte contre la vacance des logements*
- *L'effectivité des orientations du PILHI : des moyens pour des accompagnements complexes de sortie de l'insalubrité*
- *Une offre de logements renouvelée pour répondre aux nouveaux besoins (jeunes, seniors actifs...)*
- *L'accélération de la mise aux normes parasismiques et para-cycloniques du bâti*

## 2. Transports urbains et promotion de mobilités douces et durables

L'emploi en Martinique est fortement concentré sur le territoire de la CACEM, notamment Fort-de-France et le Lamentin qui concentrent plus de la moitié des emplois. Or, environ 50 % des actifs ne résident pas dans ces zones. A elles seules, les communes de Fort-de-France et du Lamentin captent 60% des migrations pendulaires, soit en moyenne 4 500 navetteurs par jour.

**C'est le véhicule individuel motorisé qui est le premier mode de transport** pour aller travailler : il représente plus de 80% des déplacements, contre 70% dans l'hexagone. Le recours au véhicule individuel représente 74 % des déplacements à l'échelle de la Martinique et 67 % à l'échelle de la CACEM, territoire le plus structuré en matière de transports collectifs.

Cette utilisation massive des véhicules individuels polluants contribue à un engorgement des axes routiers (plus de 100 000 véhicules /jour entre l'échangeur de Dillon et le canal du Lamentin), donc une augmentation des temps de trajet, et à des émissions de gaz à effet de serre, majoritairement sur le territoire de la CACEM.

Le transport de marchandises lié au port, à l'aéroport, à la raffinerie, et à la présence de nombreux commerces et industries (cimenterie, minoterie, etc.), génère un important flux de poids lourds.

Au total, les transports routiers représentent 13% des émissions de CO2 sur le territoire Centre.

Depuis 2017, les 3 EPCI de Martinique et la CTM ont délégué la compétence transports publics à Martinique Transports, aujourd'hui autorité unique organisatrice des transports et de la mobilité sur l'ensemble du territoire martiniquais.

La mise en service du transport collectif en site propre (TCSP) en août 2018, est une première réponse pour faire diminuer le poids du transport individuel. Le réseau de TCSP est encore en cours de développement, mais la fréquentation reste assez faible : 8 à 10 % des trajets entre la maison et le travail se font en transports en commun. Et le télétravail n'est que peu développé, bien qu'en augmentation depuis la crise sanitaire. Selon l'enquête déplacements de 2014, seuls 15 % des déplacements sont réalisés principalement à pied et 0,3 % principalement en vélo. A savoir que le linéaire de pistes cyclables n'était que 10 kilomètres en 2018.

Le transport maritime s'est amélioré et développé depuis 2015 avec la création de la société des Vedettes Tropicales qui assure des liaisons Fort-de-France – Les Trois-Ilets et Fort-de-France – Case Pilote. Le port de Fort de France est le 4<sup>ème</sup> port à conteneurs de France et le premier bassin d'emplois de l'Outre-mer français.

En complémentarité de l'action de Martinique Transports, la CACEM et les communes développent des actions autour des mobilités douces et du verdissement du parc automobile :

- A travers les plans d'action Cœur de ville : acquisition de navettes électriques avec 2 bornes de recharge pour les bus électriques et de 10 véhicules électriques (Fort de France 2021)
- Acquisition de 8 véhicules électriques par la CACEM
- Plusieurs plans de déplacements sont développés sur le territoire : Plan de Déplacement d'Administration (PDA) de la CACEM, Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la ZAC de l'Etang Z'Abricot, etc.
- La mobilité douce est encouragée avec une station de vélos électrique à Schoelcher
- Le maillage du territoire en bornes de recharge de véhicules électriques est un chantier en cours : une étude financée par l'ADEME permettra de définir des lieux d'implantation de stations publiques de recharge photovoltaïque de véhicules électriques sur le territoire.

L'objectif est de repenser le maillage des transports à partir du carrefour multimodal (Le Lamentin) et développer les moyens de l'intermodalité en parallèle des projets « Action cœur de ville ». L'enjeu est de penser ce schéma de mobilité pour le Grand Cœur de ville.

#### Enjeux en matière de transports

- *La réduction de la place de la voiture*
- *La poursuite du développement des transports en commun*
- *Le développement des mobilités douces, notamment dans les centres bourgs*

### 3. L'amélioration de l'accès et l'entretien de l'eau et de l'assainissement : un enjeu central pour les années à venir

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est le document planificateur de la gestion équilibrée des ressources en eau de Martinique. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre pour l'ensemble des milieux aquatiques. Ses orientations reposent sur le constat que la Martinique ne souffre pas de manque d'eau, ses précipitations annuelles étant suffisantes pour assurer aussi bien l'alimentation en eau potable que pour les usages économiques. Mais le développement de l'île fait peser de très fortes pressions sur la ressource : forte présence des exploitations intensives de bananes et cannes, très consommatrices de produits phytosanitaires, densité de population et urbanisation avec leurs corollaires en matière d'artificialisation des sols, rejets d'eau usées, sur-exploitation des eaux de surface pour l'alimentation en eau potable... Le changement climatique, avec ses épisodes de précipitations plus courts et intenses, impacte également fortement la gestion de la ressource : risques de pénurie plus tôt dans la saison, glissements de terrain...

Les enjeux de l'eau concernent donc aussi bien l'approvisionnement domestique et économique que l'attention à la qualité des milieux aquatiques et la prévention des risques face aux catastrophes naturelles.

Le SCOT rappelle les principaux défis auxquels la CACEM doit faire face :

- Une eau potable principalement issue des eaux de surface, ne permettant pas de sécuriser l'approvisionnement en période de carême et un rendement insuffisant des réseaux ;
- Un mode d'assainissement très impactant pour les milieux naturels : seuls 53% des foyers de la CACEM sont raccordés au réseau d'assainissement collectif, et les systèmes individuels d'assainissement ne sont pas aux normes ;
- La gestion des eaux pluviales n'est pas maîtrisée et l'artificialisation des sols amplifie les impacts liés au ruissellement des eaux.

La CACEM exerce les compétences assainissement et distribution en eau potable. De nouvelles compétences ont été adoptées récemment : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), transférée aux EPCI par la loi MAPTAM, et la gestion des eaux pluviales.

La gestion des eaux et de l'assainissement est un enjeu majeur pour la CCEM, qui déploie une action importante, à travers notamment deux documents stratégiques et programmatiques :

- **Le Contrat de progrès des services de l'eau potable et de l'assainissement 2018-2023 entre la CACEM et la régie ODYSSI** prévoit les améliorations nécessaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (collectif et non-collectif). Ce contrat s'inscrit dans les objectifs du plan Eau-DOM et de la Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau (CRE). Il préconise la diversification de la ressource en se tournant vers les eaux souterraines, la sécurisation des usines de traitement, la création d'interconnexions, le stockage d'eau et l'amélioration des rendements des réseaux.

De manière plus spécifique, ce contrat traite tant de la gouvernance des deux compétences (Eau et Assainissement), que des améliorations nécessaires en termes de production, d'accès, d'entretien des réseaux. Il pose également la base du transfert de compétence des eaux pluviales urbaines qui relève désormais des EPCI.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019 – 2025** (voir partie risques naturels et technologiques)

Le Plan Urgence Eau et le Plan de relance apportent des moyens importants aux chantiers en cours.

- **Eau potable**

En 2017, un protocole d'accord a été signé entre les trois communautés d'agglomération, qui se sont engagées à lancer une étude pour la création d'un opérateur unique de l'eau et de l'assainissement de Martinique. Aujourd'hui, la CACEM exploite son service d'eau potable via une régie des eaux (ODYSSI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais dépend fortement de la CA Espace Sud Martinique par l'achat d'eau notamment pour les communes du Lamentin et de Saint-Joseph, alors que la principale usine de traitement de Durand est située sur la rivière Blanche à Saint-Joseph.

En janvier 2021, le coût de l'eau est le plus élevé sur le territoire de la CACEM avec 2,75 euros/m<sup>3</sup> d'eau contre 2,51 pour le Nord et 2,62 pour le Sud.

Le rendement du réseau est, en 2018, de 59,3%, soit inférieur aux obligations légales du Grenelle, faisant de la réduction des pertes un objectif prioritaire pour la régie. A ce titre, la connaissance du réseau d'eau potable est un des premiers enjeux identifiés par le Contrat de progrès, ce à quoi répond l'actualisation en cours du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable, afin de consolider la stratégie d'entretien des réseaux et de renouvellement des réservoirs.

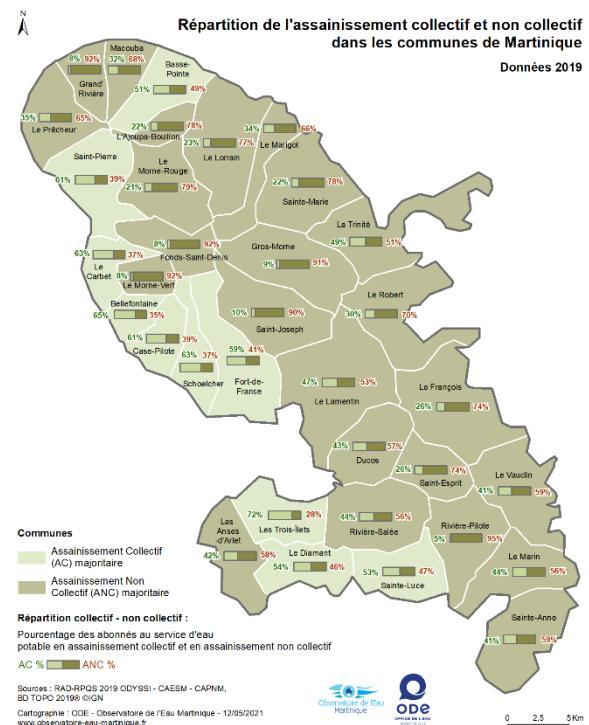
- **Assainissement**

Le réseau d'assainissement de Fort de France nécessite des réhabilitations et une automatisation, et le traitement des eaux usées nécessite des améliorations.

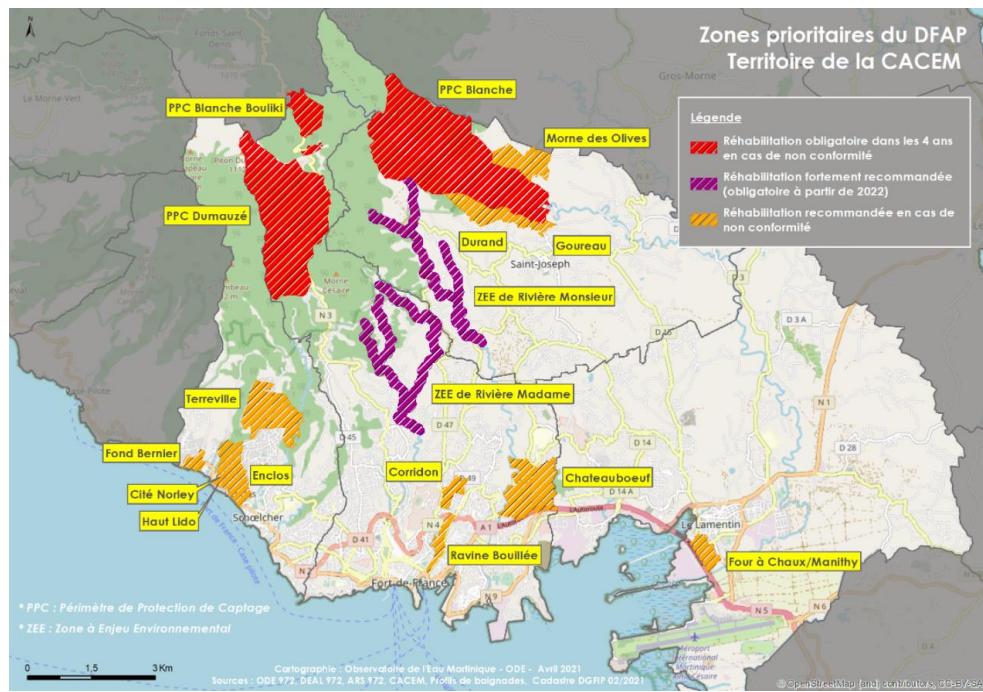
Le coût de l'assainissement est intermédiaire sur le territoire de la CACEM avec 2,77 euros/m<sup>3</sup> contre 3,33 pour le Sud et 2,35 dans le Nord.

En outre, si l'assainissement collectif est bien développé dans les communes de Fort de France et de Schoelcher, c'est moins le cas au Lamentin et à Saint Joseph.

Au-delà de l'amélioration de la connaissance du réseau d'assainissement collectif, le principal enjeu identifié concerne aujourd'hui les 34 405 foyers équipés d'une installation d'assainissement non-collectif, dont 13% seulement sont conformes, avec des risques importants de pollution pour l'environnement.



La CACEM a mis au point un zonage des parties du territoire prioritaires pour l'application du dispositif de financement de l'assainissement aux particuliers pour la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif (ANC) et le raccordement au réseau. Cette cartographie indique également les zones de mises en conformité qui feront l'objet d'une réhabilitation dans les prochaines années.



- La gestion des eaux pluviales et la GEMAPI

La prise de compétence sur la gestion des eaux pluviales est une compétence récente pour la CACEM. L'enjeu principal identifié est de réussir à limiter l'impact du ruissellement des eaux qui, aujourd'hui, du fait de l'importance de l'artificialisation des sols, se traduit par une érosion rapide des ravins et des glissements de terrain dangereux.

La prise de compétence de la GEMAPI se structure. En matière de gestion des milieux aquatiques, des opérations de revégétalisation des berges des rivières avec des plantes aquatiques endogènes sont d'ores et déjà prévues, pour limiter les effets des crues en ralentissant la vitesse d'écoulement des eaux.

La prévention des inondations passe avant tout par la gestion des 7 ouvrages d'art classés comme relevant de la compétence de l'EPCI, dont 4 sont identifiés comme vétustes. Pour financer la mise en place de la compétence, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place de la taxe GEMAPI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une recette cible d'environ 3 millions d'euros, mais la recherche de financements complémentaires reste un enjeu important.

**Des projets structurent les actions en cours et à venir de la CACEM dans ce domaine** à travers le Plan de programmation pluriannuel qui prévoit le financement d'une AMO pour les études relatives à la GEMAPI, notamment pour la prise en charge de systèmes d'endiguement.

En outre, le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable, en cours de réalisation et qui sera finalisé fin 2022 et l'actualisation du Schéma Directeur Assainissement de 2008 doivent permettre de garantir une mise en œuvre locale et opérationnelle des travaux à effectuer dans le domaine de l'eau.

L'Etat apporte un soutien principalement à travers le Plan Urgence Eau et le Plan de relance, avec environ 22 M€ pour des travaux.

En outre, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) soutient divers projets de travaux relatifs à l'eau potable sur le territoire de la CACEM/ODYSSI :

- Réhabilitation de mini-stations d'épuration sur le territoire de la CACEM.

- Convention relative au Renouvellement du réseau de refoulement entre Morne Pitault et Morne Serpent sur la commune du Lamentin.

#### **Enjeux liés à l'eau et à l'assainissement**

- La résilience des infrastructures aux aléas climatiques et aux risques sismiques, par l'entretien et modernisation des réseaux et la réhabilitation des réservoirs d'eau potable*
- La régularité de l'approvisionnement en eau potable*
- La cartographie des réseaux d'eaux pluviales (identifier puis traiter les points les plus problématiques)*
- L'organisation des acteurs (prise de compétence, coopération avec les autres collectivités, stabilisation des opérateurs...)*

## 4. Des paysages, milieux naturels et une biodiversité fragilisés par le changement climatique, les risques naturels et technologiques et l'artificialisation des sols

L'agglomération de la CACEM s'est développée entre les Pitons du Carbet au Nord et la baie de Fort-de-France au Sud.

La richesse des conditions physiques (géomorphologie, hydrographie, climat, sol...) entraîne un étagement très serré des différents types d'habitat, du trait de côte (exemple, les mangroves) aux versants puis aux sommets des volcans (les formations de basse d'altitude...), constituant autant de niches variées qui contribuent à une biodiversité exceptionnelle sur ce petit territoire.

### • Les effets de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols

L'urbanisation s'est étendue à partir de Fort-de-France et a été influencée par les contraintes géographiques. Les quartiers résidentiels se trouvent sur les hauteurs et les lignes de crêtes (Didier, Clairière, etc.). Les quartiers défavorisés (habitats précaires) datent de l'exode rural des années 1950 - 1960 (crises de l'économie sucrière) avec des installations dans des secteurs délaissés : pentes abruptes des Mornes (Trénelle -Citron), 50 pas géométriques (Texaco) ou zones inondables (Volga Plage). Enfin, les années 1960 ont vu l'émergence de grands ensembles de logement sociaux (Dillon, OZANAM / Batelière...).

L'espace situé entre les villes de Fort-de-France et du Lamentin est maintenant totalement occupé par un ruban constitué des zones d'activités économiques.

Les espaces urbanisés en Martinique continuent d'augmenter (+2,9% entre 2008 et 2018) plus fortement qu'à l'échelle nationale (+1,3% en moyenne) ou qu'en Guadeloupe (+1,7%), bien qu'il y ait de moins en moins de zones constructibles dans les Plans Locaux d'Urbanisme (en lien avec une prise en compte plus stricte des risques naturels et un alignement sur les prescriptions du SCOT). C'est le développement de l'habitat individuel qui favorise l'étalement urbain, avec un mitage des espaces naturels très marqué et une pression particulièrement marquée sur la frange littorale où le phénomène est accentué par l'activité touristique.

A cet égard, le dernier espace en cours d'urbanisation sur le territoire est la zone d'Etang Zabricot, autour de la récente marina.

L'occupation du sol sur l'agglomération peut se résumer de la façon suivante :

- Le taux d'artificialisation est élevé : **36,5%**, contre 13 % pour la Martinique et 5 % à l'échelle de la France.
- Les espaces boisés et milieux naturels représentent 34 % de la superficie du territoire. Leur répartition est inégale sur le territoire : ils sont principalement situés au nord de l'agglomération (Schoelcher et Saint-Joseph), mais il faut aussi signaler l'importance des mangroves au fond de la baie de Fort-de-France.
- Les espaces agricoles occupent 41% de la Martinique, mais seulement **28 %** du territoire de la CACEM.

- **Les risques naturels et technologiques**

Couplé au risque d'inondation (la zone TRI<sup>12</sup> de Martinique est située sur le Lamentin et Fort-de-France), le littoral de la CACEM est fortement soumis au risque de submersion. Le GIEC prévoit une augmentation du niveau de la mer de 50 cm à l'horizon 2050 et de 80 cm en 2100. Les populations et activités (résidences, industries, tertiaires, etc.) du littoral seront donc directement impactées par des phénomènes de montée des eaux marines ou d'érosion.

Les risques naturels et technologiques locaux sont essentiellement liés au séisme fort et éruption volcanique, aux inondations, au mouvement de terrain et au transport de marchandises dangereuses et dans une moindre mesure à l'industrie.

L'accumulation de contraintes en périphérie du centre qui figure dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) peut limiter la réalisation de projets et engendrer des surcoûts d'investissements. D'où la nécessité de rationnaliser l'utilisation des sols, les contraintes techniques et les équipements.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire est actuellement limité par une double pollution des sols :

- Une pollution d'origine industrielle souvent concentrée sur de surfaces réduites
- Une pollution plus diffuse sur des surfaces importantes (pollution atmosphérique près des principaux axes routiers, pesticides...)

**Des moyens sont mis en œuvre par la CACEM pour répondre à ces diverses problématiques, principalement à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET 2019 - 2025).** 18 actions sont identifiées, autour de 4 axes : les études permettant d'anticiper les impacts du changement climatique (par exemple, identification des lieux vulnérables à la montée des eaux) ; des projets d'aménagement pour « verdir » des espaces, réduire la consommation énergétique des équipements, etc. ; la maîtrise de l'énergie et des déplacements, l'accompagnement des entreprises.

Plusieurs de ces actions sont lancées :

- L'identification des espaces verts à valoriser (friches, dents creuses) pour contribuer à la résilience au changement climatique
- La promotion des mobilités douces : la réhabilitation des chemins de randonnées, avec l'identification en cours des tracés
- La promotion des énergies renouvelables et non fossiles : assurer le maillage du territoire en bornes de recharge décarbonées afin de réduire les émissions de CO2 du secteur des transports et inciter au développement des véhicules électriques sur le territoire communautaire.
- La sensibilisation des habitants aux changements climatiques :

---

<sup>12</sup> Territoire à Risque d'Inondation Important

- Une étude socio-anthropologique sur les perceptions et mécanismes de compréhension du changement climatique, est réalisée par l'ADEME dans le cadre de la convention cadre 2021 – 2024 avec la CACEM. L'objectif est notamment de pouvoir identifier les freins au changement, afin de définir une stratégie de sensibilisation. Les résultats sont attendus au printemps 2022.
- Une action pédagogique est menée pour sensibiliser les élèves aux enjeux de changement climatique.

De manière transversale, la CACEM soutient et encourage les comportements vertueux en la matière :

- Charte de chantier vert pour tous les projets d'aménagement et de construction,
- Certification environnementale de la ZAE de Case Navire à Schœlcher, en cours de construction
- Restauration écologique et aires protégées : nettoyage des mangroves par enlèvement des bateaux hors d'usage ; mise en place de mouillages écologiques ; programme de gestion d'espace naturel initié par la ville du Lamentin en collaboration avec Santiago de Cuba (la SELA, Stratégie Environnementale du Lamentin), dont l'un des volets est le projet RECIPROCITE visant la protection et la revalorisation de la mangrove et développer des espaces verts durables sur l'espace communautaire (*cf fiche action sur les pépinières existantes*)

Les Villes développent également des projets propres, à l'image du projet d'aménagement portuaire de Schœlcher, en cours de réalisation, qui prend en compte les risques de submersion marine et les besoins d'endiguement.

- **Protection et attractivité du littoral : le Contrat de baie**

L'atlas des paysages de Martinique distingue six grands types de paysages naturels et ruraux sur l'île parmi lesquels la baie de Fort-de-France.

Cette baie détient le label « Plus belles baies du monde » depuis 2011. C'est une baie dans laquelle plus de 30 cours d'eau se déversent parcourant 14 communes de l'île, où vivent près de 70% de la population. Elle représente une biodiversité et un écosystème uniques ainsi qu'une zone touristique importante. Elle concentre une grande partie de l'activité maritime et commerciale.

La prise en compte de l'impact des activités humaines, économiques sur l'écosystème de la Grande Baie de Martinique est un enjeu important, qui fait l'objet d'un Contrat pour la protection de la qualité de l'eaux et des écosystèmes. La CACEM a signé en 2021 son deuxième Contrat de la Grande Baie Martinique d'une durée de 5 ans avec 42 signataires. Son plan d'action s'organise autour de 4 axes :

- La qualité de l'offre balnéaire
- La filière nautique éco-responsable
- Maîtrise des impacts de la terre vers la mer
- Sensibilisation et animation du contrat

Le démarrage des 35 actions a été ralenti par la crise sanitaire et la recherche de financements. Un certain nombre de ces actions croisent d'autres thématiques, comme l'assainissement (Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales / Amélioration de la qualité de l'assainissement des particuliers) ou le traitement des déchets. Sur ce dernier champ, une étude pour

la réduction du transfert des macrodéchets des rivières à la mer, inscrit dans le Contrat de Baie, vient d'être lancé.

D'autres projets participent de la préservation et de la promotion du littoral de la CACEM comme la stratégie de développement et d'aménagement du bassin Z'abricot et Grives, la réhabilitation du port de Cohé et des projets communaux comme le Plan d'aménagement portuaire de Schoelcher.

La CACEM, Fort-de-France et Schoelcher ont lancé des études sur les risques et contraintes pour l'aménagement de la frange littorale maritime. De manière complémentaire, les deux communes souhaitent relancer des études sur l'impact des mouillages et, plus généralement, des utilisations de la zone des 300 mètres nautiques.

#### Enjeux :

- *La limitation de l'extension urbaine et de la pression sur les espaces naturels et agricoles par une densification et une amélioration du cadre de vie dans les villes, en privilégiant la réhabilitation des friches, dents creuses*
- *La connaissance et la sensibilisation aux effets du changement climatique sur la biodiversité*
- *Le développement d'une offre balnéaire de qualité et d'une filière nautique responsable*
- *L'intégration systématique et renforcée des enjeux de durabilité dans tous les projets d'aménagement du territoire Centre*

## 5. Promouvoir les énergies renouvelables

La Martinique dispose d'un système énergétique encore fortement basé sur les énergies fossiles qui représentent un peu plus de 93 % des ressources. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de 2012 reprenait les objectifs des lois dites Grenelle I et II, qui prévoyait l'introduction de 50% d'énergie renouvelable en 2020, et l'autonomie énergétique en 2030.

La Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE) de 2015 – 2018/ 2019 – 2023 constitue le volet énergie du SRCAE : elle a positionné un objectif de 58% d'énergies renouvelables d'ici 2023, et prévoit pour cela d'ici 2023 un fort développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien et biomasse).

Le Programme territorial pour la maîtrise de l'énergie (PTME) de la Martinique porté par la CTM, et signé en 2016 par l'Etat, l'ADEME, le Syndicat Mixte d'Electricité (SMEM) et EDF-SEI, propose un accompagnement, technique et financier des projets en faveur de la transition énergétique en Martinique.

L'objectif est de diminuer la consommation énergétique, d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique martiniquais et de développer une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Le territoire CACEM accueille 42% de la population et 60% des entreprises de l'île. Il s'agit donc du territoire le plus consommateur de l'île : les communes de Fort-de-France et du Lamentin sont les plus consommatrices, du fait de la forte représentation du secteur tertiaire.

La climatisation est pour beaucoup dans la consommation dépendante des énergies fossiles des secteurs résidentiel et tertiaire ; avec le réchauffement climatique, elle peut être amenée à peser encore davantage. Le secteur tertiaire représente un quart des émissions carbone du territoire Centre et 13% des émissions de CO<sub>2</sub> du territoire sont engendrées par les transports routiers. En ce qui concerne le logement, la majorité du parc ayant été construit entre 1946 et 1990 (70 % pour Fort-

de-France), l'isolation est de piètre qualité et contribue à une consommation énergétique élevée, d'autant plus que l'usage de la climatisation dans les logements est en augmentation.

Les énergies renouvelables présentes sur le territoire CACEM sont la biomasse et le solaire photovoltaïque (5 centrales photovoltaïques sur le territoire). Dans le cadre du PCAET de la CACEM, le potentiel des énergies renouvelables a été évalué à l'échelle de l'intercommunalité d'où il ressort que le solaire photovoltaïque représente le plus fort potentiel de développement.

A l'échelle de la CACEM, les priorités sont notamment données en matière de développement des énergies renouvelables et de réduction de la consommation énergétique.

#### **L'EPCI s'engage dans des travaux pour des espaces publics communautaires plus résilients avec :**

- L'entretien de la place Emile Maurice, de la place de la plage d'Anse Madame et la réhabilitation de l'aire de jeux de plage à Schœlcher
- L'amélioration des systèmes d'éclairage et la remise en état des zones d'activités (zones de Kerlys, de Rivière-Roche, du stade de Dillon et du Lareinty)

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Une réflexion s'engage sur la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique avec les autres EPCI et la CTM (FA 11 du PCAET).

En outre, un potentiel de production en ombrière du parking relais du rond-point de Mahault vise à permettre le stationnement d'environ 130 véhicules.

Les villes développent des initiatives également : Plans Lumière des villes (Le Lamentin, Schœlcher) pour décliner une gestion responsable de l'éclairage, projet de réhabilitation de l'éclairage public à Fort de France.

En matière de rénovation énergétique, des financements du Plan France Relance vont contribuer à financer des bâtiments de l'État en Martinique : les locaux des finances publiques à Fort-de-France, la Bibliothèque universitaire à Schoelcher, de la DEAL, des Armées et du Service militaire adapté au Lamentin.

#### **Enjeux de rénovation énergétique**

- La limitation de la consommation d'énergie et de la facture énergétique*
- La promotion des énergies renouvelables notamment dans l'habitat et les transports*
- La poursuite de la réhabilitation des bâtiments et équipements publics*
- La poursuite de la végétalisation des espaces publics*

## **6. Favoriser une gestion responsable des déchets**

La collecte et le traitement des déchets sont des compétences exercées par la CACEM depuis 2017, en application de la loi NOTRE. La collecte des déchets est gérée par la CACEM et leur traitement a été délégué à un syndicat unique, le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD). Celui-ci assure en régie l'exploitation des déchetteries, des quais de transfert et des principales installations de traitement et de tri dans l'île.

L'île est également équipée d'une installation de transit de déchets d'amiante, d'une installation de transit de déchets dangereux, d'un centre de tri des déchets ménagers et d'une installation de stockage de déchets internes.

Localement, la politique déchets de la CACEM répond aux objectifs des dispositifs suivants :

- Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique, adopté en 2019 par la CTM ;
- Le SCOT de la CACEM et son DOO « Promotion d'une gestion exemplaire des déchets limitant les impacts sur les ressources et les paysages » ;
- Le Contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) 2020-2023 entre la CACEM et l'ADEME ;
- Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PDLDMA) 2020-2025 de la CACEM ;
- Le contrat pour l'action et la performance CAP 2022 signé entre la CACEM et CITEO en avril 2020 ;
- Le Contrat collectivité papiers graphiques 2018-2022 signé entre la CACEM et CITEO en avril 2020 ;
- La Convention de partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'actions territorialisé (CACEM-CITEO) février 2022.

Dans le cadre du plan de prévention des déchets 2011 – 2016, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées en direction de publics divers : soutien à des actions de réemploi, recours à des couches lavables, promotion d'une éco-exemplarité au sein de l'institution CACEM et des communes, développement du compostage individuel et collectif... Pour autant, certaines difficultés sont notées :

- Il reste difficile de faire évoluer les comportements et les gestes associés à la prévention et au tri des déchets ;
- La continuité et la régularité des actions de communication dédiée au service public de gestion des déchets ;
- La configuration du territoire majoritairement urbain avec une topographie contraignante et un foncier limité impactent les possibilités d'implantation d'équipements de tri ou d'unité de proximité comme les déchèteries ;
- Le territoire connaît des difficultés récurrentes d'exutoires pour certains types de déchets (déchets de plâtre, déchets du BTP, terres polluées, laine de verre) ;
- Sur le territoire martiniquais, l'ensemble des filières à Responsabilité Elargie des Producteurs existantes (REP) ont des difficultés à se mettre en place pleinement du fait de la faiblesse du gisement pour un traitement local ainsi que des disponibilités technologiques ;
- Toutes les installations prévues au PPGDM ne sont pas encore en place (plateforme broyage Déchets Verts, centre de transfert sur le territoire sud, centre tri encombrants sur le territoire sud...)
- Les limites de performance de certains équipements (centre de tri des emballages avec capacité limitée, difficultés de traitement de l'ensemble des flux et stockage au CVO...)

Le diagnostic du PDLMA souligne que, malgré l'engagement de l'EPCI, les objectifs de réduction des déchets étaient en dessous des objectifs nationaux et du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Martinique (réduction de 10% du poids annuel par habitant des DMA en 2025 par rapport à 2010).

Le PDLMA conserve l'objectif de réduction de 10% des déchets (DMA) par habitant à hauteur de 2025 est quantifié, et déploie un plan d'actions en 8 axes : actions de sensibilisation ciblées (particuliers, jeunesse, entreprises...), soutien à l'économie circulaire et au réemploi (dont un projet de ressourcerie à étudier) lutte contre le gaspillage alimentaire, développement du compostage

collectif et individuel, développement d'alternatives à l'utilisation de produits fortement générateurs de déchets (plastique...). L'action de promotion des couches lavables, qui avait rencontré son public, est relancé. Les déchets marins sont introduits dans le plan d'action, en interaction et complément des actions menées dans le cadre du Contrat de Baie.

**Pour renforcer les projets menés dans ce domaine, la CACEM s'est engagée dans des actions pour :**

- Elaborer un plan de communication spécifique à la filière déchets ;
- Faciliter l'accès au tri en remplaçant, densifiant et modernisant le parc de bornes de tri, et en proposant des corbeilles de ville bi compartimentées ;
- Optimiser le centre de tri DIB Encombrants du territoire, mettre en place la plateforme de broyage des déchets verts (projets en lien avec le SMTVD), des zones de compostage de proximité, et mise en place de containers semi-enterrés ;
- Mettre en œuvre les actions du PDLMA 2020-2025 et du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire 2020-2023, des actions liées au contrat de performance CAP 2022 signé entre la CACEM et CITEO et du plan d'actions territorialisé signé avec CITEO.

**Des projets structurants sont en cours de mise en place :**

- Des actions d'optimisation du tri sélectif y compris la multiplication de bornes pour les recyclables secs, la télé-relève des bornes, et la mise en place de puces RFID sur les bacs ordures ménagères et recyclables secs (Financement CITEO, Etat, CACEM)
- Des moyens renforcés dans la lutte contre les dépôts sauvages (verbalisation des citoyens non respectueux, en renforçant les effectifs de la Brigade de l'environnement et en utilisant des systèmes de vidéosurveillance)
- Diverses actions de sensibilisation à la gestion des déchets de l'ensemble des usagers du service public de gestion des déchets (habitants, professionnels, associations, scolaires ...)

Par ailleurs, une étude est en cours en collaboration avec la CTM pour mettre en place une économie circulaire de la gestion des déchets (gestion des emballages recyclables, gravats, déchets de déconstruction...) et une étude est réalisée sur l'optimisation de la pré-collecte des déchets verts sur le territoire de la CACEM.

#### **Enjeux en matière de collecte et gestion des déchets**

- Améliorer la qualité du tri et les tonnages collectés ;
- Optimiser la collecte des déchets ;
- Diminuer la quantité de déchets arrivant en unités de traitement (UTVD/ISDND) ;
- Stabiliser et compléter les filières locales de valorisation des déchets ;
- Maîtriser les coûts relatifs à la filière déchets.

- **Qualité de l'air**

Le niveau élevé de particules fines sur le territoire de la CACEM est dû en partie aux émissions anthropiques notamment liées à la circulation automobile et à la production industrielle, mais également en grande partie aux émissions naturelles liées au phénomène de « brumes de sables » en provenance du Sahara et du Sahel.

Le réseau de transports publics de la du territoire Centre (Mozaik) est exploité via une délégation de service public. Ce réseau comprend depuis le mois d'août 2018, une ligne de transport en commun

en site propre (TCSP) complétée par un embranchement d'une longueur totale de 14 Km. Le réseau de transports en commun connaît régulièrement des perturbations.

**La CACEM s'est engagée dans des projets structurants :**

- Au niveau de la surveillance de la qualité de l'air et de son évolution, l'association MADININ'AIR réalise chaque année une évaluation du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) le long des principaux axes routiers du territoire de la CACEM.
- A travers la prévision d'un Plan de prévention des risques technologiques inscrit dans le mandat de la CACEM, à proximité de la SARA et d'Antilles Gaz
- Le développement des outils de sensibilisation aux enjeux Climat Air Energie (actions de proximité)

**Enjeux**

- *Développer des modes de transports alternatifs aux véhicules individuels motorisés (véhicules électriques, mobilités douces...)*
- *Développer le transport maritime afin de désengorger le trafic routier et limiter la pollution aérienne et sonore autour des axes routiers principaux.*
- *Explorer d'autres opportunités de réduction des pollutions atmosphériques par le renforcement de la nature en ville et de l'agriculture urbaine.*

## Axe III - Cohésion sociale : des enjeux autour de l'accompagnement des jeunes et des personnes âgées

Le diagnostic social mené en 2013 par les services de la CACEM avait fait ressortir plusieurs enjeux clefs sur le territoire :

- Le vieillissement de la population
- L'insertion socio-professionnelle, notamment des jeunes
- La consolidation des solidarités familiales : précarité des familles et parentalité à risque
- La santé des habitants : accès aux soins et prévention

A partir de ce constat, la CACEM a souhaité développer une politique active de développement social, qui se donne comme finalité de contribuer au mieux-vivre sur le territoire, en travaillant son offre de service sur plusieurs problématiques : jeunesse (insertion professionnelle) ; famille (à travers la Convention Territoriale Globale avec la CAF) ; personnes vulnérables, dont personnes victimes de violence et migrants récents (à travers la programmation des deux contrats de ville).

Pour mener à bien cette politique, la CACEM dispose de certains atouts : une Mission locale et un PLIE intercommunal, une coordination des contrats de ville de Fort de France et du Lamentin. Les politiques sectorielles sont également mobilisées sur la prise en compte des publics vulnérables du territoire. A titre d'exemples : des appels à projet pour des chantiers d'insertion autour de la réhabilitation du patrimoine ; les projets d'équipements et d'aménagement dans les opérations de renouvellement urbain...

Une action volontariste de la CACEM en matière d'accompagnement des parcours d'insertion vers l'emploi

De manière complémentaire aux dispositifs de droit commun portés par l'Etat et la CTM, la CACEM gère un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et a créé depuis 2006 une Mission Locale (MILCEM) qui assure l'accompagnement socio-professionnel des jeunes de 16 à 25 ans.

Les jeunes restent une des priorités du PLIE, mais la crise sanitaire a vu arriver de nouveaux publics, et notamment des plus de 50 ans, ce qui peut amener à repenser des modes d'accompagnement. Une convention avec le Medef est en cours de validation, avec l'objectif de mobiliser davantage les entreprises dans l'accueil et l'accompagnement des publics en insertion.

La CACEM a développé les clauses d'insertion dans ses marchés et dans ceux de ses maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux), en lien avec le PLIE. Elle développe également des parcours d'insertion pour les jeunes, notamment à travers des chantiers d'insertion dans le cadre de la réhabilitation des chemins de randonnée et la réhabilitation de sites patrimoniaux. Un Dispositif Local par les Acteurs Locaux (DLAL) 2021 – 2027 est en train de se déployer : un chargé de mission de la CACEM anime un groupement d'acteurs locaux, chargé de relancer un appel à projet Insertion emploi autour de projets touristiques, culturels et sportifs.

La politique d'insertion par l'économique est en cours de restructuration, en partenariat avec la CTM. L'objectif est de renforcer les partenariats entre la MILCEM et les acteurs institutionnels de la culture et avec les autres acteurs de l'emploi, notamment pour les jeunes après 26 ans, pour accroître l'insertion professionnelle.

En parallèle l'Etat soutient l'inclusion sociale par l'emploi (à travers les dispositifs de droit commun comme la Garantie jeune) mais également par d'autres initiatives ; le CCT 2019-2022 contient un axe dédié à favoriser le bien-être et l'épanouissement dont l'objectif premier est l'intégration sociale et professionnelle des jeunes. Cela se matérialise par le réseau pouce-pouce porté par l'association

Observatoire Prévention Martinique qui propose une auto-école sociale et un réseau de taxis solidaires pour les jeunes en insertion professionnelle, et la plateforme « Lumina TV » portée par l'association Lumina, qui propose via les réseaux sociaux un pôle informatif spécifiquement dédié aux jeunes.

#### La problématique du vieillissement, enjeu social et levier de développement économique

La CACEM fait également face à une problématique d'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées qui conduit à accroître les dispositifs en direction de l'autonomie/dépendance. Le vieillissement de la population amène à poser les enjeux d'accompagnement de manière globale (problématique d'accès aux services, aux soins, de soutien à l'autonomie par l'adaptation des logements...).

La volonté affichée est de ne pas concevoir le vieillissement uniquement comme un problème, mais également comme un levier de développement économique - déploiement d'une « silver économie » et de services... Les opérations de renouvellement urbain se donnent également comme objectif d'offrir en centre ville une offre de logement attractive pour des seniors « actifs », qui peuvent apprécier la proximité de services, d'une offre culturelle et d'animation.

#### Une politique de prévention de l'insécurité déployée à l'échelle communale, avec des mutualisations possibles à l'échelle intercommunale

Les communes de la CACEM ont toutes souligné l'importance d'actes d'incivilité et de délinquance, notamment liés à l'existence de trafics de stupéfiants, et le rôle qu'ils jouent, de leur point de vue, dans l'absence d'attractivité des centres villes. Elles souhaiteraient que la sécurité des personnes soit renforcée, notamment près des commerces de proximité.

Chacune des villes a lancé un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), avec des résultats inégaux : deux d'entre eux mènent des actions régulières, les autres peinent à se mettre en place. A ce jour, l'action principale menée au sein des collectivités en matière de lutte contre la délinquance a été le déploiement de caméras de surveillance. Outre un système de vidéoprotection, la ville de Saint-Joseph va recruter deux médiateurs de rue pour aider les services de gendarmerie.

Le déploiement généralisé de la vidéosurveillance pousse à réfléchir à un mode pertinent de surveillance de ces images, qui pourrait être mutualisé à l'échelle intercommunale.

#### Un bon maillage territorial de l'offre de santé

Le territoire de la CACEM regroupe environ 50% des établissements de santé de la région : Centre Hospitalier Universitaire, centres de santé, maisons de santé pluri-professionnelles, maisons médicales de garde...

Le Plan Ségur de la Santé destine 448 millions d'euros d'investissement à la Martinique, pour l'assainissement financier des établissements, de relance des investissements et, dès 2021, les investissements du quotidien. Ces travaux peuvent renforcer ce pôle d'attractivité du territoire.

En Martinique, la majorité des places en accueil médicalisé sont proposées par des structures publiques : 714 places sont disponibles en établissements publics, 544 dans des structures associatives et 175 en établissements privés commerciaux. Les lits en structures privées commerciales sont plutôt situés sur la CACEM, tandis que les lits en structures publiques et associatives sont répartis sur l'île.

A cet égard, le contrat de convergence prévoit 21,3 M€ dans des démarches innovantes de prise en charge des personnes âgées (EPHAD à domicile, baluchonnage) et la réhabilitation de l'EPHAD Emma Ventura à Fort de France.

**La CACEM et les 4 communes s'inscrivent dans une complémentarité avec la CTM et l'Etat en matière de santé** : une discussion est en cours avec l'ARS sur la pertinence de contrats locaux de santé (CLS) ou d'un contrat intercommunal de santé. Cette réflexion est menée dans le cadre du renouvellement du contrat local de santé de la ville de Fort de France et du lancement récent de travaux en vue d'un contrat local de santé mentale (CLSM) au Lamentin.

**En sus du système de soins, des enjeux de santé environnementale sont également présents sur l'agglomération.**

Les volets Environnement, Alimentation et Stratégie socio-économique des Plans Chlordécone pilotés par l'ARS concernent directement le CRTE. Une série d'action du Plan IV croisent ainsi ses enjeux environnementaux : analyses de chlordéconome gratuite et accompagnement en fonction des résultats, mise en place du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, poursuite des projets d'expérimentation de décontamination des sols, renforcement des contrôles de denrées alimentaires et de la qualité de l'eau.

Au-delà de cette série d'actions, l'accroissement de l'investissement dédié à la recherche, avec une ouverture aux collectivités de plusieurs appels à projet de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), peut être mis en synergie avec le projet de recherche caraïbéen de maîtrise des risques environnementaux sur la santé (chlordécone, sargasses, chykungunya) contenu dans le Plan de mandat.

#### **Enjeux sur la cohésion sociale**

- *Une problématique d'insertion des jeunes, à travailler en coordination partenariale renforcée (MILCEM, Pôle emploi, CTM, SIAE...)*
- *Un phénomène de vieillissement de la population, qui demande à être pensé à la fois dans ses dimensions de vulnérabilité et dans ses apports au projet de société (animation de proximité, offre de services...)*
- *Des impacts de la crise sanitaire sur les populations les plus vulnérables à apprécier, afin de repositionner en cas de nécessité la politique d'aide*
- *Une politique d'inclusion des personnes précaires, notamment les personnes âgées et/ou handicapées, à poursuivre*
- *Une coordination intercommunale à structurer autour de la prise en compte des problématiques d'insécurité, pour plus d'efficacité*

## Synthèse AFOM du diagnostic

<b>FORCES (ce qui existe)</b>	<b>FAIBLESSES (les grands enjeux)</b>
Concentration de l'activité économique, des services, des pôles d'enseignement / formation	Dévitalisation des centres-villes/centres-bourg
Economie diversifiée	Vétusté et vacance de l'habitat
Un bon niveau d'équipement	Etat des réseaux de l'eau et de l'assainissement
Des infrastructures importantes, un réseau de transports terrestres et maritimes	Gestion et traitement des déchets
L'offre de santé la plus importante du territoire	Dépendance extérieure pour l'approvisionnement énergétique
Diversité des espaces naturels et de biodiversité	Saturation du réseau routier
Une couverture 4G quasi complète	Démographie : vieillissement / fuite des jeunes
	Chômage relativement élevé et difficulté d'insertion des jeunes
	Un patrimoine touristique peu valorisé
<b>ATOOTS (ce qui est mis en place)</b>	<b>MENACES (ce qui peut freiner la stratégie)</b>
Engagement dans de nombreux projets partenariaux / recherche de moyens pour déployer sa stratégie	Territoire fragile du point de vue environnemental, exposé aux inondations, affaissements, pollutions
Réhabilitation des centralités	Impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire
Investissement dans la rénovation de l'habitat	Fracture numérique (particuliers et entreprises)
Engagement dans la transition écologique (mobilités douces, eco-exemplarité de la collectivité, rénovation énergétique), intégration transversale des enjeux de développement durable	La nécessaire complémentarité d'objectifs potentiellement contradictoires (aménagement versus préservation de l'environnement)
Accompagnement des entreprises	
Accompagnement à la transformation digitale des entreprises, e-services de la collectivité	
Une politique d'appui à l'insertion	

## Stratégie du CRTE sur le territoire de la CACEM

Les politiques relatives au cadre de vie et à l'attractivité du territoire, dans une démarche de protection de l'environnement et de transition écologique tout en garantissant une cohésion sociale et territoriale sont le fil rouge du projet stratégique de la CACEM.

**Ce projet s'incarne politiquement à travers le plan de mandat 2020 – 2026**, qui s'organise autour de cinq orientations :

- Améliorer le cadre de vie de tous les usagers
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Construire une relation de proximité avec le citoyen acteur
- Renforcer la solidarité et les synergies avec les communes
- Renforcer le rôle de la CACEM au sein des stratégies régionales

**Les orientations du CRTE intègrent celles du plan de mandat et l'ensemble des actions et projets qui y figurent.** En conformité avec l'objectif du contrat, ces orientations sont construites de manière à donner une visibilité aux enjeux et aux réponses aux grandes transitions - économique, socio-démographique, écologique, numérique - que connaissent aujourd'hui les territoires.

Dans une logique de développement et d'adaptation à la transition écologique, le territoire Centre est confronté à des défis majeurs :

- Construire un cadre de vie attractif pour tous les usagers, permettant de consolider la fonction de centre économique et culturel de l'île, d'améliorer la qualité de l'offre résidentielle
- Soutenir un développement économique qui favorise l'autosuffisance, afin de réduire la dépendance à l'extérieur
- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité, pour s'assurer de la sécurité de tous et de la prise en compte des plus vulnérables dans les politiques publiques
- Contribuer à la transition écologique, pour mieux anticiper les impacts du changement climatique

La CACEM dispose d'importants atouts et leviers pour répondre à ces enjeux, et a déjà mis en place ou anticipé de nombreuses réponses.

Ces grandes orientations se déclinent dans un plan d'action qui intègre des fiches actions pour les projets déjà validés et les fiches projets pour ceux qui restent à consolider dans leur opérationnalité.

Le CRTE étant un contrat évolutif, les éléments de diagnostics, comme les projets et actions, sont amenés à être corrigés et enrichis pendant les années de contractualisation.

La mise en œuvre du CRTE repose sur une gouvernance et un pilotage efficaces. L'organisation de la gouvernance doit favoriser la coopération entre la CACEM et les 4 communes, mais aussi assurer une meilleure participation citoyenne, en associant plus étroitement ses habitants et forces vives à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques menées. L'objectif de solidarité et de synergie avec les communes est déjà organisé dans le plan de mandat, à travers la recherche d'optimisation de moyens et la mise en place de stratégies communes sur des enjeux partagés.

Cette gouvernance doit aussi permettre de définir et mettre en œuvre une stratégie de coopération inter-EPCI, territorial (CTM) et interrégionale (Caraïbes) afin de renforcer les capacités d'intervention de la CACEM.

### Le plan d'actions du CRTE

Axes stratégiques	Orientations	Documents stratégiques
<b>Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les centralités du SCOT (revitalisation des centres-bourgs, réfection des voiries, stratégie commerciale, lutte contre l'indivision et la vacance, réhabilitation de l'habitat, mixité des fonctions et des populations)</li> <li>Améliorer la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement</li> <li>Structurer la gestion et le traitement des déchets</li> <li>Assurer la résilience du territoire face aux risques naturels et technologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma de cohérence territoriale (SCoT)</li> <li>Plans Action Cœur de Ville et ORT</li> <li>Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)</li> <li>Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)</li> <li>Contrat de progrès</li> <li>Plan territorial de maîtrise des déchets (PTMD)</li> <li>Plan Séisme Antilles 3</li> <li>Plan Chlordécone IV et Plan de lutte contre les sargasses I et II</li> </ul>
<b>Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en synergie les projets d'aménagement de la frange littorale, dans une double logique de protection environnementale et de développement économique</li> <li>Développer l'attractivité touristique du territoire, par une stratégie partagée autour des deux leviers du patrimoine et du nautisme</li> <li>Soutenir l'innovation des acteurs économiques dans les secteurs à haut potentiel (agro-transformation, industries, nouveaux services)</li> <li>Soutenir les acteurs économiques dans la transition vers le numérique (transformation digitale des entreprises)</li> <li>Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour mieux répondre aux besoins de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan local d'urbanisme (PLUi)</li> <li>Contrat de Baie 2</li> <li>Convention avec la SPL Tourisme du Centre</li> <li>Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (STDEII)</li> <li>Contrat de convergence et de transformation (CCT) 2019-2022</li> <li>Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)</li> </ul>
<b>Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux prendre en compte le vieillissement et ses besoins (adaptation de l'habitat, maintien à domicile, transports...)</li> <li>Accompagner l'insertion des jeunes et renforcer l'employabilité</li> <li>Contribuer à la réduction de l'insécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan local de l'habitat (PLH)</li> <li>Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne (PILHI)</li> <li>Contrats locaux de santé (CLS)</li> <li>Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) et contrats de ville</li> </ul>
<b>Contribuer à la transition écologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer la dépendance aux énergies fossiles (véhicules électriques, photovoltaïque)</li> <li>Réduire la place de la voiture (transports en commun et alternatifs ...)</li> <li>Freiner l'artificialisation des sols en privilégiant le renouvellement urbain</li> <li>Inscrire des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCot</li> <li>PCAET</li> </ul>

## **1 – Améliorer le cadre de vie de tous les usagers et développer des stratégies régionales adaptées**

Cet axe s'attache à répondre aux enjeux structurels de cadre de vie auxquels le territoire a à répondre pour renforcer son attractivité dans toutes ses fonctions, résidentielles, économiques et commerciales, touristiques. La stratégie mise en place se déploie autour de quatre piliers principaux, qui structurent la stratégie d'aménagement : la revitalisation des centralités, l'amélioration de la qualité des réseaux d'eau et d'assainissement, de la gestion et du traitement des déchets, de la capacité des infrastructures à faire face aux risques naturels et technologiques.

La revitalisation des centralités, à travers les plans Action Cœur de Ville et la convention chapeau porteuse des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), est un axe central de la stratégie de retour à l'attractivité, avec de nombreuses problématiques partagées par les quatre communes

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable tout au long de l'année et particulièrement lors des prochaines saisons sèches, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau autour du plan d'investissement pour la modernisation des réseaux et d'œuvrer à la qualité du traitement des eaux usées

## **2 - Renforcer l'attractivité du territoire par le soutien au développement économique (auto-suffisance, secteurs clés et innovation)**

La concentration de l'activité économique sur le territoire de la CACEM lui confère des potentialités importantes qu'il est question d'orienter et de valoriser, à travers le fil directeur que représente le soutien à l'innovation. Avec une population d'un bon niveau de qualification et des acteurs économiques porteurs de projet, le territoire est engagé dans une montée en compétence dans des secteurs d'avenir à haute valeur ajoutée comme l'agro-transformation, l'énergie et le numérique. Le soutien à l'innovation reste le fil directeur de l'action de la collectivité. Par ailleurs, la crise sanitaire a montré la nécessité d'adaptation à la digitalisation de l'économie et des services, mais aussi l'intérêt de soutenir une économie de proximité, qui passe par l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, l'agro-transformation.

En matière de tourisme, l'attention particulière portée sur le renforcement de la filière nautique et le levier du secteur culturel à travers la rénovation du patrimoine reste le socle d'une stratégie à consolider dans ses moyens.

Les projets d'aménagement du littoral sont à partager entre l'agglomération et les trois communes concernées, afin de s'entendre sur une stratégie de développement et d'aménagement cohérente et respectueuse des milieux.

## **3 – Renforcer la cohésion sociale et la solidarité territoriale**

La vulnérabilité économique d'une partie importante de la population, les difficultés d'insertion professionnelle voire sociale de la jeunesse qui reste sur le territoire, sont autant d'enjeux fortement pris en compte par les politiques publiques locales et le plan de mandat de la CACEM. Le CRTE peut être l'occasion de valoriser les actions menées pour s'assurer de l'adaptation des réponses aux divers besoins posés par le vieillissement de la population, et de renforcer les actions en direction de l'insertion des jeunes et, plus largement, des populations les plus vulnérables. Il peut aussi accompagner une réflexion nouvelle autour des questions de sécurité publique, dans une approche de prévention et de cohésion sociale.

#### **4 - Contribuer à la transition écologique**

Cet axe porte plus particulièrement les projets structurants pour répondre aux impacts du changement climatique et accélérer la transition écologique du territoire. Ces projets sont thématiques lorsqu'il s'agit de réduire la dépendance aux énergies fossiles par le développement d'énergies alternatives, de penser la diminution de la place de la voiture et de freiner l'artificialisation des sols, qui amplifie les effets des phénomènes naturels sur les milieux et les personnes.

L'approche transversale, qui impose des contraintes environnementales dans l'ensemble des projets d'aménagement, déjà inscrite dans le SCOT, peut trouver dans le CRTE un levier pour se renforcer et se systématiser davantage.